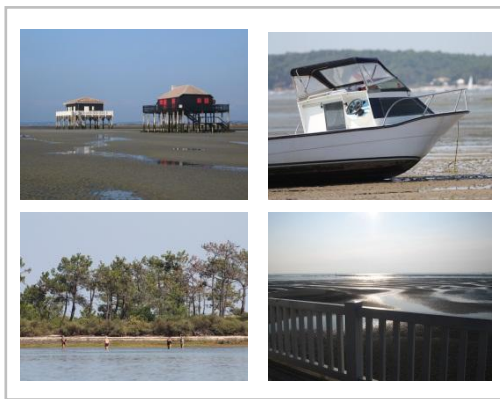


PLAN DE GESTION DE L'ILE AUX OISEAUX

Tome 2 : Plan opérationnel



Conservatoire
du littoral

Février 2013



avec le **FEDER**

« Ce projet est cofinancé par l'Union européenne. L'Europe s'engage en Aquitaine avec le Fonds européen de développement régional »

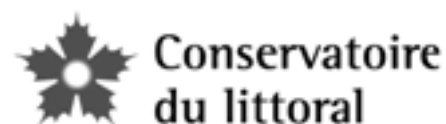


« Opération réalisée avec le concours financier de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne »



PLAN DE GESTION DE L'ILE AUX OISEAUX

Tome 2 : Plan opérationnel



Février 2013



avec le **FEDER**



SOMMAIRE

1. ENJEUX ET OBJECTIFS IDENTIFIES.....	4
2. PLAN OPERATIONNEL.....	13
3. ECHEANCIER DU PLAN DE GESTION	133

1. ENJEUX ET OBJECTIFS IDENTIFIÉS

1.1. Objectifs à long terme

■ CONNAISSANCE :

Rappel des enjeux :

- La qualification et la quantification de la macrofaune benthique, de l'ichtyofaune, de l'entomofaune, de l'avifaune au sein de différents habitats et l'évaluation des rôles écologiques assurés par chacun de ces habitats vis-à-vis de ces peuplements.
- La connaissance en termes de diversité, d'abondance et de biomasse principalement en ce qui concerne l'avifaune, l'ichtyofaune, les invertébrés marins, l'entomofaune et la flore.
- L'évolution de l'intérêt patrimonial/état de conservation des habitats et des espèces.
- L'influence des activités socio-économiques et socio-culturelles sur le patrimoine naturel et le paysage.
- L'influence des facteurs biologiques (espèces à caractère envahissant en particulier) et physiques sur le patrimoine naturel et le paysage.
- L'évolution de la qualité des eaux et des sédiments.
- L'évolution morphologique du trait de côte et la dynamique sédimentaire.
- La sécurité des usagers et des biens face au risque de submersion marine.
- L'évolution de l'île au cours du temps, un témoignage fort de l'histoire du bassin d'Arcachon.



Objectif à long terme

Disposer d'une connaissance suffisante et renouvelée, socle d'une stratégie de gestion efficace et partagée

■ GESTION ET CONSERVATION DU PATRIMOINE NATUREL :

Rappel des enjeux :

- La qualité des habitats naturels patrimoniaux et des habitats d'espèces.
- Les facteurs influençant l'état de conservation des écosystèmes terrestres et marins.
- Stratégie de gestion à l'échelle de l'Île aux oiseaux (Domaine Public Maritime et propriété privée).
- L'expérimentation de mesures de gestion des milieux naturels (substitution du Baccharis par le Tamaris, gestion des niveaux d'eau des lacs de tonnes, etc.).
- La qualité des milieux pour l'accueil des espèces floristiques et faunistiques dont les oiseaux nicheurs, hivernants et migrateurs ainsi que les invertébrés.
- Un site intégré à un réseau d'espaces naturels et d'acteurs du Bassin d'Arcachon.



Objectif à long terme

Assurer la préservation et l'amélioration de l'équilibre et de la qualité des écosystèmes de l'Île aux oiseaux

■ ACTIVITES ET USAGES :

Rappel des enjeux :

- Un « territoire vivant » source de lien social.
- Un territoire fragile face à des pratiques et des usages en constante évolution.
- Le libre accès raisonné de l'ensemble des usagers au domaine public maritime.
- Un territoire sensible induisant une capacité d'accueil du public limitée.
- L'accompagnement, l'information et le conseil auprès des usagers.
- La sensibilisation au respect de ce patrimoine fragile.
- La sécurité des personnes.
- L'adaptation des usagers à l'évolution de l'Île



Objectif à long terme

Objectif à long terme

Maintenir une présence humaine compatible avec la conservation du patrimoine naturel et garante de la qualité architecturale et paysagère de l'Île.

■ QUALITE PAYSAGERE ET ARCHITECTURALE :

Rappel des enjeux :

- La qualité et la singularité paysagère et architecturale de l'ensemble de l'Île aux oiseaux (parties privée et publique).
- Le « caractère sauvage » de l'Île et l'aspect précaire des cabanes.
- La définition de projets (restauration/entretien) architecturaux respectueux des équilibres biologiques et paysagers.
- L'intégrité de l'identité paysagère et architecturale d'un lieu soumis à des facteurs d'évolution anthropiques, naturels et physiques.



Objectif à long terme

Préserver l'identité paysagère et architecturale de l'Île aux oiseaux.

■ REGLEMENTATION :

Rappel des enjeux :

- La nécessité de clarification et de coordination des différentes procédures réglementaires.
- L'information et la sensibilisation des usagers sur la nécessité et les conséquences des réglementations.
- La coordination des organismes responsables du respect de la réglementation.
- Le respect des réglementations.
- L'évolution des usages et des pratiques.



Objectif à long terme

Garantir le respect de l'ensemble des réglementations sur le site de l'Île aux oiseaux

1.2. Objectifs opérationnels

Les tableaux suivants mettent en relation les différents enjeux, objectifs à long terme et objectifs opérationnels.

■ CONNAISSANCE :

Enjeux	Objectifs à long terme	Objectifs opérationnels
- La qualification et la quantification de la macrofaune benthique, de l'ichtyofaune, de l'entomofaune, de l'avifaune au sein de différents habitats et l'évaluation des rôles écologiques assurés par chacun de ces habitats vis-à-vis de ces peuplements. - La connaissance en termes de diversité, d'abondance et de biomasse principalement en ce qui concerne l'avifaune, l'ichtyofaune, les invertébrés marins, l'entomofaune et la flore. - L'évolution de l'intérêt patrimonial/état de conservation des habitats et des espèces - L'influence des activités socio-économiques et socio-culturelles sur le patrimoine naturel et le paysage - L'influence des facteurs biologiques (des espèces à caractère envahissant) et physiques sur le patrimoine naturel et le paysage - L'évolution de la qualité des eaux et des sédiments - L'évolution morphologique du trait de côte et la dynamique sédimentaire - La sécurité des usagers et des biens face au risque de submersion marine - L'évolution de l'île au cours du temps, un témoignage fort de l'histoire du bassin d'Arcachon	Disposer d'une connaissance suffisante et renouvelée, socle d'une stratégie de gestion efficace et partagée	Engager des campagnes d'inventaires complémentaires afin de préciser la connaissance des milieux marins/terrestres et des espèces associées (rôle de nourricerie) Poursuivre et développer le programme de campagnes de suivi du patrimoine naturel et paysager de l'île aux oiseaux Evaluer l'influence des facteurs humains, physiques et biologiques sur le patrimoine naturel et paysager de l'île aux oiseaux (observatoire et indicateurs) Sauvegarder le patrimoine culturel matériel et immatériel de l'île aux oiseaux (fond documentaire) Poursuivre et développer les mises en réseaux dans le cadre de l'acquisition de la connaissance (gestionnaires de sites naturels, scientifiques, associatifs) Valoriser la connaissance acquise en la diffusant auprès des usagers de l'île

■ GESTION ET CONSERVATION DU PATRIMOINE NATUREL :

Enjeux	Objectifs à long terme	Objectifs opérationnels
- La qualité des habitats naturels patrimoniaux et des habitats d'espèces. - Les facteurs influençant l'état de conservation des écosystèmes terrestres et marins. - Stratégie de gestion à l'échelle de l'Ile aux oiseaux (Domaine Public Maritime et propriété privée). - L'expérimentation de mesures de gestion des milieux naturels (substitution du Baccharis par le tamaris, gestion des niveaux d'eau des lacs de tonnes, etc.) - La qualité des milieux pour l'accueil des espèces floristiques et faunistiques dont les oiseaux nicheurs, hivernants et migrants ainsi que les invertébrés - Un site intégré à un réseau d'espaces naturels et d'acteurs du Bassin d'Arcachon.	Assurer la préservation et l'amélioration de l'équilibre et de la qualité des écosystèmes de l'Ile aux oiseaux	Expérimenter des mesures de gestion destinées à conserver ou améliorer les milieux naturels dégradés/menacés et leurs cortèges d'espèces associés
		Développer les partenariats avec les organismes scientifiques, universitaires et associatifs dans le cadre de la gestion du patrimoine naturel (coordination et mutualisation)
		Poursuivre et développer la coordination et l'application d'une stratégie de gestion intégrant le domaine public maritime et la partie privée de l'Ile aux oiseaux
		Inscrire la stratégie de gestion de l'Ile aux oiseaux à l'échelle du réseau des sites naturels du bassin d'Arcachon (coordination et mutualisation)

■ ACTIVITES ET USAGES :

Enjeux	Objectifs à long terme	Objectifs opérationnels
• Un « territoire vivant » source de lien social • Un territoire fragile face à des pratiques et des usages en constante évolution • Le libre accès raisonné de l'ensemble des usagers au domaine public maritime • Un territoire sensible induisant une capacité d'accueil du public limitée • L'accompagnement, l'information et le conseil auprès des usagers • La sensibilisation au respect de ce patrimoine fragile • La sécurité des personnes • L'adaptation des usagers à l'évolution de l'Ile	Maintenir une présence humaine compatible avec la conservation du patrimoine naturel et garante de la qualité architecturale et paysagère de l'Ile	Pérenniser l'implication des occupants dans la préservation de l'Ile en les associant à la mise en œuvre du plan de gestion
		Améliorer la diffusion de l'information auprès des occupants en s'appuyant sur un panel d'outils adaptés
		Développer l'information et la sensibilisation des publics de scolaires, de touristes et d'usagers occasionnels (ou publics non-initiés) à la sensibilité de l'Ile aux oiseaux
		Définir et adopter un « plan d'accueil des usagers » clairement identifié et partagé par l'ensemble des acteurs afin d'organiser le partage de l'espace
		Améliorer les conditions de sécurité des usagers

■ QUALITE PAYSAGERE ET ARCHITECTURALE :

Enjeux	Objectifs à long terme	Objectifs opérationnels
- La qualité et la singularité paysagère et architecturale de l'ensemble de l'Ile aux oiseaux (parties privée et publique) - Le « caractère sauvage » de l'Ile et l'aspect précaire des cabanes - La définition de projets architecturaux (restauration/entretien) respectueux des équilibres biologiques et paysagers - L'intégrité de l'identité paysagère et architecturale d'un lieu soumis à des facteurs d'évolution anthropiques, naturels et physiques	Préserver l'identité paysagère et architecturale de l'Ile aux oiseaux	Sensibiliser, informer et accompagner les occupants dans la définition de leurs projets architecturaux et paysagers Coordonner les actions en faveur du patrimoine bâti et paysager de l'Ile à l'échelle du domaine public maritime et de la partie privée

■ REGLEMENTATION :

Enjeux	Objectifs à long terme	Objectifs opérationnels
- La nécessité de clarification et de coordination des différentes procédures réglementaires ; - L'information et la sensibilisation des usagers sur la nécessité et les conséquences des réglementations ; - La coordination des organismes responsables du respect des réglementations - Le respect des réglementations - L'évolution des usages et des pratiques	Garantir le respect de l'ensemble des réglementations sur le site de l'Ile aux oiseaux	Mobiliser à court terme les moyens humains nécessaires à l'application des réglementations sur l'Ile aux oiseaux Développer et diffuser des outils de sensibilisation, d'information et d'accompagnement des usagers pour favoriser la compréhension des réglementations sur l'Ile aux oiseaux Assurer une veille juridique destinée à intégrer toute évolution du contexte réglementaire en lien avec le contexte local (adaptation)

2. PLAN OPERATIONNEL

2.1. Présentation des fiches « action »

Le plan opérationnel consiste à assembler et mettre en adéquation tous les objectifs opérationnels précédemment cités. Cette approche aboutit à l'établissement de « fiches action » (présentation de la structure d'une fiche action en page suivante). Ces fiches mettent en évidence la localisation, le déroulement et la chronologie de l'action. Certaines actions sont en mesure de répondre à l'ensemble des objectifs, il s'agit d'actions transversales. De ce fait, elles ne seront pas rattachées à un objectif en particulier mais à l'ensemble des objectifs.

Le temps de présence du gestionnaire et des partenaires sur l'île aux oiseaux est conditionné par le contexte insulaire du site et le rythme des marées. Ainsi, le nombre de jours de présence maximum pour une personne sur l'île est estimé à environ 120 jours dans le meilleur des cas (ce qui constitue une fenêtre d'intervention relativement restreinte pour réaliser les actions). Ainsi, ce contexte particulier influence de manière significative la mise en œuvre des actions et justifie la nécessité d'étudier le recrutement d'un second garde gestionnaire pour garantir la mise en œuvre d'une gestion de qualité et la sécurité du personnel intervenant sur l'île.

Définition des priorités des actions :

Priorité 1	La pérennité du site et des activités dépendent fortement de la réalisation de ces actions / <u>ou</u> l'urgence de la situation nécessite de qualifier cette action de prioritaire / <u>ou</u> la réalisation de cette action est un préalable obligatoire pour réaliser les autres actions.
Priorité 2	Ces actions ne sont pas prioritaires mais influencent fortement la gestion du site.
Priorité 3	Ces actions dites complémentaires ne sont pas moins importantes mais ne revêtent pas de caractère urgent au regard des autres actions.
Priorité 4	Ces actions seront mises en œuvre dans le second plan de gestion mais sont d'ores et déjà incluses dans la réflexion de l'actuel plan opérationnel.

Les actions qui comportent un astérisque (*) sont des actions déjà engagées par le gestionnaire.

<u>Fiche action n°</u>	
Titre de l'action	
<u>Catégorie</u> : -	priorité

Enjeux					
Rappel des enjeux associés à l'action					
Objectifs à long terme concernés					
Rappel des objectifs à long terme associés à l'action					
Objectifs opérationnels concernés					
Rappel des objectifs opérationnels associés à l'action					
Localisation					
Cibler le secteur de l'Île aux oiseaux (secteur privé et domaine public maritime attribué au Conservatoire du Littoral) concerné par l'action.					
Contexte/problématique					
Synthèse des éléments du diagnostic.					
Description de l'action					
Approche opérationnelle de la mise en œuvre de l'action.					
Indicateurs et outils de suivi					
Identification des moyens nécessaires à l'évaluation de l'action.					
Phasage de l'action					
Année n	Année n+1	Année n+2	Année n+3	Année n+4	Année n+5
Coût prévisionnel de l'opération					
Année n	Année n+1	Année n+2	Année n+3	Année n+4	Année n+5
Deux types de	Deux types de	Deux types de	Deux types de	Deux types de	Deux types de

coûts : Coût journée agent soit 300 € HT x nbr. jours Coût étude : estimation d'une enveloppe financière HT	coûts : Coût journée agent soit 300 € HT x nbr. jours Coût étude : estimation d'une enveloppe financière HT	coûts : Coût journée agent soit 300 € HT x nbr. jours Coût étude : estimation d'une enveloppe financière HT	coûts : Coût journée agent soit 300 € HT x nbr. jours Coût étude : estimation d'une enveloppe financière HT	coûts : Coût journée agent soit 300 € HT x nbr. jours Coût étude : estimation d'une enveloppe financière HT	coûts : Coût journée agent soit 300 € HT x nbr. jours Coût étude : estimation d'une enveloppe financière HT
Partenaires pressentis					
Techniques	Liste non exhaustive des partenaires pressentis				
Financiers	Liste non exhaustive des partenaires pressentis				

2.2. Fiches de priorité 1

Fiches actions de priorité 1		
n°.	Nom de la fiche	Thématique
n° 1	Pérennisation du poste de garde, recrutement d'un second garde et coordination avec les autres gardes gestionnaires*partenaires	Ensemble des thématiques
n° 2	Réunion annuelle du conseil de site*	Ensemble des thématiques
n° 3	Élaboration d'un « cahier de gestion » et de rapports d'activités annuels*	Ensemble des thématiques
n° 4	Formation du personnel à la reconnaissance des habitats et espèces associés, aux protocoles d'inventaires et de suivis et à la conservation des milieux marins/littoraux	Connaissance
n° 5	Réalisation d'inventaires et de suivis temporels dédiés à la caractérisation des peuplements de la faune benthique et de l'ichtyofaune	Connaissance
n° 6	Réalisation d'inventaires et de suivis temporels dédiés à l'amélioration de la caractérisation des peuplements d'insectes et de leurs habitats	Connaissance
n° 7	Poursuite/Adaptation du suivi temporel des peuplements d'oiseaux et de leurs habitats*	Connaissance
n° 8	Mise en place d'un observatoire dédié aux oiseaux, faunes benthiques et insectes en coordination avec les observatoires existants ou en projets*	Connaissance
n° 9	Evaluation de l'influence de la fréquentation humaine sur le domaine terrestre et sur le domaine maritime*	Connaissance
n° 10	Pérennisation /adaptation des suivis de la qualité de l'eau et des sédiments initiés dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion*	Connaissance
n° 11	Pérennisation du suivi de l'évolution morphologique initié dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion (poursuivre les travaux engagés et étudier des évolutions possibles)*	Connaissance
n° 12	Suivi temporel de la dynamique d'évolution et de l'influence du Baccharis à feuilles d'arroche	Connaissance
n° 13	Définition/pérennisation de partenariats scientifiques entre le gestionnaire et des organismes spécialisés dans le cadre de la mise en œuvre d'inventaires et de suivis des peuplements floristiques et faunistiques/conservation des milieux naturels*	Connaissance

Fiches actions de priorité 1		
n°.	Nom de la fiche	Thématique
n° 14	Expérimentation sur des « zones tests » : gestion du Baccharis au sein des prés salés, (hors trait de côte)	Gestion et conservation du patrimoine naturel
n° 15	Définition d'une convention partenariale pour le développement durable du territoire de l'Île aux oiseaux entre la SCI / le gestionnaire / le Conservatoire	Gestion et conservation du patrimoine naturel
n° 16	Etude de faisabilité pour l'application d'un programme d'animations de découverte dédié au patrimoine de l'Île aux oiseaux	Activités et usages
n° 17	Partenariats entre le gestionnaire et des organismes usagers et des usagers pour l'entretien ou la gestion des milieux naturels	Activités et usages
n° 18	Élaboration et application d'un guide des « bonnes pratiques » à l'attention des usagers de l'Île	Activités et usages
n° 19	Poursuite de l'animation des conseils de quartiers*	Activités et usages
n° 20	Définition et application d'un plan de prévention-sécurité et d'un plan de prévention des risques naturels*	Activités et usages
n° 21	Procédures de renouvellement et d'attribution des AOT des cabanes	Qualité paysagère et architecturale
n° 22	Application d'un cahier de prescriptions architecturales et paysagères des cabanes et diffusion auprès des occupants*	Qualité paysagère et architecturale
n° 23	Etudes sur la faisabilité technique et financière de la remise en service du puits*	Qualité paysagère et architecturale
n° 24	Organisation de journées de sensibilisation des usagers à la réglementation	Réglementation
n° 25	Formation et commissionnement du personnel intervenant sur le site de l'Île aux oiseaux.	Réglementation
n° 26	Surveillance de l'Île aux oiseaux (développement des partenariats)*	Réglementation
n° 27	Accompagnement lors de la réalisation de travaux : définition d'un formulaire type de coordination des procédures de réglementations existantes et diffusion	Réglementation
n° 28	Suivi de l'évolution de la réglementation et diffusion de bulletins d'information vulgarisant et explicitant ces évolutions	Réglementation

Fiche action n° 1	
Pérennisation du poste de garde, recrutement d'un garde technicien supplémentaire et coordination avec les autres gardes gestionnaire partenaires *	
Catégorie : ensemble des thématiques	1

Enjeux
Action transversale répondant à l'ensemble des enjeux du plan de gestion
Objectifs à long terme concernés
Action transversale répondant à l'ensemble des objectifs à long terme du plan de gestion
Objectifs opérationnels concernés
Action transversale répondant à l'ensemble des objectifs opérationnels du plan de gestion
Localisation
Territoire de l'Ile aux oiseaux concerné par le plan de gestion
Contexte/problématique
Le poste de garde gestionnaire est primordial pour la mise en œuvre, le suivi, l'évaluation et l'adaptation du plan de gestion sur le long terme. Compte tenu des enjeux identifiés sur le site et des contraintes d'accessibilité (temps de présence limité par les marées, sécurité du personnel, etc.), l'application d'une gestion pérenne et cohérente nécessite le recrutement d'un second garde gestionnaire et la pérennisation/le développement de partenariats.
Description de l'action
▪ <u>Pérennisation du poste :</u> Ce poste revêt une importance capitale dans l'organisation et la garantie d'une gestion de qualité et pérenne sur l'Ile aux Oiseaux. A ce titre, il s'agira dans un premier temps d'intégrer et de pérenniser le financement de l'actuel poste de garde gestionnaire sur les six années d'application du premier plan de gestion. ▪ <u>Recrutement de personnel :</u> Le temps de présence du gestionnaire et des partenaires sur l'Ile aux oiseaux est conditionné par le contexte insulaire du site et le rythme des marées. Ainsi, le nombre de jours de présence maximum pour une personne sur l'Ile est estimé à environ 120 jours dans le meilleur des cas. Ce contexte particulier influence de manière notable la mise en œuvre des actions (qui nécessite plus de 120 jours de présence

sur l'île) et justifie la nécessité de financer un second poste de garde gestionnaire pour garantir la mise en œuvre d'une gestion de qualité pérenne et la sécurité du personnel intervenant sur l'île.

- Mise à disposition :

Afin de soutenir le garde gestionnaire dans ses différentes missions, il sera nécessaire de maintenir voire développer les partenariats (échange de compétences entre gestionnaires, financement de la mise à disposition du personnel d'un organisme partenaire : ACMBA, etc.). Cette mise à disposition devra être actée officiellement afin d'être intégrée dans l'échéancier (6 années) du plan de gestion. En 2011-2012, un partenariat de ce type a été mis en œuvre avec l'ACMBA. Ce partenariat s'est traduit par la mise à disposition par l'ACMBA d'un garde gestionnaire pour des actions de suivis et de surveillance de l'île notamment.

- Evaluation :

Chaque année, un entretien avec le garde gestionnaire sera réalisé afin de dresser un bilan des actions appliquées durant l'année écoulée, l'échéancier des futures actions et le cas échéant les besoins humains et matériels nécessaires à l'application de ces actions.

- Evolution du poste :

Les missions du garde peuvent évoluer en fonction des bilans annuels des actions et de ses compétences.

Indicateurs et outils de suivi

Bilan annuel des actions et entretiens individuels avec le ou les gardes gestionnaires.

Phasage de l'action

Année n	Année n+1	Année n+2	Année n+3	Année n+4	Année n+5
X	X	X	X	X	X

Coût prévisionnel de l'opération : les jours alloués à l'action sont uniquement liés aux démarches administrative/recrutement. Le coût du personnel est réparti au sein de l'ensemble des fiches

Année n	Année n+1	Année n+2	Année n+3	Année n+4	Année n+5
10j agent : 3 000 €	1j agent : 300 €	1j agent : 300 €	1j agent : 300 €	1j agent : 300 €	2j agent : 600 €

Partenaires pressentis

Techniques	ACMBA, autres gardes du Conservatoire du littoral, etc.
Financiers	CEL, commune de la Teste-de-Buch

Fiche action n°2	
Réunion annuelle du conseil de site*	
Catégorie : ensemble des thématiques	1

Enjeux
Action transversale répondant à l'ensemble des enjeux du plan de gestion
Objectifs à long terme concernés
Action transversale répondant à l'ensemble des objectifs à long terme du plan de gestion
Objectifs opérationnels concernés
Action transversale répondant à l'ensemble des objectifs opérationnels du plan de gestion
Localisation
Territoire de l'Ile aux oiseaux concerné par le plan de gestion
Contexte/problématique
La tenue du conseil de site est primordiale afin de pérenniser une gestion de qualité et pérenne, partagée de tous. Il permet notamment d'entretenir le dialogue et l'échange entre les différents acteurs concernés par la préservation de l'Ile aux oiseaux.
I
• <u>Objectif</u> Le conseil de site est l'occasion pour le garde gestionnaire de dresser le bilan annuel des activités et actions menées. C'est aussi un moyen pour les occupants de faire remonter les différentes remarques et de participer au plan de gestion. • <u>Participation</u> Le conseil de site se réunira au moins une fois par an. La composition du conseil de site est identique à la commission consultative d'attribution précisée à l'article 7 des « <i>principes directeurs d'attribution des AOT des cabanes de l'Ile aux oiseaux et règles particulières d'organisation de la gestion sur le domaine public maritime attribué au Conservatoire du littoral et délégué en gestion à la commune de la Teste de Buch</i> ». • <u>Evaluation</u> Un questionnaire anonyme sera adressé aux représentants afin d'évaluer les attentes lors du comité de site (forme et contenu des bilans, etc.).

- Evolution

En fonction des résultats, des modifications pourront être apportées à l'action.

Indicateurs et outils de suivi

Compte rendu de réunion

Synthèse

Phasage de l'action

Année n	Année n+1	Année n+2	Année n+3	Année n+4	Année n+5
X	X	X	X	X	X

Coût prévisionnel de l'opération

Année n	Année n+1	Année n+2	Année n+3	Année n+4	Année n+5
2j agent : 600 €	1j agent : 300 €	1j agent : 300 €	1j agent : 300 €	1j agent : 300 €	2j agent : 600 €

Partenaires pressentis

Techniques	Commune, CEL
Financiers	Commune

Fiche action n° 3	
Élaboration d'un « cahier de gestion » et de rapports d'activités annuels*	
Catégorie : ensemble des thématiques	1

Enjeux
Action transversale répondant à l'ensemble des enjeux du plan de gestion
Objectifs à long terme concernés
Action transversale répondant à l'ensemble des objectifs à long terme du plan de gestion
Objectifs opérationnels concernés
Action transversale répondant à l'ensemble des objectifs opérationnels du plan de gestion
Localisation
Territoire de l'Ile aux oiseaux concerné par le plan de gestion
Contexte/problématique
Le gestionnaire va mener de nombreuses missions liées au suivi et à la connaissance du site, à l'information et à la sensibilisation, à la gestion des espèces et des milieux naturels. Le gestionnaire et ses partenaires doivent être en mesure de suivre d'une année sur l'autre et avec précision les opérations menées. A ce titre, l'élaboration d'un cahier de gestion et de rapports d'activités est indispensable.
Description de l'action
▪ <u>Rédaction du cahier de gestion :</u> Ce cahier de gestion est destiné à suivre les opérations de gestion mises en œuvre puis de les évaluer. A ce titre, le gestionnaire devra reporter chaque action dans ce registre en mentionnant les éléments suivants : - Fiche concernée (objectifs concernés...) ; - Action mise en œuvre ; - Date ; - Habitat concerné (surface, localisation) ; - Espèce concernée (effectif, comportement, milieu fréquenté...) ;

- Protocole de l'opération ;
- Résultats attendus et résultats obtenus ;
- Temps passé ;
- Personnel présent ;
- Coût ;
- Remarques diverses.

▪ Rédaction des rapports d'activités :

Le cahier de gestion sert à la rédaction des bilans annuels. Ces bilans seront présentés en comité de site afin de dresser un bilan détaillé des actions mises en œuvre durant l'année écoulée. Le rapport d'activité fera la synthèse du cahier de gestion (carnet de bord du gestionnaire) en fin d'année.

▪ La trame des rapports d'activités :

La trame des rapports d'activité correspondra aux préconisations du guide pratique de l'évaluation des sites du Conservatoire du littoral (voir document joint). Ainsi, il sera structuré de la manière suivante :

- Présentation du site : caractéristiques, enjeux, orientations de gestion. Cette « fiche d'identité » du site, accompagnée d'une carte, doit apporter de façon très synthétique les informations de base sur le site ;
- Evénements particuliers de l'année écoulée : facteurs importants ayant des conséquences sur les objectifs ou programme de gestion ;
- Actions de gestion : bilan de programmation ;
- Bilan chiffré et évaluation ;
- Annexes.

▪ Evaluation :

Le suivi du plan de gestion va permettre au gestionnaire de :

- Suivre annuellement les réalisations prévues dans le plan de gestion ;
- Suivre l'évolution des milieux naturels, des populations d'espèces, des usages et des pratiques ;
- Evaluer le plan de gestion (pertinence des actions,...) ;
- Orienter la rédaction du futur plan de gestion.

L'évaluation du plan de gestion permettra au gestionnaire de dresser un bilan de l'ensemble des actions entreprises durant les 6 années écoulées. A ce titre, les objectifs seront croisés avec trois critères évaluatifs :

- La cohérence des actions entreprises ;
- La pertinence des actions ;

- L'efficacité des actions.

Ces critères d'évaluation pourront également être utilisés lors de chaque évaluation annuelle du plan de gestion.

Suite à l'évaluation des 6 années du premier plan de gestion, le gestionnaire rédigera le nouveau plan. Il sera amené, en fonction des conclusions de l'évaluation, à conserver, préciser voire modifier certains objectifs opérationnels ainsi que des actions. Il est possible également d'incorporer au nouveau plan de gestion de nouvelles actions. En ce qui concerne les objectifs à long terme définis lors du premier plan de gestion, il est peu probable qu'ils soient modifiés.

Lors de cette réunion, le gestionnaire présentera un bilan issu des bilans d'activité annuels synthétiques.

Indicateurs et outils de suivi

Bilan des actions (expériences positives ou négatives, évolutions nécessaires ou pérennisation).

Retours d'expériences du gestionnaire et des partenaires.

Phasage de l'action

Année n	Année n+1	Année n+2	Année n+3	Année n+4	Année n+5
X	X	X	X	X	X

Coût prévisionnel de l'opération

Année n	Année n+1	Année n+2	Année n+3	Année n+4	Année n+5
10j agent : 3 000 €	15j agent : 4 500 €	15j agent : 4 500 €	15j agent : 4 500 €	15j agent : 4 500 €	20j agent : 6 000 €

Partenaires pressentis

Techniques	CEL
Financiers	Commune, CG 33

Documents joints

Conservatoire du littoral - DAGE. 2009. Evaluation de la gestion des sites du Conservatoire du littoral : guide pratique 2009. 11 p.

Extrait du dossier (pages 4 à 6) :

Trame de rapport d'activité de la gestion

Un rapport d'activité peut être plus ou moins fourni, selon les moyens de l'équipe de gestion. Une présentation synthétique et illustrée de photos ou de cartes aura davantage de chance d'être lue et partagée. Un diaporama peut le cas échéant faire office de présentation.

I. Présentation du site

Principales caractéristiques, enjeux, orientations de gestion. Cette « fiche d'identité » du site, accompagnée d'une carte, doit rapporter de façon très synthétique les informations de base sur le site :

- Localisation ;
- Superficie acquise par le Conservatoire, acquisitions complémentaires prévues ;
- Description physique sommaire ;
- Vocation du site, objectifs de l'acquisition ;
- Convention de gestion : date, gestionnaire, autres partenaires de la gestion ;
- Principales orientations de gestion : en lien avec le plan de gestion ;
- Dans la mesure du possible : coût global de la gestion du site (toutes ressources confondues), sur les 3 dernières années.

Cette présentation est indispensable, même si elle peut être redondante d'une année sur l'autre. Les nouveaux arrivants y trouveront les caractéristiques fondamentales du site. Si un document de communication sur le site et sa gestion existe, il peut avantageusement remplacer cette partie.

II. Evénements particuliers de l'année écoulée

Figureront ici uniquement des facteurs d'importance notable, ayant entraîné ou susceptibles d'entraîner des conséquences sur les objectifs ou le programme de gestion prédéfini :

- Facteurs naturels : météorologie exceptionnelle, feu, érosion importante...
- Autres facteurs : extension du site, nouvelles acquisitions voisines, nouvelles conventions, décisions politiques, changement notable dans la fréquentation, vandalisme, infractions, dégradations du site,...
- Tendance générale d'évolution du site.

III. Actions de gestion : bilan et programmation

L'ensemble des rubriques suivantes est à traiter, en créant éventuellement des sous-rubriques selon les besoins propres à chaque site.

L'accent est à mettre sur la perspective par rapport aux années précédentes afin de montrer l'évolution et la cohérence de la démarche dans le temps. L'usage de cartes et de photographies est fortement encouragé, afin d'illustrer et synthétiser ces informations.

Cette présentation vise également à relativiser le volume des actions entreprises annuellement, de justifier des actions qui peuvent paraître répétitives au cours des années et de mettre en évidence les moyens mis en œuvre pour atteindre des objectifs de gestion à long terme inscrits dans une programmation pluriannuelle. L'enveloppe financière et les moyens annexes (aide en nature de la part des communes ou d'associations, bénévolat...) seront précisés, l'objectif étant de faire apparaître l'ensemble des actions concernant le site, quelles que soient leur forme. Concernant le bénévolat, il est souhaitable de distinguer celui correspondant à des actions prioritaires de gestion suscitées par le gestionnaire, des initiatives spontanées correspondant à des besoins annexes pour le site.

1. Entretien et maintenance

Nettoyage du site

Entretien des équipements, panneaux, barrières, etc.

2. Gestion, restauration et aménagement du site

Intervention de gestion sur les milieux, débroussaillage, élagage, etc.

Travaux concernant la restauration d'écosystèmes ou de paysages, installation d'infrastructures d'accueil, travaux sur le bâti : rappel des objectifs, nature, surface concernée (le cas échéant état d'avancement par rapport à un programme pluriannuel), moyens alloués, évaluation sommaire des résultats

3. Suivi naturaliste

Etudes en cours, expérimentations menées, opérations de suivi de l'évolution du milieu naturel...

4. Accueil du public

Fréquentation : globale, en distinguant si possible : passage vers la plage, promenade, sports de nature, accueil encadré

Gestion et animation de structures d'accueil

Conception de documents d'information

5. Surveillance, police

Présence assurée sur le site

Verbalisation, feux, secours, assistance...

6. Suivi administratif, management

Encadrement du personnel, programmation, montage de dossiers....

7. Relations publiques, concertation

Manifestations particulières, contacts avec les médias, contacts particuliers avec les différents types d'utilisateurs ou de structures

IV. Bilan chiffré et évaluation

Cette partie se résume au tableau de bilan analytique de la gestion, dont le modèle est présenté en pages suivantes.

V. Annexes

Tout type de document apportant des informations complémentaires jugées utiles.

Tableau de bilan analytique de la gestion

Ce tableau est un modèle de présentation des moyens financiers et humains mis en œuvre sur le site sur un exercice. Il n'a pas vocation à se substituer à d'autres modèles existants déjà utilisés sur les sites.

Le renseignement de ce tableau relève de la seule responsabilité du gestionnaire, aidé par le conservatoire pour ce qui concerne l'investissement. Le gestionnaire est également juge de l'opportunité de présenter l'ensemble des éléments ou seulement certains d'entre eux au comité de gestion, à titre d'information simple ou pour discussion lorsque celui-ci a une configuration de réunion des financeurs.

Dépenses de gestion (en investissement et fonctionnement)

En investissement			Financement			Observations
Opérations	Montant engagé (3)	Maître d'ouvrage	Gestionnaire	Conservatoire	Autre	
Restauration (milieux naturels et paysage)						
Aménagements pour l'accueil du public						
Total						

Montant des travaux réalisés dans l'année

Financements

Pour la gestion, perçu par le gestionnaire		
Type de produit (1)	Montant	Observations (précisions sur l'origine ou le financeur...)
Total des produits (2)		

Catégories :

Autofinancement
Redevances de conventions d'usages
Hébergement
Produits agricoles et forestiers

Taxe passagers maritimes

Prestations d'animation, vente d'objets

Fiche action n° 4	
Formation du personnel à la reconnaissance des espèces et de leurs habitats, aux protocoles d'inventaires et de suivis et à la conservation des milieux marins/littoraux	
Catégorie : Connaissance	1

Enjeux
Action transversale répondant à l'ensemble des enjeux de connaissance
Objectifs à long terme concernés
Disposer d'une connaissance suffisante et renouvelée, socle d'une stratégie de gestion efficace et partagée
Objectifs opérationnels concernés
Engager des campagnes d'inventaires complémentaires afin de préciser la connaissance des milieux marins/terrestres et des espèces associées. Poursuivre et développer le programme de campagnes de suivis du patrimoine naturel et paysager de l'île aux oiseaux.
Localisation
Territoire de l'île aux oiseaux concerné par le plan de gestion
Contexte/problématique
Un manque de connaissance des écosystèmes marins et littoraux a été identifié dans le cadre de l'état initial. A ce titre, le personnel (garde gestionnaire) doit disposer de connaissances scientifiques et de compétences techniques afin d'être en mesure d'appliquer/encadrer des programmes d'inventaires et de suivis d'espèces et d'habitats des milieux littoraux et marins.
Description de l'action
Le personnel devra suivre une ou plusieurs formations sur les méthodes d'inventaires/suivis des milieux littoraux et marins. ▪ <u>Identification des champs de compétences à mobiliser :</u> Les inventaires/suivis identifiés dans le cadre du plan de gestion sont : - La caractérisation des peuplements de la faune benthique, de l'ichtyofaune et de leurs habitats ; - Les insectes (hors domaine terrestre) et habitats associés ; - Les oiseaux marins et habitats associés ; - Les habitats de la slikke et du schorre, faune et flore associées.

▪ Audit du personnel :

Un audit sera réalisé auprès du personnel en charge de l'application du plan de gestion afin de déterminer le programme de formation. Le programme de formation sera déterminé en croisant :

- Les suivis et inventaires programmés dans le plan opérationnel ;
- Les souhaits et attentes des membres de l'équipe gestionnaire en termes de compétences à acquérir.

Dans la mesure où le gestionnaire ne dispose pas de compétences en interne pour appliquer ou encadrer certains suivis, inventaires ou actions de conservation des milieux, ces compétences seront mobilisées auprès des partenaires techniques et scientifiques dans le cadre de partenariats.

▪ Recherche de formations :

Une recherche de formations adaptées sera mise en œuvre en fonction des besoins ciblés dans le cadre de l'audit du personnel.

La formation du personnel se fera en interne avec le soutien de partenaires techniques ou par l'intermédiaire d'organismes extérieurs. L'ATEN sera privilégié en raison de l'existence d'un partenariat avec le Conservatoire du littoral. Dans la mesure où l'ATEN ne pourra répondre à un besoin de formation spécifique, un autre organisme sera sollicité.

Le tableau ci-dessous est une synthèse des propositions de formations de l'ATEN, mobilisables pour répondre à des problématiques liées aux milieux marins et littoraux :

Thématiques	Formations	Durée (en jours)	coûts
Animation, gestion, management	Concevoir et mettre en œuvre l'observation et le suivi d'un territoire	3	300 € (forfait journalier)*
Gestion des milieux et des espèces	Méthode de suivi de la faune	5	300 € (forfait journalier)*
	Méthode de suivi des populations d'oiseaux	4	300 € (forfait journalier)*
	Déterminer l'état de conservation des habitats et des espèces	4	300 € (forfait journalier)*
	Milieu marin : identifier les espèces caractéristiques	3	300 € (forfait journalier)*
	Approche du fonctionnement des écosystèmes littoraux	4	300 € (forfait journalier)*
	Suivre des colonies d'oiseaux marins nicheurs : initiation	3	300 € (forfait journalier)*
	Les indicateurs de biodiversité : pour quoi et comment faire ?	4	300 € (forfait journalier)*
	Mesures de gestion favorables aux oiseaux	3	300 € (forfait journalier)*

	Traitement et analyses des données de terrain	4	300 € (forfait journalier)*
	Initiation à l'entomologie	5	300 € (forfait journalier)*
Sécurité	Sécurité des interventions sur l'eau	5	300 € (forfait journalier)*

* : l'offre ATEN s'adresse en priorité aux salariés des membres de l'ATEN et des structures qu'ils représentent. Le Conservatoire du Littoral fait partie des membres ATEN. Les frais pédagogiques ainsi que les frais d'hébergement et de restauration sont pris en charge par l'ATEN (sauf exception signalée dans la fiche de stage).

L'inscription se fait en ligne sur le site www.espaces-naturels.fr.

Indicateurs et outils de suivi

Questionnaire sur le programme des formations suivies et les souhaits de formation ;
Sorties terrain avec les partenaires techniques et évaluations sur le terrain (bilan de compétences).

Phasage de l'action

Année n	Année n+1	Année n+2	Année n+3	Année n+4	Année n+5
X	X	-	X	-	X

Coût prévisionnel de l'opération

Année n	Année n+1	Année n+2	Année n+3	Année n+4	Année n+5
30j agent : 9 000 €	20j agent : 6 000 €	-	10j agent : 3 000 €	-	7j agent : 2 100 €

Partenaires pressentis : action dont la mise en œuvre dépendra intégralement des partenariats

Techniques	ATEN, CEL, AAMP
Financiers	Conseil Général, Conseil Régional, commune de la Teste de Buch

Bibliographie

- ATEN. 2011. Répertoire des formations 2012-2013.

Fiche action n° 5	
Réalisation d'inventaires et de suivis temporels dédiés à la caractérisation des peuplements de la faune benthique et de l'ichtyofaune et identification des espèces remarquables*	
Catégorie : Connaissance	1

Enjeux
La qualification et la quantification de la macrofaune benthique, de l'ichtyofaune, de l'entomofaune, de l'avifaune au sein de différents habitats et l'évaluation des rôles écologiques assurés par chacun de ces habitats vis-à-vis de ces peuplements. La connaissance en termes de diversité, d'abondance et de biomasse principalement en ce qui concerne l'avifaune, l'ichtyofaune, les invertébrés marins, l'entomofaune et la flore.
Objectifs à long terme concernés
Disposer d'une connaissance suffisante et renouvelée, socle d'une stratégie de gestion efficace et partagée.
Objectifs opérationnels concernés
Engager des campagnes d'inventaires complémentaires afin de préciser la connaissance des milieux marins/terrestres et des espèces associées.
Localisation
Milieux marins concernés par le plan de gestion.
Contexte/problématique
L'analyse du milieu marin de l'Ile aux oiseaux repose sur une synthèse bibliographique. Il conviendrait dans le cadre de l'application du plan de gestion, d'améliorer la connaissance sur les écosystèmes marins (dont la faune) afin d'être en mesure de lui donner une place légitimement plus importante. La biocénose benthique et l'ichtyofaune sont étroitement liées aux conditions du milieu (substrat, courant, profondeur d'eau, etc.). Les invertébrés benthiques sont à la base du réseau trophique et constituent de bons indicateurs de l'évolution, de la qualité et de la fonctionnalité des milieux marins. Les poissons sont également sensibles aux variations et aux pollutions du milieu, ils sont donc eux aussi de bons indicateurs. Actualiser et compléter l'analyse des peuplements benthiques et ichtyologiques est un objectif important dans la caractérisation et le suivi du milieu littoral marin de l'Ile aux Oiseaux.
Description de l'action

INVENTAIRES (action en cours de réalisation) :

▪ Connaissances à acquérir :

Les inventaires (action en cours de réalisation) devront permettre de disposer d'éléments de connaissances ciblant :

- La diversité des cortèges d'espèces (ensemble des espèces) ;
- La présence d'espèces remarquables ;
- Les effectifs ;
- Les habitats associés aux espèces.

▪ Protocole :

Le protocole mobilisé reprend la méthode d'analyse de la biodiversité aquatique proposée par l'AAMP, en collaboration avec l'ONCFS, l'IRSTEA et L'UMR EPOC CNRS, afin de disposer d'éléments comparables entre les différents secteurs suivis sur le Bassin d'Arcachon (adaptation protocole DCE).

Pour le benthos :

- 4 prélèvements (carottages) dans le faciès des herbiers à *Zostera noltii* internes ou de haut niveau (schorre) ;
- 4 prélèvements dans le faciès des herbiers à *Zostera noltii* de niveau moyen (slikke).

Les carottages s'effectuent à marée basse. Les échantillons sont tamisés et stockés jusqu'à la détermination en laboratoire. En parallèle, un carottage de sédiment est effectué afin de caractériser le type sédimentaire de chaque station de prélèvement.

Pour les poissons :

La méthodologie appliquée repose sur l'utilisation de pêches au filet (technique létale) ou de pêches électriques pour les milieux restreints (de petite surface). Les différents habitats concernés sont les mares de tonne, les esteys et les faciès à herbiers marins.

Les poissons capturés sont identifiés, pesés et mesurés sur place. Si ce n'est pas possible ils sont stockés et identifiés en laboratoire.

▪ Evaluation

Les indicateurs identifiés sont :

- La diversité des cortèges ;
- La découverte ou la redécouverte d'espèces remarquables ;
- Les effectifs ;
- L'évolution de l'état de conservation des habitats d'espèces.

SUIVIS TEMPORELS :

▪ Connaissances à acquérir :

Adaptation du protocole élaboré dans le cadre d'un stage de M2 (BRUN, S. 2011) en collaboration avec l'UMR CNRS EPOC, IRSTEA, ONCFS, AAMP.

L'objectif est de qualifier et de quantifier la macrofaune benthique (abondance, biomasse, diversité, structure des peuplements) sur chacun des habitats :

- Vasières intertidales de type slikke ;
- Esteyes de schorre.

▪ Protocole

1/ Pour la macrofaune benthique :

- Echantillonnage à marée basse ;
- 4 prélèvements (carottage) par habitat (faune et sédiment) ;
- Conservation dans des flacons jusqu'à la réalisation des analyses.

2/ Pour la supra-faune benthique¹ et l'ichtyofaune :

- Pose de filet de pêche à marée haute (accès par bateau) lors de forts coefficients de marée ;
- Relève et nettoyage des filets à marée haute après un cycle de marée complet (± 12 heures), récolte des échantillons et repose immédiate aux mêmes emplacements (capture de la faune sur un cycle nyctéméral²). Conservation des échantillons (ou sous échantillons) supra-benthiques avant leur congélation. Identification et mesures (taille et poids) puis relâche des poissons dans la foulée. Si l'identification et les relevés biométriques ne peuvent être réalisés sur le terrain congeler les poissons.

Si possible, effectuer 2 échantillonnages de jour et 2 échantillonnages de nuit dans chaque habitat (pour analyses statistiques).

3/ Pour la faune planctonique :

- 2 traits de filet de prélèvement (1 à la pose et 1 à la relève des filets de pêche) du fond à la surface, ou, remorquage du filet de pêche pendant une durée fixe ;
- Conservation dans les flacons jusqu'à analyse.

Echantillonnage sur les 4 saisons pour couvrir un cycle annuel.

4/ Etude des réseaux trophiques par l'analyse des contenus stomacaux des poissons fréquentant les différents habitats.

▪ Evaluation

L'analyse et la comparaison des résultats d'inventaire et de suivi entre les années permettent d'estimer les tendances d'évolution des dynamiques de populations des divers habitats aquatiques marins.

▪ Evolution des protocoles :

Les résultats des premiers relevés permettront d'ajuster si besoin le protocole et le plan d'échantillonnage. La liste taxonomique, les effectifs et la caractérisation des habitats seront mobilisés dans le cadre de la mise en place de suivis.

¹ Suprabenthos : Ensemble des animaux de petite taille vivant à proximité de la couche d'eau juste au-dessus du fond ou couche d'eau suprabenthique et disposant de capacités natatoires suffisantes pour se déplacer dans cette la couche d'eau.

² Cycle nyctéméral : une alternance d'un jour et d'une nuit et correspondant à un cycle biologique de 24 heures.

Indicateurs et outils de suivi					
Rapport de synthèse des campagnes d'inventaire.					
Phasage de l'action					
Année n	Année n+1	Année n+2	Année n+3	Année n+4	Année n+5
X	-	-	-	-	X
Coût prévisionnel de l'opération					
Année n	Année n+1	Année n+2	Année n+3	Année n+4	Année n+5
21j agent : 6 300 € + 10 000 € étude	12j agent : 3 600 € + 20 000 € étude	12j agent : 3 600 € + 20 000 € étude	12j agent : 3 600 € + 20 000 € étude	12j agent : 3 600 € + 20 000 € étude	20j agent : 6 000 €
Partenaires pressentis					
Techniques	IFREMER, ONEMA, FDP 33, Université Bordeaux 1				
Financiers	CEL, IFREMER, Agence de l'Eau, commune, Conseil général, Conseil Régional				
Bibliographie					
- AAMP, ONCFS, IRSTEA, UMR EPOC CNRS. 2012. La biodiversité aquatique et les fonctions écologiques des prés salés du Bassin d'Arcachon. Analyse particulière des communautés benthiques, supra-benthiques et ichtyologiques. - Bio-littoral, IFREMER Nantes. 2010. Contrôle de surveillance DCE 2010. Suivi de la faune et de la flore benthique. Rapport final DCE 2010 suivi benthique Pays de la Loire.					

Fiche action n° 6	
Réalisation d'inventaires et de suivis temporels dédiés à l'amélioration de la caractérisation des peuplements d'insectes et de leurs habitats	
Catégorie : Connaissance	1

Enjeux
La qualification et la quantification de la macrofaune benthique, de l'ichtyofaune, de l'entomofaune, de l'avifaune au sein de différents habitats et l'évaluation des rôles écologiques assurés par chacun de ces habitats vis-à-vis de ces peuplements. La connaissance en termes de diversité, d'abondance et de biomasse principalement en ce qui concerne l'avifaune, l'ichtyofaune, les invertébrés marins, l'entomofaune et la flore.
Objectifs à long terme concernés
Disposer d'une connaissance suffisante et renouvelée, socle d'une stratégie de gestion efficace et partagée
Objectifs opérationnels concernés
Engager des campagnes d'inventaires complémentaires afin de préciser la connaissance des milieux marins/terrestres et des espèces associées.
Localisation
Slikke et schorre concernés par le plan de gestion (se reporter aux cartes n°16 et 19 du tome 1 : état initial).
Contexte/problématique
Dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion, la phase bibliographique (pour les orthoptères, les arachnides et les coléoptères) et des prospections de terrain (orthoptères, rhopalocères et odonates) ont permis d'identifier des cortèges d'insectes assez peu diversifiés en espèces (en comparaison à d'autres contextes de types bocagers ou forestiers) mais composés d'espèces spécialisées inféodées aux milieux halophiles, notamment pour les orthoptères avec l'Oedipode des salines et les coléoptères avec les bledius sp. ou <i>Pseudophytobius acalloides</i>. Des inventaires complémentaires permettrait d'actualiser les inventaires coléoptères et arachnides (menés dans les années 60 par le docteur M. Amanieu) et d'identifier des espèces d'orthoptères non retrouvées dans le cadre des inventaires de 2010. Une connaissance plus fine des espèces (occurrence, abondance et structure des populations) donne au gestionnaire des éléments précis afin d'ajuster ces mesures de conservation.
Description de l'action

INVENTAIRES :

▪ Connaissances à acquérir :

Les inventaires devront permettre de disposer d'éléments de connaissances ciblant :

- La diversité des cortèges d'espèces (ensemble des espèces) ;
- La présence d'espèces remarquables ;
- Les effectifs ;
- Les habitats associés aux espèces.

Les groupes d'insectes ciblés sont :

- Les coléoptères ;
- Les arachnides ;
- Les orthoptères.

▪ Protocole :

Mise en place de transects (itinéraires de prospection linéaires) sur la slikke et le schorre. Les prospections sur la base de transects standardisés permettront d'obtenir des données mobilisables dans le cadre de futurs suivis. Ces transects pourront être complétés par des prospections aléatoires en périphérie.

Un transect est le parcours d'une bande plus ou moins étroite (environ 5 m) et de longueur définie (équivalente à 15 min de prospection). Tous les individus contactés le long de la bande transect sont notés.

Lors de la mise en œuvre de ces transects (1 à 2 fois par mois entre mai et octobre), l'observateur devra :

- Lister les différentes espèces (avec effectifs) et géolocaliser les espèces remarquables ;
- Caractériser, photographier et cartographier les habitats d'espèces (par cortèges pour les espèces communes et par espèce pour les espèces remarquables).

Cette mission sera effectuée durant deux années avec un bilan lors de la dernière année du plan de gestion.

▪ Evaluation

Les indicateurs identifiés sont :

- La diversité des cortèges ;
- La découverte ou la redécouverte d'espèces remarquables ;
- Les effectifs ;
- L'évolution de l'état de conservation des habitats d'espèces.

SUIVIS TEMPORELS :

Dans la continuité des inventaires insectes, le suivi s'inscrit dans la dynamique d'acquisition de données et de connaissances sur le fonctionnement des interactions entre le cortège d'espèces et les habitats spécifiques de l'Ile.

▪ Protocole

Il s'agira de réaliser des itinéraires (ou transects) traversant les milieux favorables aux espèces :

- Elaborer un itinéraire de prospection (basé sur les transects identifiés lors des inventaires) ;
- Prospecter en suivant l'itinéraire préalablement défini durant les périodes favorables : mai à octobre suivant les Ordres et Familles.
- Noter les observations d'individus (larves, imagos) et la présence ou non de plantes « hôtes » ;
- Caractériser, photographier et cartographier les habitats d'espèces avérés et potentiels sous SIG.

Au minimum un transect sera effectué par type d'habitat. Le choix de positionnement des transects peut se faire de manière aléatoire ou systématique. La mise en place d'un maillage peut simplifier le choix de localisation des transects et standardiser leur longueur.

Dans le cadre de l'acquisition de la connaissance sur les insectes, il serait nécessaire de mener une réflexion sur la réalisation d'une étude sur l'influence de la démoustication sur les populations de moustiques « cibles » et l'ensemble du réseau trophique (dont les prédateurs). Il s'agirait d'être en mesure d'appréhender réellement, au niveau local, les impacts de la démoustication au Bti sur le milieu naturel et les réseaux trophiques du territoire arcachonnais. Cette problématique doit être abordée dans le cadre d'une concertation appuyée entre les différents acteurs concernés à savoir les acteurs liés à la gestion et la conservation du patrimoine naturel mais également socio-économique et socio-culturels.

▪ Evaluation

L'analyse des résultats statistiques et l'élaboration de cartographies des différentes années de suivi ont pour but d'estimer les tendances d'évolution des populations d'insectes. Les données récoltées au cours des prospections de terrain donnent une abondance absolue (nombre d'individu par espèce sur une surface connue). Elles permettent de comparer la richesse taxonomique de différents habitats et de dégager les espèces dominantes (par habitat et pour la surface totale).

▪ Evolution

Les résultats des premiers relevés permettront d'ajuster si besoin le protocole et le plan d'échantillonnage. La liste taxonomique, les effectifs et la caractérisation des habitats seront mobilisés dans le cadre de la mise en place de suivis.

Indicateurs et outils de suivi

- La diversité des cortèges ;
- La découverte ou la redécouverte d'espèces remarquables ;
- Les effectifs ;
- L'évolution de l'état de conservation des habitats d'espèces.

Rapport de synthèse, cartographies

Phasage de l'action

Année n	Année n+1	Année n+2	Année n+3	Année n+4	Année n+5
-	X	-	X	-	X

Coût prévisionnel de l'opération

Année n	Année n+1	Année n+2	Année n+3	Année n+4	Année n+5
---------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------

-	12j agent : 3 600 € + 10 000 € étude	-	10j agent : 3 000 €	-	10j agent : 3 000 €
Partenaires pressentis : action dont la mise en œuvre dépendra intégralement des partenariats					
Techniques	Naturalistes locaux, bureaux d'étude, universités, associations (Société Linnéenne, etc.)				
Financiers	Conseil régional, Conseil Général				

Fiche action n° 7	
Poursuite / adaptation du suivi temporel des peuplements d'oiseaux et de leurs habitats*	
Catégorie : Connaissance	1

Enjeux
La qualification et la quantification de la macrofaune benthique, de l'ichtyofaune, de l'entomofaune, de l'avifaune au sein de différents habitats et l'évaluation des rôles écologiques assurés par chacun de ces habitats vis-à-vis de ces peuplements. La connaissance en termes de diversité, d'abondance et de biomasse principalement en ce qui concerne l'avifaune, l'ichtyofaune, les invertébrés marins, l'entomofaune et la flore.
Objectifs à long terme concernés
Disposer d'une connaissance suffisante et renouvelée, socle d'une stratégie de gestion efficace et partagée
Objectifs opérationnels concernés
Poursuivre et développer le programme de campagnes de suivis du patrimoine naturel et paysager de l'Ile aux oiseaux
Localisation
Territoire de l'Ile aux oiseaux concerné par le plan de gestion (se reporter aux cartes 17 et 18 du tome 1 : état initial).
Contexte/problématique
En raison de sa localisation sur un axe migratoire majeur et de la qualité de ses milieux naturels, l'Ile aux Oiseaux constitue un site favorable à l'accueil de l'avifaune (hivernage, halte migratoire ou en reproduction). Afin d'être en mesure de pérenniser voire d'améliorer l'attrait de ce site pour les oiseaux, le gestionnaire doit disposer de connaissances précises et actualisées.
Description de l'action
▪ <u>Protocole</u> Application du protocole des IPA (Indices Ponctuels d'Abondances) : 2 sessions par jour 1 à 2 fois par mois entre mars et août pour suivre les oiseaux nicheurs. Possibilité également d'utiliser le protocole STOC EPS soit Suivi Temporel d'Oiseaux Communs par Echantillonnages Ponctuels Simples). L'indice ponctuel d'abondance permet le dénombrement des oiseaux chanteurs au printemps/été. Ces dénombrements s'effectuent sur un maillage de points parcourus systématiquement. La validité des données collectées dépend du strict respect du protocole (points d'écoute, dates, horaires). Une distance minimale d'au moins 300 m (limite de détection de la majorité des espèces) entre chaque

point doit être respectée pour éviter les recouvrements. Les observations se déroulent pendant vingt minutes sur chaque point d'écoute, dans les premières heures du jour et dans des conditions météorologiques satisfaisantes. Pendant cette durée, l'observateur écoute et observe l'avifaune sur le point, et retranscrit ses observations sur une fiche de terrain selon une codification standardisée (un mâle chanteur, un couple, un nid occupé ou une famille : compter 1 ; un oiseau isolé vu ou entendu criant : compter 0,5). Dans la mesure où de très nombreux individus sont présents, l'observateur indique une estimation de présence ou simplement la présence d'une concentration (colonie, bande en déplacement, etc.). Le nombre minimal de sorties préconisé est de deux par saison de reproduction.

Suivi de l'hivernage des oiseaux d'eau : les observations réalisées par le gestionnaire (et les partenaires techniques) donnent une tendance de la dynamique de la fréquentation du site et des zones périphériques par les oiseaux d'eaux. Suivi à effectuer entre le mois de novembre et février.

Suivi ponctuel des stationnements migratoires : parallèlement à ses missions, le gestionnaire suit l'intérêt du site pour les stationnements d'oiseaux en période migratoire (pré nuptiale et post nuptiale) en notant les observations ponctuelles.

▪ Evaluation

Analyse de la tendance d'évolution du cortège d'oiseaux fréquentant l'île et élaboration d'une cartographie de répartition.

Les effectifs dénombrés sont convertis en indices d'abondance par espèce (nombre de contact divisé par le nombre de points effectués).

Les résultats peuvent être présentés sous trois formes :

- Cartographie : l'indice d'abondance est présenté pour une année donnée à l'échelle du territoire étudié.
- Graphique(s) : la variation temporelle (interannuelle) des indices d'abondance est illustrée au travers d'un histogramme.
- Tableau(x) : les valeurs chiffrées sont présentés sous tableau Excel.

La méthode des IPA décrit les peuplements d'oiseaux à l'échelle du paysage (répartition spatiale) et montre les fluctuations temporelles d'effectifs de chaque espèce (déclin ou augmentation à long terme des espèces suivies).

▪ Evolution

Adaptation des actions de gestion et de conservation en fonction des résultats obtenus.

Indicateurs et outils de suivi

- La diversité des cortèges ;
- La découverte ou la redécouverte d'espèces remarquables ;
- Les effectifs ;
- L'évolution de l'état de conservation des habitats d'espèces.

Rapport au comité de gestion

Phasage de l'action

Année n	Année n+1	Année n+2	Année n+3	Année n+4	Année n+5
X	X	X	X	X	X

Coût prévisionnel de l'opération					
Année n	Année n+1	Année n+2	Année n+3	Année n+4	Année n+5
150j agent : 45 000 €	150j agent : 45 000 €	150j agent : 45 000 €	150j agent : 45 000 €	150j agent : 45 000 €	150j agent : 45 000 €
Partenaires pressentis					
Techniques	LPO, ACMBA, FDC 33, ONCFS, Sépanso				
Financiers	Conseil Général, Conseil Régional				

Fiche action n°8	
Mise en place d'un observatoire dédié aux oiseaux, faunes benthiques et insectes en coordination avec les observatoires existants ou en projets*	
Catégorie : Connaissance	1

Enjeux
Action transversale répondant à l'ensemble des enjeux
Objectifs à long terme concernés
Disposer d'une connaissance suffisante et renouvelée, socle d'une stratégie de gestion efficace et partagée
Objectifs opérationnels concernés
Poursuivre et développer les mises en réseaux dans le cadre de l'acquisition de la connaissance (gestionnaires de sites naturels, scientifiques, associatifs) Valoriser la connaissance acquise en la diffusant auprès des usagers de l'Ile
Localisation
Territoire de l'Ile aux oiseaux concerné par le plan de gestion
Contexte/problématique
Dans le principe d'acquisition, de valorisation et de partage des données, la participation à un observatoire faunistique est primordiale. L'Ile aux Oiseaux est un lieu privilégié accueillant des espèces patrimoniales et communes. La mise en place d'inventaires et de suivis faunistiques sur le site permettra d'alimenter cet observatoire, de suivre les évolutions des différents peuplements et de replacer l'Ile aux Oiseaux dans un contexte plus global à l'échelle du bassin, du département et de la région.
Description de l'action
▪ <u>Identification des besoins :</u> Le Conservatoire du littoral a développé un outil informatique permettant de saisir de nombreuses espèces observées sur le terrain directement en ligne. Le site, intitulé « VISIOLITTORAL », appartient au réseau « VISIONATURE » piloté par la LPO France. Cette base de données est récente. Sa mise en ligne pour une utilisation officielle date du mois de mars 2012. ▪ <u>Mise en œuvre / participation :</u> Cette base de données est destinée à un usage professionnel par les gardes gestionnaires et autres

personnels du Conservatoire du littoral.

Toutes les données recueillies dans le cadre des inventaires et suivis seront enregistrées sur cet observatoire (base de données). La prise de photographie est fortement conseillée afin de valider les observations d'espèces rares notamment.

Ces données reflètent un état des lieux, en temps réel, du patrimoine naturel. Elles permettent également de mettre en place un suivi régulier des espèces remarquables.

Tout public averti et naturaliste peut participer à cette base.

Actuellement, Visio-littoral ne permet pas de transférer les données vers la base de données Faune Aquitaine. En revanche, l'inverse est possible. A ce titre, dans l'attente d'une évolution du logiciel Visio-littoral, les données seront saisies sur Faune Aquitaine afin d'être ensuite transférées sur Visio-littoral.

- Evaluation :

Analyse du taux de participation (nombre de données rentrées, nombre de participants) et mise en place d'un questionnaire anonyme.

- Evolution :

Adaptation de la base de données en fonction des études de groupes faunistiques et floristiques.

Indicateurs et outils de suivi

Rapport de synthèse d'utilisation de la base par le gestionnaire, les partenaires et les usagers naturalistes de l'Ile. Ainsi, le rapport de synthèse reposera sur un bilan de paramètres tels que le nombre d'utilisateurs, le nombre de données, les listes d'espèces observées, la période d'utilisation, etc.

Phasage de l'action

Année n	Année n+1	Année n+2	Année n+3	Année n+4	Année n+5
X	X	X	X	X	X

Coût prévisionnel de l'opération

Année n	Année n+1	Année n+2	Année n+3	Année n+4	Année n+5
2j agent : 600 €	10j agent : 3 000 €	10j agent : 3 000 €	10j agent : 3 000 €	10j agent : 3 000 €	12j agent : 3 600 €

Partenaires pressentis

Techniques	CEL, RNN d'Arès, ONCFS, ONEMA, AAMP, LPO Aquitaine, IFREMER, Universités
Financiers	CEL, Conseil Général, Conseil Régional

Fiche action n°9	
Evaluation de l'influence de la fréquentation humaine sur le domaine terrestre et sur le domaine maritime*	
Catégorie : Connaissance	1

Enjeux
L'influence des activités socio-économiques et socio-culturelles sur le patrimoine naturel et le paysage L'évolution de l'Île au cours du temps, un témoignage fort de l'histoire du bassin d'Arcachon
Objectifs à long terme concernés
Disposer d'une connaissance suffisante et renouvelée, socle d'une stratégie de gestion efficace et partagée
Objectifs opérationnels concernés
Évaluer l'influence des facteurs humains, physiques et biologiques sur le patrimoine naturel et paysager de l'Île aux oiseaux
Localisation
Territoire de l'Île aux oiseaux concerné par le plan de gestion (se reporter aux cartes n°20 et 21 du tome 1 : état initial.
Contexte/problématique
Disposer d'une telle connaissance sur l'Île aux oiseaux est primordiale pour le gestionnaire car elle est le reflet à un instant « T » du taux de fréquentation et des pratiques qui s'y déroulent. Elle permet d'identifier le profil des usagers (activités, provenance, etc.), d'évaluer l'influence des diverses pratiques et de proposer des mesures de gestion et de sensibilisation en accord avec les objectifs de conservation.
Description de l'action
▪ <u>Connaissances à acquérir :</u> L'objectif principal de l'action est d'évaluer la fréquentation et son influence sur les différents milieux de l'Île. Les milieux terrestres et marins sont concernés par ce suivi. L'étude de la fréquentation doit s'attacher à évaluer les aspects qualitatifs et quantitatifs de ces pratiques.

A ce titre, il s'agit d'identifier :

- Les zones de mouillages utilisées ou non par les plaisanciers ;
- Les zones de pêches récréatives ;
- Les zones d'activités nautiques autres que la navigation de plaisance (kayak, Kitesurf, jet-ski, etc.) ;
- Les zones de débarquement et de circulation à pieds sur l'île (domaine terrestre et maritime) ;
- Le type d'usagers et leurs pratiques dans le temps et l'espace.

Des cartographies des zones de fréquentation seront produites à différentes périodes de l'année.

L'approche qualitative peut être complétée par une étude socio-comportementale.

En dernier lieu une estimation de la pression sur le milieu peut être effectuée en se basant sur un cumul des observations de terrain et sur les types d'usages afin d'identifier les zones sensibles à la fréquentation.

▪ Protocole :

La méthode d'étude quantitative est une adaptation du protocole d'évaluation de la fréquentation nautique mise en œuvre sur le bassin d'Arcachon en 2008/2009 (Géomer, 2010).

La collecte de données se déroule en deux étapes complémentaires :

- Utilisation des campagnes de photographies aériennes existantes (développer des partenariats avec les organismes disposant de vues aériennes) ;
- Cartographies à instant « T » réalisées sur un point de vue terrestre. Il s'agit ici de dénombrer et de qualifier les activités à partir de différents sites d'observation répartis sur l'ensemble de l'île.



Identification des zones de mouillage et comptage des bateaux depuis l'île
(© BIOTOPE, 2011)



Cabane Tchanquée (© BIOTOPE, 2011)

Pour les sites les plus fréquentés, comme les cabanes Tchanquées et les esteys d'Afrique et de Saous, un comptage des arrivées et des départs des embarcations peut être mis en place afin de mieux appréhender la fréquentation. Durant une journée entière l'observateur relève le type de l'embarcation, sa taille et le nombre de personnes présentes à bords.

La méthode d'étude qualitative est une adaptation du protocole élaboré par Charlotte MICHEL (Usages et territoires, Ateliers du Conservatoire, 2006) visant à évaluer le nombre de visiteurs et à identifier les principaux problèmes liés à la fréquentation sur les

sites du Conservatoire du Littoral.

La démarche est réalisée en deux temps :

- Le garde gestionnaire est chargé de décrire, via un questionnaire, trois journées types du site : une journée de forte, moyenne et faible fréquentation.
- Puis le garde doit observer directement la fréquentation sur site aux cours de six journées dans l'année. Ces six journées sont réparties sur trois périodes dans l'année et illustrent deux journées contrastées par période, soit une journée de faible et une de forte fréquentation. La grille d'observation sert alors de support pour noter les réponses à trois questions, chaque fois qu'un visiteur arrive sur le site :
 - Que vient-il faire ? quelles sont ses pratiques ?
 - Où habite-il ? est-ce un local ou non ?
 - Mode d'embarcation pour venir sur le site ? Nombre de personnes l'accompagnant ?

Les comptages peuvent commencer tôt le matin et finir tard en fin de journée (suivant la saison). Il est important de choisir un endroit du site stratégique afin de visualiser un maximum de visiteurs (par exemple au niveau des cabanes Tchanquées ou des esteys d'Afrique et de Saous). La grille du questionnaire peut être complétée sans entrer en contact direct avec chacun des visiteurs. Les conditions météorologiques seront notées pour chaque journée de comptage ainsi que la marée.

Pour compléter les enquêtes nautiques une étude sur la fréquentation des milieux terrestre peut être effectuée. Différentes pratiques comme la pêche à pied, la circulation piétonne, peuvent avoir une influence sur le milieu naturel et les communautés faunistiques et floristiques.

Dans le cadre du projet de parc marin, des comptages de pêcheurs à pied ont été mise en œuvre (AAMP, 2012). La méthode consiste à sillonner les zones propices à la pêche, pendant environ 5 heures (soit 3 h avant la basse mer et 2 h après). Un comptage par saison au minimum est préconisé, afin de caractériser de façon relativement complète l'activité (nombre de pêcheurs, pratiques, périodes et zones réellement fréquentées, prélèvements).



Identification des zones de pêches récréatives et comptage des pêcheurs (© BIOTOPE, 2011)

Les principes de localisation et de suivi des impacts de la fréquentation terrestre consistent à remplir quatre grilles de recueil d'informations superposées à une photographie aérienne du site (protocole Denis I., 2005). L'Ile aux Oiseaux est découpée en mailles (par exemple de 50m sur 50m). Sur chacune des mailles les quatre impacts étudiés sont : le dérangement potentiel de l'avifaune, le piétinement, les déchets et le vandalisme sur aménagements. Les données relevées par maille sont :

- Présence ou non de ces impacts ;
- Evaluation des impacts présents (excepté le dérangement de l'avifaune car difficile à estimer) par de classes de valeurs (classe 0 :0, classe 1 : 0-25, classe 2 :25-50, classe 3 : 50-75, classe 4 : >75%).

Exemple d'étude pour une maille :

Dérangement potentiel de l'avifaune		Piétinement	
Destruction de nichées	Présence/absence	Sentiers ou pistes anarchiques	Absence/présence
Aires de nourrissage, repos et/ou reproduction proches zones fréquentées	Présence/absence	Disparition d'espèce caractéristique / banalisation de la flore	Absence/présence
		Dégradation du recouvrement végétal	Classes de dégradation
Déchets		Vandalisme sur aménagements	
Dépôt de déchets	Absence/présence	Présence de vandalisme	Absence/présence
Fréquence de dépôt et quantité	Classes de valeurs	Fréquence	Classes de valeurs
Latrines sauvages	Absence/présence	Estimation du coût	Classes de valeurs

L'interprétation des quatre grilles (une par impact) peut aboutir à la réalisation de cartes :

- Une carte de localisation des secteurs sensibles à la fréquentation (cumul des impacts par mailles) ;
- 4 cartes de localisation de l'impact (1 pour chaque impact) ;
- 3 cartes d'intensité de l'impact (1 pour chaque impact, excepté le dérangement de l'avifaune).

▪ Evaluation :

Retour d'expérience sur la mise en œuvre par le gestionnaire.

▪ Evolution :

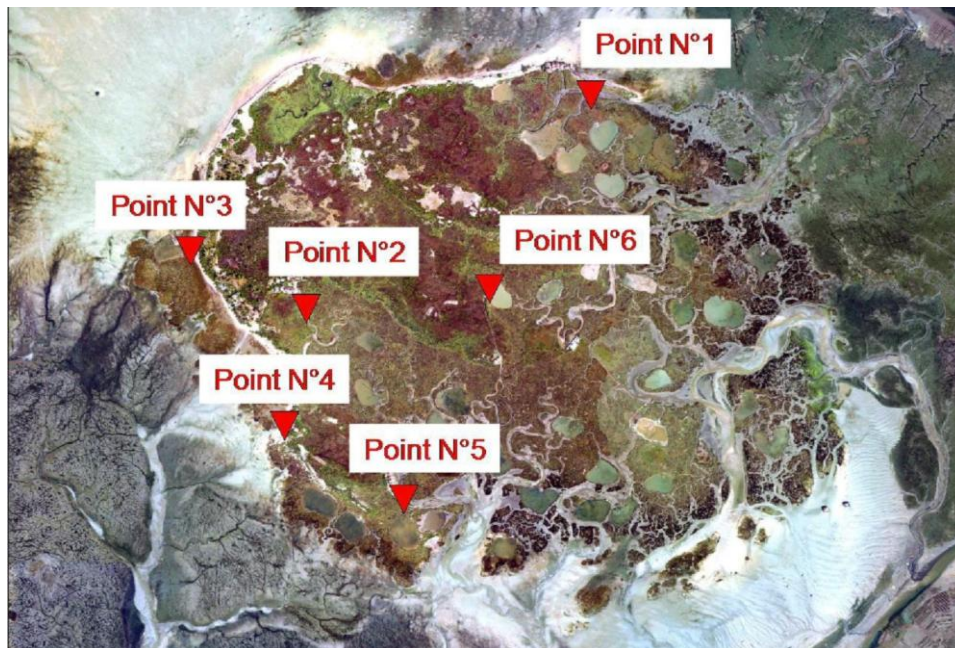
Adaptation du questionnaire et de la fréquence du suivi en fonction des difficultés rencontrées et des besoins.

Indicateurs et outils de suivi

Analyses et exploitation des questionnaires					
Phasage de l'action					
Année n	Année n+1	Année n+2	Année n+3	Année n+4	Année n+5
-	X	X	X	X	X
Coût prévisionnel de l'opération					
Année n	Année n+1	Année n+2	Année n+3	Année n+4	Année n+5
-	20j agent : 6 000 €	20j agent : 6 000 €	20j agent : 6 000 €	20j agent : 6 000 €	20j agent : 6 000 €
Partenaires pressentis					
Techniques	Charlotte Michel (bureau d'étude et conseils sages et Territoires), offices de tourisme, AAMP				
Financiers	Commune de la Teste de Buch				
Documents joints - Bibliographie					
• AAMP. 2012. <i>Bilan du comptage des pêcheurs à pied effectué le 8 avril 2012. Document provisoire.</i> Missions d'étude Parc Naturel Marin Arcachon. • Atelier du Conservatoire du Littoral. 17et 18 mai 2006, Rochefort. <i>Littoral convoité : entre accès et excès.</i> • Denis, I. 2005. <i>Proposition méthodologique d'identification et de suivi des impacts de la fréquentation sur les sites du Conservatoire du littoral.</i> • Géomer, Université de Bretagne Occidentale. 2010. <i>Etude de la fréquentation nautique du bassin d'Arcachon. Rapport final.</i> Direction Régionale des Affaires Maritimes, Aquitaine-Service Départemental Arcachon.					

Fiche action n° 10	
Pérennisation /adaptation des suivis de la qualité de l'eau et des sédiments initiés dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion*	
Catégorie : Connaissance	1

Enjeux
L'évolution de la qualité des eaux et des sédiments
Objectifs à long terme concernés
Disposer d'une connaissance suffisante et renouvelée, socle d'une stratégie de gestion efficace et partagée
Objectifs opérationnels concernés
Evaluer l'influence des facteurs humains, physiques et biologiques sur le patrimoine naturel et paysager de l'Ile aux oiseaux (observatoire et indicateurs)
Localisation
Territoire de l'Ile aux oiseaux concerné par le plan de gestion
Contexte/problématique
Le bassin d'Arcachon fait l'objet de nombreuses études, notamment sur la qualité du milieu aquatique et des sédiments, toutefois, peu de données concernent spécifiquement l'Ile aux oiseaux. A ce titre, dans le cadre de l'élaboration de l'état initial de l'Ile, une série d'analyse d'échantillons d'eaux et de sédiments a été réalisée. Il s'agirait de pérenniser ce suivi voire de l'adapter en intégrant de nouveaux points de suivis.
Description de l'action
▪ <u>Validation d'un protocole :</u> Plusieurs suivis sur la qualité de l'eau et des sédiments sont mis en œuvre sur le Bassin d'Arcachon (dont plusieurs sur la commune de la Teste-de-Buch). Il est nécessaire dans un premier temps d'identifier un protocole qui permettra de comparer les éléments issus de ces différents suivis. ▪ <u>Définition /Adaptation de la localisation des points de prélèvements :</u> Le laboratoire IPL a réalisé en aout 2010 une série d'analyses d'échantillons d'eau et de sédiments sur 6 points de l'Ile.



Localisation des 6 points de prélèvement pour l'analyse des sédiments et de l'eau.

▪ Protocole :

Les paramètres analysés et mesurés sont les suivants :

- l'azote ;
- l'ammonium (NH_4^+) ;
- le nitrate (NO_3^-) ;
- le phosphate total et organo-phosphates ;
- les sulfates ;
- les chlorures ;
- la chlorophylle a ;
- les indicateurs de contamination (E. coli) ;
- les éléments métalliques traces (cuivre, plomb, arsenic,...) ;
- les polluants organiques ;
- les pesticides.

Une campagne (le nombre de campagnes pourra évoluer en fonction des besoins) de prélèvement sera réalisée durant l'année. Le suivi se fera tous les 3 ans. Les 6 points suivis seront reconduits et plusieurs nouveaux points de prélèvements pourraient être intégrés au niveau :

- Des quartiers ;
- Des zones de mouillages ;
- Des lacs de tonnes de chasses.

Intégration aux différents réseaux de suivis déjà en place sur le bassin d'Arcachon et aux abords de l'île, avec une adaptation des points de relevés. Le but de ces réseaux de surveillance est de mesurer la présence de polluants dans les organismes vivants et dans le milieu :

- REMI évalue et suit les niveaux de contamination fécale dans les eaux conchyliques. Les bio-indicateurs utilisés sont les coquillages avec une quantification de la concentration en *E. coli*.
- REPHY est le suivi spatio-temporel des flores phyto-planctoniques et des phénomènes phytotoxiques associés.
- ROCCH utilise les coquillages (huîtres et moules) comme bio-indicateurs quantitatifs de contamination chimique (teneur en éléments métalliques traces comme le cadmium, le plomb et le mercure).
- REPAR mesure les molécules phytosanitaires dans l'eau.

▪ Recherche de partenariat :

Différents laboratoires (publics et privés) compétents en matière d'analyses de l'eau et des sédiments peuvent être sollicités afin de mettre en place une convention de partenariat pour un suivi à long terme.

▪ Evaluation :

- Enquête auprès des partenaires.

Indicateurs et outils de suivi

Rapport de synthèse et évolution des paramètres analysés.

Phasage de l'action

Année n	Année n+1	Année n+2	Année n+3	Année n+4	Année n+5
-	-	X	-	-	X

Coût prévisionnel de l'opération

Année n	Année n+1	Année n+2	Année n+3	Année n+4	Année n+5
-	-	5j agent : 1 500 € + 10 000 € étude	-	-	5j agent : 1 500 € + 10 000 € étude

Partenaires pressentis

Techniques	IFREMER, BORDEAUX 1 UMR CNRS EPOC, SIBA, laboratoire ILP
Financiers	Commune, agence de l'eau, SIBA

Fiche action n° 11	
Pérennisation du suivi de l'évolution morphologique du trait de côte initié dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion (poursuivre les travaux engagés et étudier des évolutions possibles)*	
Catégorie : Connaissance	1

Enjeux
L'évolution morphologique et la dynamique sédimentaire La sécurité des usagers et des biens face au risque de submersion marine
Objectifs à long terme concernés
Disposer d'une connaissance suffisante et renouvelée, socle d'une stratégie de gestion efficace et partagée
Objectifs opérationnels concernés
Evaluer l'influence des facteurs humains, physiques et biologiques sur le patrimoine naturel et paysager de l'Ile aux Oiseaux
Localisation
Territoire de l'Ile aux oiseaux concerné par le plan de gestion
Contexte/problématique
Les abords de l'île sont soumis au dépôt et à l'export de matériaux par l'action mécanique des courants, clapots et marées. Le suivi du trait de côte de l'île peut constituer un outil d'information sur les risques d'érosion et de submersion, notamment au niveau des quartiers.
Description de l'action
▪ <u>Connaissances à acquérir :</u> Poursuite des travaux entrepris dans le cadre de l'état initial et adaptation du protocole mis en place par le BRGM dans le cadre de l'Observatoire de la Côte Aquitaine (système de bornes fixes et photo-interprétation). En effet, depuis la fin des années 2000, plusieurs levés de terrain (profils et traits de côte), ainsi que des interprétations de photographies aériennes (travail réalisé par SOGREAH sur l'Ile aux oiseaux) ou images satellites du trait de côte permettent de suivre l'évolution géomorphologique du littoral aquitain. ▪ <u>Mise en œuvre du suivi</u> - Mise en place des repères : il s'agira de placer sur le pourtour de l'île (au niveau de la limite des

hautes eaux) des bornes repères fixes à partir desquelles des mesures seront réalisées. Afin d'avoir une représentation relativement fine de l'évolution du trait de côte, il sera nécessaire de disposer un nombre de bornes relativement important, en particulier au niveau des secteurs sensibles.

- Mesure : toutes les bornes fixes sont géo-référencées (position en x, en y et en z), elles représentent chacune un profil. L'agent chargé du suivi se postera au niveau de l'interface mer/plage en face de chaque borne puis effectuera un relevé GPS (x, y, z). Pour chaque profil, un relevé de l'état de la zone sera également réalisé. Il permet de décrire la position et la forme des corps sédimentaires de l'arrière et l'avant-plage. La marée sera aussi renseignée afin de corréler les résultats en fonction des coefficients. Les mesures seront réalisées en 2015 (année n+2) et 2018 (année n+6).
- Exploitation des données : grâce au géo-référencement des bornes fixes et aux relevés de profils associés, les données pourront être traitées par un logiciel de cartographie (SIG). Ainsi la distance entre la partie terrestre toujours hors d'eau et l'interface mer pourra être calculée précisément, permettant d'évaluer l'évolution de l'érosion. Des cartographies seront produites offrant une représentation visuelle de l'évolution annuelle du trait de côte.

- Recherche de partenariat

La formation du garde gestionnaire et l'acquisition de matériel seront nécessaires. Un partenariat pourra être établi avec le BRGM et l'Observatoire de la Côte Aquitaine pour la mise en place des bornes, la méthodologie des relevés et profils et leurs exploitations.

- Evaluation

Les partenariats établis sont le fruit de la concertation et de l'entente sur les principes et objectifs de l'action. Leur renouvellement sera un moyen de pérenniser le suivi de la dynamique du trait de côte de l'île.

- Evolution

Lors de leur renouvellement et au besoin, des modifications pourront être apportées en accord avec les différents signataires.

Indicateurs et outils de suivi

Bilan annuels, évolutions des paramètres mesurés, cartographies.

Phasage de l'action

Année n	Année n+1	Année n+2	Année n+3	Année n+4	Année n+5
X	-	X	-	-	X

Coût prévisionnel de l'opération

Année n	Année n+1	Année n+2	Année n+3	Année n+4	Année n+5
10j agent : 3 000 €	-	5j agent : 1 500 €	-	-	8j agent : 2 400 €

Partenaires pressentis : action dont la mise en œuvre dépendra intégralement d'un partenariat avec le GIP Littoral	
Techniques	BRGM, Observatoire Côte Aquitaine, GIP Littoral
Financiers	Commune, CG 33
Documents joints - Bibliographie	
• BRGM, 2008. <i>Etude de l'évolution géomorphologique récente de la côte sableuse aquitaine. Rapport intermédiaire.</i>	

Fiche action n° 12	
Suivi temporel de la dynamique d'évolution et de l'influence du Baccharis à feuilles d'arroche	
Catégorie : Connaissance	1

Enjeux
L'influence des facteurs biologiques (des espèces à caractère envahissant) et physiques sur le patrimoine naturel et le paysage
Objectifs à long terme concernés
Disposer d'une connaissance suffisante et renouvelée, socle d'une stratégie de gestion efficace et partagée
Objectifs opérationnels concernés
Evaluer l'influence des facteurs humains, physiques et biologiques sur le patrimoine naturel et paysager de l'Ile aux Oiseaux
Localisation
Secteurs à Baccharis de l'Ile aux oiseaux (se reporter à la carte n°15 du tome 1 : état initial).
Contexte/problématique
La bibliographie, les consultations et les expertises de terrain ont mis en évidence la présence d'espèces pouvant avoir une influence sur le milieu naturel. Il s'agit notamment du Baccharis à feuilles d'arroche. Le Baccharis est une espèce d'origine nord américaine d'introduction ancienne, naturalisée sur l'ensemble du littoral où elle est devenue envahissante (un pied peut produire jusqu'à 1 million de graines). Son développement est optimal en périphérie des zones humides. La mise en œuvre d'un suivi doit permettre de connaître : - l'influence de l'espèce sur les zones où elle est implantée mais aussi de suivre sa dynamique d'évolution au niveau de son front de colonisation ; - La dynamique d'évolution de l'espèce où elle a fait l'objet d'opérations de coupe ou de broyage. Outre le Baccharis, une attention particulière sera portée également sur le Lapin de garenne, le Rat noir, le Rat musqué et la zone de nidification des goélands.
Description de l'action
▪ <u>Protocole :</u> Pour le Baccharis, une cartographie de la répartition et de l'abondance de l'espèce a été réalisée dans le cadre de l'état initial du plan de gestion (Biotope, 2010). Ces cartographies réalisées sous SIG devront être actualisées lors de la réévaluation du plan de gestion dans 5 ans. La cartographie sous SIG permet de suivre les évolutions et d'évaluer avec précision la

dynamique et la répartition de ces populations ou stations. Cette veille écologique permet également de mesurer l'efficacité des différentes actions de gestion mises en œuvre.

Techniques mise en œuvre :

- Prospections de terrain avec mise en place de placettes ou de transects;
- Faire une évaluation la première année d'application.

▪ Standardisation du protocole de suivi :

- Transects ou quadrats pour le *Baccharis* avec comptage/estimation du nombre de pieds, recouvrement, classe d'âge, autres espèces présentes. Le protocole mis en œuvre sera standardisé avec celui appliqué sur la réserve naturelle nationale des prés salés d'Arès et de Lège.

Outre le *Baccharis*, une attention particulière sera portée également sur le Lapin de garenne, le Rat noir, le Rat musqué et la zone de nidification des goélands afin d'identifier d'éventuels facteurs d'influence susceptible d'engendrer une pression sur le patrimoine naturel de l'île aux oiseaux (prédation de nichés, consommation de plantes, etc.).

Indicateurs et outils de suivi

Rapport de synthèse (bilan sur la répartition et l'abondance de l'espèce et sur l'efficacité des mesures de gestion) et cartographies

Phasage de l'action

Année n	Année n+1	Année n+2	Année n+3	Année n+4	Année n+5
X	X	X	X	X	X

Coût prévisionnel de l'opération

Année n	Année n+1	Année n+2	Année n+3	Année n+4	Année n+5
12j agent : 3 600 €	10j agent : 3 000 €	10j agent : 3 000 €	10j agent : 3 000 €	10j agent : 3 000 €	12j agent : 3 600 €

Partenaires pressentis

Techniques	CBNSA, Université, Réserve Naturelle Nationale des prés salés d'Arès et de Lège
Financiers	Commune, CG 33

Fiche action n° 13

Définition / pérennisation de partenariats scientifiques entre le gestionnaire et des organismes spécialisés dans le cadre de la mise en œuvre d'inventaires/de suivis des peuplements floristiques et faunistiques/de la conservation des milieux naturels

Catégorie : Connaissance

1

Enjeux

Action transversale répondant à l'ensemble des enjeux

Objectifs à long terme concernés

Disposer d'une connaissance suffisante et renouvelée, socle d'une stratégie de gestion efficace et partagée

Objectifs opérationnels concernés

Poursuivre et développer les mises en réseaux dans le cadre de l'acquisition de la connaissance (gestionnaires de sites naturels, scientifiques, associatifs)

Localisation

Territoire de l'Ile aux oiseaux concerné par le plan de gestion

Contexte/problématique

Dans l'optique de combler les lacunes et de préciser la connaissance, le développement de partenariats durables avec des organismes spécialisés doit être mis en œuvre et pérennisé. La réalisation d'inventaires et de suivis est indispensable afin d'obtenir le niveau de connaissance nécessaire à l'instauration d'une stratégie de conservation du patrimoine naturel.

Description de l'action

- Recherche de partenariats

Dans un premier temps, il s'agira de prendre contact avec les organismes compétents en vue de solliciter une rencontre sur le site. Dans un second temps, les conditions du partenariat entre le gestionnaire et l'organisme pourront être définies lors d'une ou plusieurs réunions. Outre les partenariats déjà établis, il s'agira de rechercher de nouveaux partenariats.

- Maintien des partenariats

Actuellement, différents partenariats et collaborations sont en place, notamment dans le cadre de suivis de l'avifaune :

- FDC 33 (suivi Bernaches) ;
- ACMBA (suivi gibiers d'eau) ;
- ONCFS ;
- Etc.,...

- Définition d'une convention

Ce partenariat devra se matérialiser sous la forme d'une convention (valorisation des données acquises...) qui précisera les modalités de cette collaboration. Baser ces partenariats sur une convention est indispensable dans l'optique de :

- Pérenniser la collaboration entre les deux parties sur le long terme ;
- Garantir un suivi de qualité sur le long terme du patrimoine naturel ;
- Homogénéiser les protocoles d'acquisition de données (utilisables par les deux parties).

- Evaluation

Les conventions signées sont le fruit de la concertation et de l'entente sur les principes et objectifs de l'action. Leur renouvellement sera un moyen de pérenniser la gestion de l'Ile.

- Evolution

Lors de leur renouvellement et si besoin, des modifications pourront être apportées en accord avec les différents signataires.

Indicateurs et outils de suivi

Présentation du bilan des différents partenariats lors des réunions de sites.

Phasage de l'action

Année n	Année n+1	Année n+2	Année n+3	Année n+4	Année n+5
X	X	X	X	X	X

Coût prévisionnel de l'opération

Année n	Année n+1	Année n+2	Année n+3	Année n+4	Année n+5
20j agent : 6 000 €	10j agent : 3 000 €	10j agent : 3 000 €	10j agent : 3 000 €	10j agent : 3 000 €	12j agent : 3 600 €

Partenaires pressentis

Techniques	AAMP, RNN Banc d'Arguin, LPO, FDC 33, ACMBA, Station marine, IFREMER, ONEMA, MNHN, CBNSA, IRSTEA ...
Financiers	Commune de la de Teste de Buch, CG 33

Fiche action n° 14	
Expérimentation sur des « zones tests » : gestion du Baccharis au sein des prés salés (hors trait de côte)	
Catégorie : gestion et conservation du patrimoine naturel	1

Enjeux
L'expérimentation de mesures de gestion des milieux naturels
Objectifs à long terme concernés
Assurer la préservation et l'amélioration de l'équilibre et de la qualité des écosystèmes de l'Île aux oiseaux
Objectifs opérationnels concernés
Expérimenter des mesures de gestion destinées à conserver ou améliorer les milieux naturels dégradés/menacés et leurs cortèges d'espèces associés
Localisation
Secteurs très dégradés par le Baccharis (se reporter à la carte n° 15 du tome 1 : état initial)
Contexte/problématique
Le plan de gestion a mis en évidence la présence d'espèces pouvant avoir une incidence sur le milieu naturel. Le Baccharis est une adventice d'origine nord américaine d'introduction ancienne, naturalisée sur l'ensemble du littoral où elle est devenue envahissante (un pied peut produire jusqu'à 1 million de graines). Son développement est optimal en périphérie des zones humides. Ses pouvoirs invasif et colonisateur sont des risques importants de fermeture des milieux de prés salés et la disparition d'espèce autochtone.
Description de l'action
▪ <u>Cartographie des secteurs tests et balisage</u> : Dans un premier temps, il est nécessaire de sélectionner les zones test et de les baliser sur le terrain. Un premier secteur concerné par le Baccharis fait l'objet d'une mesure de gestion expérimentale au niveau de la partie privée de l'Île (collaboration SCI et gestionnaire). D'autres zones, pourront être intégrées à cette gestion expérimentale. ▪ <u>Mise en place des méthodes de gestion</u> : Différentes techniques de gestion du Baccharis ont été comparées. Voici un tableau récapitulatif de ces méthodes :

TECHNIQUES	PERIODE DE REALISATION	CONSTAT / EFFICACITE	EVALUATION DE LA TECHNIQUE
Arrachage manuel	De l'automne au printemps Par sol détrempé	Très efficace sur les jeunes plants (maximum 2 ans)	☺ ☺ ☺
Coupe	Fin été / automne En période de descente de sève	Nécessité de passages les années suivantes afin de couper les rejets	☺ ☺ ☺
Arrachage à la mini pelle	De la fin du printemps à l'été Sol sec, bonne portance (attention à l'impact sur les milieux)	Nécessité de passages les années suivantes afin de couper les rejets	☺ ☺
Brûlage	Fin automne / hiver Se référer à la réglementation	Possibilité de rejets à partir des souches et des racines	☺
Girobroyage / Fauche	Fin été / automne, en période de sève descendante	Rejets à partir des souches voire des racines restant dans le sol après l'arrachage de la souche	☺
Dévitalisation de souche (Round Up Biovert ou Attilex)	Fin été / automne, au même moment que la coupe (si les deux techniques sont couplées)	Très efficace (100 % de destruction) mais risques de génotoxicité et de cancérogénicité avérés (MARC, 2004)	☺ ☺ ☺ (cette technique sera proscrite)
Pulvérisation (Débroussaillant 2D et Torda 22K)	Fin printemps / été, avec la plus faible pluviométrie possible	95 à 100 % de destruction. Risques toxicologiques et éco toxicologiques sont faibles	☺ ☺ (cette technique sera proscrite)

L'utilisation de phytocides sera proscrite et les techniques manuelles ou mécaniques seront utilisées.

Une cartographie des secteurs concernés par les mesures de gestion expérimentales sera élaborée sur la base de la cartographie des classes de densités réalisée dans l'état initial en 2010.

Lors du chantier toutes les précautions devront être prises pour éviter de propager l'espèce : réaliser les chantiers avant la floraison, éliminer tous les produits des coupes et arrachages en les apportant à la déchetterie ou suivant les autorisations, en les brûlant sur des secteurs sécurisés (respect de la réglementation). Un entretien et un suivi annuel seront à prévoir afin de pérenniser l'action, ainsi qu'un suivi de la régénération du milieu naturel (prés salés) après arrachage.

Le gestionnaire se rapprochera des organismes qui sont intervenus sur la gestion du Baccharis sur le

Bassin d’Arcachon (ONCFS sur la Réserve Naturelle des prés salés d’Arès et de Lège, ACMBA, etc.). Il s’agira de s’appuyer sur ces différents retours d’expériences afin d’optimiser les chances de réussite de cette action.

- Evaluation

Plusieurs techniques peuvent être appliquées sur différents secteurs afin d’évaluer l’efficacité réelle de chacune par rapport aux contraintes du site.

- Evolution

Le gestionnaire appliquera dans l’avenir la technique la plus performante.

Cette action est en relation avec les actions de communication et de sensibilisation des usagers.

Indicateurs et outils de suivi

Bilan des coupes et arrachages des différents secteurs sur analyse des photographies et cartographies, comparaison de l’efficacité des méthodes.

Suivi de la régénération des prés salés.

Phasage de l’action

Année n	Année n+1	Année n+2	Année n+3	Année n+4	Année n+5
X	X	X	X	X	X

Coût prévisionnel de l’opération

Année n	Année n+1	Année n+2	Année n+3	Année n+4	Année n+5
10j agent : 3 000 €	25j agent : 7 500 €	20j agent : 6 000 €	15j agent : 4 500 €	15j agent : 4 500 €	5j agent : 1 500 €

Partenaires pressentis

Techniques	CBNSA, RNN d’Ares, ACMBA
Financiers	Commune, CG 33

Documents joints

- MARC, J. 2004. *Effets toxiques d’herbicides à base de Glyphosate sur la régulation du cycle cellulaire et le développement précoce en utilisant l’embryon d’Oursin*. Thèse en doctorat de Biologie. Université de Rennes 1.

Fiche action n° 15	
Définition d'une convention partenariale pour le développement durable du territoire de l'Île aux oiseaux entre la SCI /le gestionnaire / le Conservatoire	
Catégorie : <i>gestion et conservation du patrimoine naturel</i>	1

Enjeux
Stratégie de gestion à l'échelle de l'Île aux oiseaux (Domaine Public Maritime et propriété privée).
Objectifs à long terme concernés
Assurer la préservation et l'amélioration de l'équilibre et de la qualité des écosystèmes de l'Île aux oiseaux
Objectifs opérationnels concernés
Poursuivre et développer la coordination et l'application d'une stratégie de gestion intégrant le domaine public maritime et la partie privée de l'Île aux oiseaux
Localisation
Partie privée de l'Île aux oiseaux
Contexte/problématique
Dans un souci d'harmonisation des actions en faveur de la sauvegarde des patrimoines naturel, paysager, culturel et architectural, une convention partenariale entre les parties privée et publique de l'Île permettrait une cohésion et une unicité pour la mise en place d'un plan de gestion.
Description de l'action
▪ <u>Rédaction et signature de la convention :</u> Cette convention partenariale a pour but de fixer les modalités de gestion et de conservation des différentes parties de l'Île aux Oiseaux. Elle fixe les compétences et les engagements de chaque partie. Les signataires seraient le gestionnaire (la commune de la Teste-de-Buch), le Conservatoire du Littoral (maîtrise foncière du Domaine Public Maritime) et la Société Civile Immobilière propriétaire de la partie privée de l'Île. La convention pourrait se décliner en plusieurs articles : • Article 1 : objectifs généraux. Le Conservatoire, la SCI et le gestionnaire assurent la conservation du patrimoine naturel par des actions de gestion des espèces et des habitats, avec si besoin des actions de restauration écologique. Le gestionnaire met en place le plan de gestion et tient compte des orientations éventuellement

fixées par le conseil de site.

- Article 2 : missions et obligations. La SCI, le Conservatoire du littoral et le gestionnaire apporteront leur appui pour que soient engagées les actions nécessaires à la préservation du site à travers la mise en place du plan de gestion. L'accès à la partie privée sera facilité pour le gestionnaire dans le cadre de la mise en place des actions.
- Article 3 : missions du gestionnaire. Les objectifs du gestionnaire sont définis dans le plan de gestion. Lorsque celui-ci est validé, le gestionnaire met en place les actions qui découlent de ce plan.
 - Missions d'ordre scientifique : mise en place de protocoles et de suivis d'espèces et habitats d'espèces ;
 - Missions d'ordre technique : rôle de conseil, de surveillance et de police, mise en place de balisage et signalétique, mise en œuvre de travaux ;
 - Missions d'ordre administratif : établir un rapport d'activité annuel, un budget prévisionnel, préparer et encadrer les réunions de conseil, recueil d'avis ;
 - Missions d'information, de communication : informer et sensibiliser les locaux et touristes.
- Article 4 : Les actions seront financées en fonction des possibilités financières du partenaire privé.
- Article 5 : formation du personnel. Le gestionnaire favorise la formation du personnel (garde) afin de lui permettre de remplir correctement ses missions.
- Article 6 : durée de convention. Les dispositions de la présente sont applicables à compter de sa signature et pour une durée de 6 ans (durée du plan de gestion). Elle est renouvelable par décision expresse, après présentation d'un bilan de ces années de gestion approuvé par le comité de gestion. Elle peut être modifiée et complétée par un avenant.
- Article 7 : résiliation de la convention. La convention peut être résiliée à tout moment à la demande de l'une des parties, avec un préavis légal de 6 mois.

Cet exemple de convention partenariale peut évoluer suivant les demandes des signataires.

- Evaluation

La convention signée est le fruit de la concertation et de l'entente sur les principes et objectifs de l'action. Son renouvellement sera un moyen de suivre la participation des différentes parties dans la gestion de l'île.

- Evolution

Lors de son renouvellement, des modifications pourront être apportées en accord avec les signataires.

Indicateurs et outils de suivi

Bilan des actions communes aux deux parties de l'Ile aux Oiseaux					
Phasage de l'action					
Année n	Année n+1	Année n+2	Année n+3	Année n+4	Année n+5
-	X	X	X	X	X
Coût prévisionnel de l'opération					
Année n	Année n+1	Année n+2	Année n+3	Année n+4	Année n+5
-	5j agent : 1 500 €	1j agent : 300 €	1j agent : 300 €	1j agent : 300 €	2j agent : 600 €
Partenaires pressentis					
Techniques	CEL, SCI, commune				
Financiers	Commune, CG 33				

Fiche action n° 16	
Etude de faisabilité pour l'application d'un programme d'animations de découverte dédié au patrimoine de l'Île aux oiseaux	
Catégorie : Activités et usages	1

Enjeux
Un territoire sensible induisant une capacité d'accueil du public limitée L'accompagnement, l'information et le conseil aux usagers La sensibilisation au respect de ce patrimoine fragile La sécurité des personnes
Objectifs à long terme concernés
Maintenir une présence humaine compatible avec la conservation du patrimoine naturel et garante de la qualité architecturale et paysagère de l'Île.
Objectifs opérationnels concernés
Développer l'information et la sensibilisation des publics de scolaires, de touristes et d'usagers occasionnels (ou publics non-initiés) à la sensibilité de l'Île aux oiseaux. Définir et adopter un « plan d'accueil des usagers » clairement identifié et partagé par l'ensemble des acteurs afin d'organiser le partage de l'espace. Améliorer les conditions de sécurité des usagers.
Localisation
Territoire de l'Île aux oiseaux soumis au plan de gestion dont le secteur des cabanes Tchanquées.
Contexte/problématique
Le site de l'Île aux oiseaux, compte tenu de sa sensibilité écologique, paysagère, architecturale et humaine, dispose d'une capacité d'accueil limitée reconnue par l'ensemble des acteurs. A ce titre, le gestionnaire de l'Île aux oiseaux met en œuvre un nombre limité d'animations et localisées dans l'espace. La mise en œuvre d'un programme d'animations nécessite également la prise en compte des problématiques de sécurité inhérentes à l'accueil du public. A ce titre, la réalisation d'une étude de faisabilité s'avère indispensable avant d'établir un programme d'animations de qualité.
Description de l'action
La réalisation d'une étude de faisabilité a pour objectifs : - De pérenniser un accueil raisonné du public sur le site ; - D'intégrer dans un programme pédagogique global les animations existantes (nécessite notamment un bilan de l'existant) ;

- D'identifier les conditions de sécurité nécessaires à l'accueil du public. ▪ <u>Diagnostic préalable :</u> Le prestataire qui réalisera le diagnostic devra fournir les éléments de connaissance suivants : - Constats et observations de terrain (bilan des animations existantes) ; - Sur quelle durée doit se dérouler le projet ; - Analyse des publics : caractéristiques, attentes, besoins, désirs ; - Existence ou absence d'outils (bilan des animations existantes) ; - Lieu de l'action envisagé (intégration de la cabane tchanquée) ; - Cohérence du projet avec la politique environnementale locale (intégration des sensibilités écologiques, paysagères, architecturales et humaines) ; - Mise en sécurité (utilisation d'embarcations, accostage et débarquement, etc) ; - Retour d'expériences similaires (locales notamment). Dans le cadre de l'accueil du public, la cabane tchanquée constitue un lieu privilégié. Elle permet d'encadrer et canaliser le public sur un lieu, limitant ainsi le rayonnement sur des milieux fragiles périphériques. A l'heure actuelle, la cabane est utilisée par le gestionnaire pour l'accueil de groupes de classes vertes. La réflexion autour de l'utilisation de la cabane tchanquée dans le cadre d'un programme d'animations devra être intégrée au diagnostic préalable. ▪ <u>Proposer un scénario budgétisé :</u> Le diagnostic préalable devra permettre d'aboutir à la proposition d'un scénario budgétisé (outils pédagogiques, mise en sécurité, etc.). ▪ <u>Evaluation</u> Une enquête auprès des écoles participant aux classes vertes et un questionnaire anonyme auprès des usagers seront les outils d'évaluation mobilisés. ▪ <u>Evolution</u> Un retour sur la première saison de sensibilisation permettra d'ajuster les animations et les supports, notamment pour le programme d'actions des classes vertes.					
Indicateurs et outils de suivi					
▪ Satisfaction du public ; ▪ Chiffre de fréquentation ; coût des animations.					
Phasage de l'action					
Année n	Année n+1	Année n+2	Année n+3	Année n+4	Année n+5
X	X	X	X	X	X
Coût prévisionnel de l'opération					
Année n	Année n+1	Année n+2	Année n+3	Année n+4	Année n+5

60j agent : 18 000 €	65j agent : 19 500 € + 25 000 € étude	65j agent : 19 500 €	65j agent : 19 500 €	65j agent : 19 500 €	70j agent : 21 000 €
Partenaires pressentis					
Techniques	Offices de tourisme, commune, groupes scolaires du Bassin				
Financiers	Commune, communauté de communes, Conseil Général, Conseil Régional				

Fiche action n° 17	
Partenariats entre le gestionnaire et des organismes usagers et des usagers pour l'entretien ou la gestion des milieux naturels	
<u>Catégorie</u> : Activités et usages	1

Enjeux
Action transversale répondant à l'ensemble des enjeux
Objectifs à long terme concernés
Maintenir une présence humaine compatible avec la conservation du patrimoine naturel et garante de la qualité architecturale et paysagère de l'Ile
Objectifs opérationnels concernés
Pérenniser l'implication des occupants dans la préservation de l'Ile en les associant à la mise en œuvre du plan de gestion
Localisation
Territoire de l'Ile aux oiseaux concerné par le plan de gestion
Contexte/problématique
L'élaboration de ce plan de gestion constitue une démarche propre à pérenniser l'implication des usagers dans la préservation de l'Ile sur un territoire cohérent qui intègre le domaine public maritime et la partie privée de l'Ile.
Description de l'action
▪ <u>Accompagnement des usagers</u> : Des partenariats pourront être convenus avec : - les associations de chasseurs pour l'entretien des mares de tonnes et des tonnes de chasse ; - toutes les associations (associations des occupants de l'Ile, etc.) pour la participation à des suivis naturalistes, des chantiers de restauration de milieux naturels ; - les journées de nettoyage de l'Ile ; - etc. Les interventions listées dans le cahier des charges des AOT des cabanes ne sont pas concernées. Ces interventions annexées aux AOT sont de la responsabilité des titulaires (occupants des cabanes). Seules les actions hors du cadre de l'AOT pourront être mises en œuvre dans le cadre de ces partenariats. ▪ <u>Evaluation</u> Ces partenariats seront le fruit de la concertation et de l'entente sur les principes et objectifs de

l'action. Leur renouvellement sera un moyen de suivre la participation des usagers à la gestion de l'Ile.

- Evolution

Lors du renouvellement des conventions, des modifications pourront être apportées en accord avec les différents signataires.

Indicateurs et outils de suivi

Rapport d'activité

Echanges réguliers avec les usagers

Phasage de l'action

Année n	Année n+1	Année n+2	Année n+3	Année n+4	Année n+5
-	X	-	-	-	X

Coût prévisionnel de l'opération

Année n	Année n+1	Année n+2	Année n+3	Année n+4	Année n+5
-	10j agent : 3 000 €	-	-	-	11j agent : 3 300 €

Partenaires pressentis

Techniques	Associations, FDC 33, ACMBA, SCI
Financiers	Commune

Fiche action n° 18	
Élaboration et application d'un guide des « bonnes pratiques » à l'attention des occupants	
Catégorie : Activités et usages	1

Enjeux
L'accompagnement, l'information et le conseil en faveur des usagers La sensibilisation au respect de ce patrimoine fragile
Objectifs à long terme concernés
Maintenir une présence humaine compatible avec la conservation du patrimoine naturel et garante de la qualité architecturale et paysagère de l'île
Objectifs opérationnels concernés
Pérenniser l'implication des occupants dans la préservation de l'île en les associant à la mise en œuvre du plan de gestion
Localisation
Territoire de l'île aux oiseaux concerné par le plan de gestion
Contexte/problématique
L'élaboration de ce plan de gestion constitue une démarche propre à pérenniser l'implication des occupants dans la préservation de l'île sur un territoire cohérent qui intègre le domaine public maritime et la partie privée de l'île.
Description de l'action
▪ <u>Elaboration du guide :</u> Ce « guide de bonnes pratiques » n'est pas un aboutissement mais le point de départ d'une démarche globale reposant sur la pérennisation de l'investissement de tous les usagers dans la préservation l'île. Il est impératif de poursuivre les efforts déjà engagés et de proposer de nouvelles mesures en faveur de la préservation de ce patrimoine naturel, architectural et paysager. Le « guide de bonnes pratiques » pourrait aborder plusieurs thématiques telle que la gestion des déchets, de l'eau. L'élaboration de ce guide devra notamment reposer sur une concertation avec les occupants. ▪ <u>Mise en place d'un groupe de réflexion :</u> La concertation devra se formaliser autour d'un groupe de réflexion afin de pouvoir aborder et discuter

des besoins et sensibilités de tous. Les moyens de diffusion devront aussi être débattus.

Voici des exemples de problématiques avec des axes de gestion qui pourraient être intégrés au guide :

Energie	- Limiter la consommation des énergies fossiles (ex : pour les groupes électrogènes) - Solliciter l'aide des agences nationales de protection de l'environnement chargées de promouvoir les énergies renouvelables comme le solaire (ADEME, Espace Info Energies)
Eau	- Maintenir les dispositifs de récupération d'eau de pluie, intégrés au site (enjeux paysager)
Gestion des eaux usées	- Réduire au minimum les rejets d'eaux usées en diminuant la consommation d'eau - Utiliser des produits nettoyants biodégradables non-nocifs pour l'environnement - Gestion des eaux usées selon la filière convenue avec le SIBA
Gestion des déchets	- Tout déchet produit doit être trié puis ramené à terre par les occupants - Concevoir un programme de gestion des déchets solides fondé sur le principe des 3 R : réduire, réutiliser et recycler
Utilisation de produits chimiques	- Limiter le nombre de produits chimiques utilisés sur l'île - Réduire les produits polluants en les remplaçant par des produits/matériaux naturels (notamment dans l'entretien des cabanes) - Utiliser des agents nettoyants, peintures, solvants et autres produits, ayant reçu une certification écologique - Eliminer l'ensemble des produits
Contribution à la conservation de la biodiversité et de la nature	- Eviter l'introduction d'espèces faunistiques et floristiques exotiques - Participer/parrainer des projets d'éducation à l'environnement et/ou des actions ponctuelles comme le nettoyage de l'île
Système de gestion environnementale	Constitution d'un groupe de travail ou de réflexion issu de tous les secteurs d'activités, pour suivre les démarches en faveur du développement durable et dresser leur bilan

▪ Diffusion

Ce guide pourra être transmis sous format papier lors des diverses réunions de conseils de quartiers ou de site ou en ligne sur internet via un blog ou un site (associations, mairie, etc.).

▪ Evaluation

Une enquête par questionnaire anonyme sera effectuée.

- Evolution

Suivant les remarques et retours, le « guide de bonnes pratiques » pourra évoluer.

Indicateurs et outils de suivi

Synthèse des actions et bilan des « bonnes pratiques » mises en œuvre

Phasage de l'action

Année n	Année n+1	Année n+2	Année n+3	Année n+4	Année n+5
-	X	X	X	X	X

Coût prévisionnel de l'opération

Année n	Année n+1	Année n+2	Année n+3	Année n+4	Année n+5
-	10j agent : 3 000 €	1j agent : 300 €	1j agent : 300 €	1j agent : 300 €	2j agent : 600 €

Partenaires pressentis

Techniques	Associations locales, ADEME
Financiers	ADEME, CR 33, CG 33, Commune

Fiche action n° 19	
Poursuite de l'animation des conseils de quartiers*	
Catégorie : Activités et usages	1

Enjeux
Un « territoire vivant » source de lien social
Objectifs à long terme concernés
Maintenir une présence humaine compatible avec la conservation du patrimoine naturel et garante de la qualité architecturale et paysagère de l'Ile
Objectifs opérationnels concernés
Améliorer la diffusion de l'information auprès des occupants en s'appuyant sur un panel d'outils adaptés
Localisation
Territoire de l'Ile aux oiseaux concerné par le plan de gestion
Contexte/problématique
Le conseil de quartier est un espace de parole et de projet, inscrit dans un espace donné : le quartier. A la fois instrument de gestion locale avec les associations et espace fondateur du lien social, le quartier se situe à l'interface entre les pouvoirs publics et les habitants.
Description de l'action
▪ <u>Rôle des conseils de quartiers :</u> Les conseils de quartiers et l'animation de ceux-ci par le gestionnaire doivent rester une priorité dans la mise en œuvre des actions de gestion de l'Ile aux Oiseaux. Les conseils de quartier sont investis de plusieurs fonctions : - Ils sont une interface entre l'habitant et le service public. Il en découle qu'un lien fort et institutionnalisé doit exister entre les conseils de quartier et le gestionnaire. - Ils donnent un avis consultatif sur les projets concernant le quartier, sur les investissements, travaux ou projets concernant la vie quotidienne du quartier ou de l'Ile. - Ils font des propositions sur les questions et dossiers concernant le quartier, à l'initiative du conseil ou à la demande du gestionnaire. - Ils sont associés aux réflexions concernant, au-delà du seul quartier, le développement durable de l'Ile aux Oiseaux.

Les conseils de quartier participent à la construction de la décision. Leurs avis, suggestions et propositions seront examinés par le gestionnaire.

- Constitution des conseils de quartiers :

Les membres seront issus des quartiers de l'Ile. Le gestionnaire animera chaque conseil.

- Evaluation

L'ordre du jour des conseils de quartiers sera fixé en accord entre le gestionnaire et les représentants de quartiers, chacun ayant un droit d'initiative.

Les conseils de quartiers se réuniront au moins une fois par an. Un compte rendu des échanges et décisions sera établi après chaque réunion de conseil.

- Evolution

Le nombre de réunion pourra évoluer suivant les besoins et les attentes des usagers.

Indicateurs et outils de suivi

Compte rendu de chaque réunion

Synthèse lors de l'évaluation du plan de gestion

Phasage de l'action

Année n	Année n+1	Année n+2	Année n+3	Année n+4	Année n+5
-	X	X	X	X	X

Coût prévisionnel de l'opération

Année n	Année n+1	Année n+2	Année n+3	Année n+4	Année n+5
-	10j agent : 3 000 €	10j agent : 3 000 €	10j agent : 3 000 €	10j agent : 3 000 €	10j agent : 3 000 €

Partenaires pressentis

Techniques	Commune, CEL, associations des aotistes
Financiers	Commune, CG 33

Fiche action n° 20	
Définition et application d'un plan de prévention-sécurité et d'un plan de prévention des risques naturels*	
Catégorie : Activités et usages	1

Enjeux
La sécurité des personnes
Objectifs à long terme concernés
Maintenir une présence humaine compatible avec la conservation du patrimoine naturel et garante de la qualité architecturale et paysagère de l'Ile
Objectifs opérationnels concernés
Améliorer les conditions de sécurité des usagers
Localisation
Territoire de l'Ile aux oiseaux concerné par le plan de gestion
Contexte/problématique
L'Ile aux Oiseaux est soumise à des risques naturels comme la submersion marine, les inondations et les tempêtes. La commune de la Teste-de-Buch, avec les autres communes du Bassin d'Arcachon, ont fait l'objet d'études pour l'élaboration d'un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN). Les volets risques inondation et submersion marine seront développés et adaptés pour ces communes littorales. le PPRN est piloté par les services décentralisés de l'Etat (DDTM et DREAL), qui réglementent l'utilisation des sols à l'échelle communale, en fonction des risques auxquels ils sont soumis. Cette réglementation permet la mise en place de plan de sécurité. L'Ile aux oiseaux constitue également un site fréquenté concerné par des problématiques de sécurités des personnes. A ce titre, la commune travaille actuellement sur l'élaboration d'un plan de prévention sécurité (plan d'évacuation, accidentologie, etc.).
Description de l'action
▪ <u>Mise en place d'un Plan de prévention sécurité :</u> Le gestionnaire de l'Ile aux oiseaux, au cours de l'année 2012, a travaillé sur l'élaboration d'un plan de prévention-sécurité. Ce plan permettra notamment aux usagers de disposer des renseignements pratiques pour contacter les secours. Outre les renseignements pratiques à destination des usagers, il sera également destiné à faciliter les opérations de secours (identification des sites pour les opérations d'hélicoptère, etc.). Ce plan fera partie intégrante du plan de gestion.

▪ Mise en place des dispositions du PPNR :

Le PPRN est un dossier réglementaire de prévention qui fait connaître les zones à risques et définit les mesures pour réduire les risques courus.

Le PPRN prévoit l'information préventive des citoyens, la protection par les collectivités et l'État des lieux habités, les plans de secours et d'évacuation. Il réglemente l'occupation des sols, tient compte des risques naturels dans l'aménagement, la construction et la gestion des territoires.

Globalement le PPRN découpera le littoral en 3 zones :

- Zone A : fortement exposée. Elle a pour objectif de restreindre tout développement urbain ou tout aménagement vulnérable ou susceptible d'accroître le niveau d'aléa sur les zones voisines. Interdiction des travaux hors entretien et sécurité.
- Zone B : moyennement exposée. Elle a pour objectif de réduire la vulnérabilité par une adaptation des biens et activités qui y sont présentes. Il y a des interdictions mais possibilité d'autorisations pour travaux, nouvelles constructions et extensions.
- Zone C : non directement exposée (exemple : les plages). Autorisation d'opérations d'entretien ou de réparation et travaux préventifs pour conforter le cordon littoral, estran et dunes.

Lorsque le PPRN sera élaboré et validé, le gestionnaire en collaboration avec l'administration intégrera les dispositifs et contraintes liés à ce plan sur l'Ile aux Oiseaux.

▪ Communication

Le gestionnaire de l'île doit prendre en compte les résultats et conseils du PPRN et les occupants de l'île doivent en être informés. Grâce à ce plan de prévention, des moyens seront mis en œuvre pour assurer la sécurité des personnes.

▪ Evaluation

Un suivi des zones sensibles aux risques naturels sera effectué avec une attention particulière lors d'événement climatiques afin de s'assurer de l'efficacité des mesures prises.

▪ Evolution

Les mesures de sécurité pourront être redéfinies en fonction de l'intensité des événements climatiques.

Indicateurs et outils de suivi

Application du PPRN et bilan

Phasage de l'action

Année n	Année n+1	Année n+2	Année n+3	Année n+4	Année n+5
X	X	X	X	-	-

Coût prévisionnel de l'opération

Année n	Année n+1	Année n+2	Année n+3	Année n+4	Année n+5
10j agent :	5j agent : 1 500 €	5j agent : 1 500 €	6j agent : 1 800 €	-	-

3 000 €					
Partenaires pressentis					
Techniques	DDTM, DREAL, SHOM, Commune, SIBA				
Financiers	Commune, CG 33				

Fiche action n° 21

Procédures de Renouvellement et Attributions d'AOT de cabanes

Catégorie : Qualité paysagère et architecturale

1

Enjeux

La qualité et la singularité paysagère et architecturale de l'ensemble de l'Île aux oiseaux (parties privée et publique)

Le « caractère sauvage » de l'Île et l'aspect précaire des cabanes

La définition de projets architecturaux respectueux des équilibres biologiques et paysagers

L'intégrité de l'identité paysagère et architecturale d'un lieu soumis à des facteurs d'évolution anthropiques, naturels et physiques

Objectifs à long terme concernés

Préserver l'identité paysagère et architecturale de l'Île aux oiseaux

Objectifs opérationnels concernés

Sensibiliser, informer et accompagner les occupants dans la définition de leurs projets architecturaux et paysagers

Localisation

Cabanes de l'Île aux oiseaux.

Contexte/problématique

L'occupation des cabanes est soumise à une réglementation régie par les arrêtés préfectoraux des 1er octobre 1962, 25 mars 1965 et 29 décembre 1967, mais également par les principes directeurs d'attribution des AOT, définis par le Conservatoire du Littoral en février 2005, et les AOT en elles-mêmes. Cette réglementation définit notamment les conditions générales d'occupation des cabanes et les dispositions concernant l'attribution des cabanes vacantes.

Description de l'action

Les éléments présentés ci-dessous sont extraits des « *principes directeurs d'attribution des autorisations d'occupation temporaire (AOT) des cabanes de l'Île aux oiseaux et règles particulières d'organisation de la gestion sur le domaine public maritime attribué au Conservatoire du littoral et délégué en gestion à la commune de la Teste de Buch* ».

- Constitution d'un dossier type de candidature :

Lorsqu'une ou plusieurs cabanes sont vacantes, la commune de la Teste de Buch gestionnaire, procède à

la publicité de la ou des vacantes par affichage en mairie de la Teste de Buch pendant une période d'un mois, durant laquelle les candidatures sont recevables. La commune met à disposition des dossiers de candidatures.

Chaque candidat doit proposer et s'engager sur un programme détaillé pour l'usage et la gestion patrimoniale de la cabane sollicitée, sa restauration ou son amélioration si nécessaire.

Entre la date de publication de la vacante et la clôture des candidatures, le candidat dispose d'un mois pour envoyer au Conservatoire du littoral son dossier de candidature par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le Conservatoire du littoral peut demander au candidat tout complément d'information susceptible d'éclairer la commission d'attribution lors de l'analyse des candidatures.

▪ Instruction des dossiers de candidatures d'attribution :

Dans un premier temps, le Conservatoire du littoral analyse la recevabilité des dossiers de candidatures. Les dossiers de candidatures recevables, sont transmis à la commission consultative d'attribution.

La commission consultative d'attribution établit un avis motivé sur les candidatures en fonction des critères de sélection suivants :

- Respect des règles ;
- Protection du site ;
- Projet sur la cabane ;
- Référence antérieurs.

Les candidatures sélectionnées par la commission consultative d'attribution sont transmises au Conservatoire du littoral.

Une fois que le Conservatoire du littoral dispose des candidatures sectionnées, il organise et conduit des entretiens avec les candidats en présence de trois membres de la commission. Ensuite, le Conservatoire procède à la présentation du candidat retenu, puis présentation du déroulement des entretiens par le rapporteur (un des trois membres de la commission).

Le Conservatoire du littoral procède ensuite à la proposition de la nouvelle attribution à la commune afin que le conseil municipal puisse procéder à la délibération. Suite à la délibération du conseil municipal, le Conservatoire du littoral procède à l'attribution de l'AOT contresignée par la commune. L'AOT est attribuée pour une durée de sept ans (dans la mesure où les obligations sont exécutées par le titulaire de l'AOT).

Un groupe de travail avec les services de l'Etat compétents élabore actuellement un guide à destination des titulaires d'AOT.

▪ Renouvellement des titres d'occupations des cabanes :

L'autorisation d'occupation temporaire pourra être renouvelée par expresse reconduction. La demande de renouvellement doit être formulée par le titulaire du titre au moins huit mois avant l'échéance de l'autorisation en cours, auprès du Conservatoire du littoral. Le Conservatoire du littoral en informe automatiquement la commune.

Le candidat doit proposer et s'engager sur un programme détaillé pour l'usage et la gestion patrimoniale de la cabane sollicitée, sa restauration ou son amélioration. Si le candidat répond aux critères, après avis de la commission consultative d'attribution et délibération du Conseil municipal de la commune, le Conservatoire du littoral attribue l'autorisation d'occupation temporaire qui est contresignée par la commune de la Teste de Buch.

▪ Mise à jour de l'état des lieux des cabanes :

Dans le cadre des procédures d'attribution et de renouvellement des AOT des cabanes, il est nécessaire que les différents partis puissent disposer d'un état des lieux mis à jour environ tous les deux ans.

▪ Evaluation

Bilan des AOT attribuées et renouvelées.

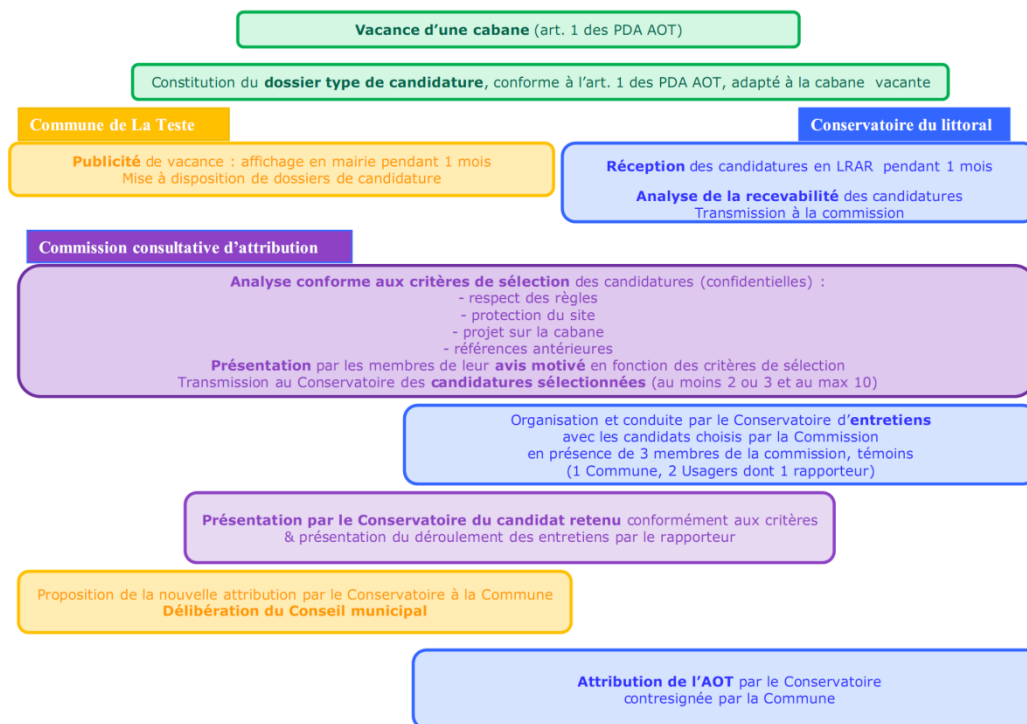
Enquête auprès des usagers sur la compréhension des démarches, les besoins en accompagnement et de conseil.

▪ Evolution

Suivant les retours des questionnaires, le Conservatoire du littoral, la commune et les membres de la commission consultative d'attribution pourront étudier des propositions d'améliorations dans le cadre de l'information et de l'accompagnement des titulaires ou candidats d'AOT de cabanes.

schéma de la procédure d'attribution des AOT :

Nouvelle procédure d'attribution des AOT



Indicateurs et outils de suivi

Bilan et questionnaires

Phasage de l'action

Année n	Année n+1	Année n+2	Année n+3	Année n+4	Année n+5
X	X	X	X	X	X

Coût prévisionnel de l'opération					
Année n	Année n+1	Année n+2	Année n+3	Année n+4	Année n+5
20j agent : 6 000 €	60j agent : 18 000 €	20j agent : 6 000 €	20j agent : 6 000 €	20j agent : 6 000 €	25j agent : 7 500 €
Partenaires pressentis					
Techniques	Commune de la Teste de Buch, Conservatoire du Littoral, commission consultative d'attribution				
Financiers	Commune de la Teste de Buch				

Fiche action n° 22	
Application d'un cahier de prescriptions architecturales et paysagères des cabanes et diffusion auprès des occupants* (<u>voir annexe 2</u>)	
Catégorie : Qualité paysagère et architecturale	1

Enjeux
La qualité et la singularité paysagère et architecturale de l'ensemble de l'Île aux oiseaux (parties privée et publique) Le « caractère sauvage » de l'Île et l'aspect précaire des cabanes La définition de projets architecturaux respectueux des équilibres biologiques et paysagers L'intégrité de l'identité paysagère et architecturale d'un lieu soumis à des facteurs d'évolution anthropiques, naturels et physiques
Objectifs à long terme concernés
Préserver l'identité paysagère et architecturale de l'Île aux oiseaux
Objectifs opérationnels concernés
Sensibiliser, informer et accompagner les occupants dans la définition de leurs projets architecturaux et paysagers
Localisation
Cabanes et périphérie immédiate
Contexte/problématique
Le conseil, l'information et la sensibilisation des occupants par les organismes tels que la DREAL ou le CAUE est primordiale. Ces échanges doivent également concourir à l'amélioration de certains éléments architecturaux qui ponctuellement peuvent être en contradiction avec l'identité architecturale de l'Île aux oiseaux. Dans le cadre de sa mission, le bureau d'étude Biotope, en collaboration avec le Conservatoire du littoral, le gestionnaire, la DREAL et l'Architecte des Bâtiments de France, a rédigé un cahier de prescriptions architecturales et paysagères des cabanes.
Description de l'action
▪ <u>Validation du document :</u> Le cahier de prescriptions a été validé dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion. Le document est annexé au présent plan opérationnel (annexe 2).

- Présentation et diffusion du document :

Afin d'en faciliter la diffusion, il pourra être mis à disposition sur une plateforme de téléchargement. Dans le cadre des nouvelles attributions d'une AOT, le cahier devra être annexé au cahier des charges de l'AOT. Ainsi, l'ensemble des occupants aura été destinataire du document.

- Evaluation du document :

Suite à la mise en œuvre du document, un questionnaire anonyme sera envoyé à l'ensemble des titulaires d'AOT afin qu'ils puissent partager leurs retours d'expériences et donner leurs avis sur la pertinence et l'opérationnalité du document. Les remarques faites lors de comité de quartier ou du comité de site seront également prises en compte.

- Evolution du document :

En fonction des résultats des questionnaires, le document pourra être amendé. Le document pourra également évoluer en fonction de la mise à jour de l'état des lieux architectural et paysager qui sera réalisé tous les deux ans.

Indicateurs et outils de suivi

Questionnaire anonyme

Remarques émises lors de comités de quartiers ou conseils de site.

Phasage de l'action

Année n	Année n+1	Année n+2	Année n+3	Année n+4	Année n+5
X	X	X	X	X	X

Coût prévisionnel de l'opération

Année n	Année n+1	Année n+2	Année n+3	Année n+4	Année n+5
5j agent : 1 500 €	5j agent : 1 500 €	5j agent : 1 500 € + 5000 € étude	5j agent : 1 500 €	5j agent : 1 500 €	5j agent : 1 500 € + 5000 € étude

Partenaires pressentis

Techniques	ABF, Gestionnaire, Conservatoire du Littoral, DREAL
Financiers	Conservatoire du Littoral, DREAL

Fiche action n° 23	
Etudes sur la faisabilité technique et financière de la remise en service du puits*	
Catégorie : Qualité paysagère et architecturale	1

Enjeux
La qualité et la singularité paysagère et architecturale de l'ensemble de l'île aux oiseaux (parties privée et publique) La définition de projets architecturaux respectueux des équilibres biologiques et paysagers
Objectifs à long terme concernés
Préserver l'identité paysagère et architecturale de l'île aux oiseaux
Objectifs opérationnels concernés
Sensibiliser, informer et accompagner les occupants dans la définition de leurs projets architecturaux et paysagers
Localisation
Actuel puits artésien localisé sur la partie privée de l'île
Contexte/problématique
Le puits artésien ³ permettait aux occupants de la partie privée et des quartiers voisins de disposer d'une ressource en eau douce, très appréciée pour la vie quotidienne. Aujourd'hui, la remise en fonction de ce puits n'est pas possible (due à la réglementation et à la démarche de développement durable). Si la création d'un puits non artésien ne permet pas à des écosystèmes liés aux eaux douces de se développer, il permettra néanmoins aux quartiers périphériques de disposer d'une ressource en eau douce.
Description de l'action
▪ <u>Demande de devis :</u> Le gestionnaire a initié cette démarche afin de lancer une étude sur la qualité des eaux au niveau de l'actuel puits artésien et une étude sur la faisabilité technique de la création d'un nouveau puits en lieu et place de l'actuel. Enfin, dans la mesure où la création d'un puits non-artésien est acceptée, un devis propre à sa mise en fonction devra être demandé.

³ Un puits artésien est un puits où l'eau jaillit spontanément. L'*artésianisme* se produit lorsque la configuration particulière de la géologie d'un lieu et sa topographie provoquent une telle mise en pression de l'aquifère que la ligne piézométrique « sort » du sol.

▪ Entretien du puits :

Afin de garantir la pérennité du puits, ce dernier devra être entretenu régulièrement. De plus se posera également la question de l'accès du point d'eau (libre ou fermé à l'aide d'une clef).

▪ Suivi :

Afin de disposer d'éléments de connaissance propres à cet aménagement et à la ressource en eau, deux suivis pourraient être mis en œuvre :

- Suivi de la consommation afin d'évaluer quels peuvent être les besoins des occupants (mise en place d'un compteur) ;
- Suivi de la qualité de l'eau afin de parer à d'éventuels problèmes sanitaires.

Indicateurs et outils de suivi

Suivi de la consommation

Suivi de la qualité de l'eau et de l'évolution du niveau d'eau de l'aquifère

Phasage de l'action

Année n	Année n+1	Année n+2	Année n+3	Année n+4	Année n+5
-	X	X	X	X	X

Coût prévisionnel de l'opération

Année n	Année n+1	Année n+2	Année n+3	Année n+4	Année n+5
10j agent : 3 000 €	10j agent : 3 000 € + 6 500 € étude	3j agent : 900 €	3j agent : 900 €	3j agent : 900 €	5j agent : 1 500 €

Partenaires pressentis

Techniques	Commune, SCI
Financiers	Commune

Fiche action n° 24	
Sensibilisation des usagers et acteurs locaux à la réglementation	
Catégorie : réglementation	1

Enjeux
La nécessité de clarification et de coordination des différentes procédures réglementaires ; L'information et la sensibilisation des usagers sur la nécessité et les conséquences des réglementations.
Objectifs à long terme concernés
Garantir le respect de l'ensemble des réglementations sur le site de l'Île aux oiseaux.
Objectifs opérationnels concernés
Développer et diffuser des outils de sensibilisation, d'information et d'accompagnement des usagers pour favoriser la compréhension des réglementations sur l'Île aux oiseaux.
Localisation
Territoire de l'Île aux oiseaux concerné par le plan de gestion.
Contexte/problématique
Dans un souci de compréhension et de respect des nombreuses réglementations s'exerçant sur le territoire de l'Île aux Oiseaux, la sensibilisation auprès des différents publics est primordiale.
Description de l'action
<u>JOURNEES D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION :</u> ▪ <u>Enquête auprès des usagers</u> Une enquête auprès des occupants et usagers de l'Île sera effectuée pour définir les points à éclaircir. Afin de mobiliser un maximum de personnes, différentes dates seront proposées. ▪ <u>Organisation :</u> La journée d'information se déroulera dans une salle de la mairie par exemple, ou sur le site de l'Île aux oiseaux. Le choix du lieu dépendra des demandes formulées lors de l'enquête. Le gestionnaire pourra utiliser des supports de communication (Power Point, plaquette, fascicule, etc.) et demander l'intervention de partenaires (DDTM, DREAL, autres gestionnaires de milieux naturels, etc.) pour enrichir son discours sur une thématique particulière. <u>ELABORATION D'UNE PLAQUETTE :</u> ▪ <u>Vulgarisation de la réglementation existante</u> Il s'agit de faire un résumé des différentes réglementations régissant l'Île aux Oiseaux (bilan complet

dans le plan de gestion) et de les expliciter avec des mots et formulations compréhensibles de tous.

- Enquête auprès des usagers

Une enquête auprès des occupants et usagers de l'Ile sera effectuée pour définir les points à éclaircir et le format de diffusion le plus efficace. Afin d'en faciliter la diffusion une réflexion sera proposée sur les différents supports : papier, électronique via un blog, application sur téléphone portable, un site internet, etc.

- Conception

Différents thèmes pourront être abordés et vulgarisés afin d'appréhender la réglementation sur l'Ile. Afin d'être lue et comprise de tous, la note de synthèse devra rester simple. Un tableau, une cartographie ainsi que des illustrations seront à privilégier pour agrémenter cette note et la rendre la plus visuelle possible :

Le site naturel protégé :

- Définition des divers zonages réglementaires et d'inventaires ;
- Leurs références juridiques ;
- Leurs champs d'applications ;
- Leurs objectifs ;
- Le logigramme (qui fait quoi) ;
- La réglementation qui en découle ;
- La gestion mise en œuvre.

La navigation aux abords de l'Ile et sur le bassin d'Arcachon :

- Définition des matériels et usages ;
- Vitesse pour les différentes zones ;
- Zones de mouillage interdites ;
- Sécurité ;
- Plan de balisage et de signalétique.

La réglementation des activités nautiques :

- Types de pratiques ;
- zones autorisées.

La pêche de loisir :

- Type de pêche ;
- Les espèces et les tailles réglementaires ;
- La réglementation en vigueur ;
- Les périodes et zones autorisées.

- Diffusion

La note d'information sera distribuée ou mise en ligne :

- Lors de la signature des nouvelles AOT ou au renouvellement ;
- Lors de journées de sensibilisation ;
- Lors de réunions de conseils, groupes de conseils.

- Evaluation

Un questionnaire anonyme sera diffusé afin d'établir un bilan de l'efficacité de l'intervention et de la plaquette.

Indicateurs et outils de suivi

Questionnaire anonyme

Remarques émises lors de la journée de sensibilisation, comités de quartiers ou conseils de site.

Phasage de l'action

Année n	Année n+1	Année n+2	Année n+3	Année n+4	Année n+5
-	X	X	-	-	-

Coût prévisionnel de l'opération

Année n	Année n+1	Année n+2	Année n+3	Année n+4	Année n+5
-	20j agent : 6 000 € + 3 500 € étude	5j agent : 1 500 €	5j agent : 1 500 €	5j agent : 1 500 €	6j agent : 1 800 €

Partenaires pressentis

Techniques	DREAL, DDTM, CEL, Service des affaires maritimes d'Arcachon, SIBA, ABF
Financiers	Commune

Fiche action n° 25	
Formation et commissionnement du personnel intervenant sur le site de l'Île aux oiseaux	
Catégorie : réglementation	1

Enjeux
Action transversale répondant à l'ensemble des enjeux
Objectifs à long terme concernés
Garantir le respect de l'ensemble des réglementations sur le site de l'Île aux oiseaux
Objectifs opérationnels concernés
Mobiliser à court terme les moyens humains nécessaires à l'application des réglementations sur l'Île aux oiseaux
Localisation
Territoire de l'Île aux oiseaux concerné par le plan de gestion
Contexte/problématique
Le personnel doit disposer des compétences et des habilitations nécessaires pour répondre efficacement aux missions dédiées à l'application de la réglementation, à l'information et à la sensibilisation des usagers du site de l'Île aux oiseaux.
Description de l'action
▪ <u>Formation</u> Chaque membre du personnel devra suivre des formations dans divers domaines. Ces formations concerneront le personnel en poste et les futurs recrutements. Le programme de formation sera adapté en fonction de l'évolution des besoins. Les domaines visés seront : ▪ Le commissionnement « garde du littoral » : au vu de l'article L. 322-10-1 du code de l'environnement, le garde du littoral constate les infractions aux arrêtés municipaux et préfectoraux qui réglementent l'accès et l'usage des terrains relevant du Conservatoire du littoral. Des commissionnements complémentaires au titre du Code de l'Environnement sont possibles comme ceux concernant la faune et la flore protégées, la surveillance de la circulation des véhicules à moteur dans les espaces naturels, ou l'exercice des fonctions sur l'ensemble du département du site d'affectation. Des commissionnements au titre du code pénal peuvent également être accordés. C'est le commissionnement de « garde particulier » (ex : garde-chasse particulier, garde-pêche particulier, etc.,...). ▪ L'adaptation du discours en fonction des publics cibles (sensibilisation et information) ;

- La réglementation liée à la protection du patrimoine naturel (faune, flore et habitat naturel) ;
- La réglementation liée aux usages et pratiques.

Les formations et commissionnements du personnel se feront par l'intermédiaire d'organismes extérieurs (ATEN, IFORE, etc.).

Le tableau ci-dessous est une synthèse des propositions de formations spécifiques à la Police de la Nature en milieu marin de l'ATEN :

Thématiques	Formations	Durée (en jours)	coûts
Droit et police de la Nature	Commissionnement garde du littoral et garde particulier du littoral	11	300 € (forfait journalier)*
	Commissionnement faune-flore et circulation motorisée dans les espaces naturels	5	300 € (forfait journalier)*
	Commissionnement espaces naturels	5	300 € (forfait journalier)*
	Commissionnement police de l'eau	5	300 € (forfait journalier)*
	Commissionnement police de la chasse	4	300 € (forfait journalier)*
	Pratique de l'interpellation	3	300 € (forfait journalier)*
Sécurité	Sécurité des interventions sur l'eau	5	300 € (forfait journalier)*

* : l'offre ATEN s'adresse en priorité aux salariés des membres de l'ATEN et des structures qu'ils représentent. Le Conservatoire du Littoral fait partie des membres ATEN. Les frais pédagogiques ainsi que les frais d'hébergement et de restauration sont pris en charge par l'ATEN (sauf exception signalée dans la fiche de stage).

L'inscription se fait en ligne sur le site www.espaces-naturels.fr.

▪ Evaluation

Un questionnaire et des entretiens individuels permettront de faire le point sur la pertinence des formations et sur les retours d'expérience du personnel.

Indicateurs et outils de suivi

Bilan des questionnaires, des entretiens individuels et des retours d'expériences

Phasage de l'action

Année n	Année n+1	Année n+2	Année n+3	Année n+4	Année n+5
---------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------

-	X	-	X	-	X
Coût prévisionnel de l'opération					
Année n	Année n+1	Année n+2	Année n+3	Année n+4	Année n+5
-	15j agent : 4 500 €	-	15j agent : 4 500 €	-	15j agent : 4 500 €
Partenaires pressentis					
Techniques	ATEN, IFORE				
Financiers	Commune, CG 33, CEL				
Bibliographie					
• ATEN. 2011. Répertoire des formations 2012-2013.					

Fiche action n°26	
Surveillance de l'Île aux oiseaux (développement des partenariats)*	
Catégorie : réglementation	1

Enjeux
L'information et la sensibilisation des usagers sur la nécessité et les conséquences des réglementations ; La coordination des organismes responsables de leur respect Le respect des réglementations
Objectifs à long terme concernés
Garantir le respect de l'ensemble des réglementations sur le site de l'Île aux oiseaux
Objectifs opérationnels concernés
Mobiliser à court terme les moyens humains nécessaires à l'application des réglementations sur l'Île aux oiseaux
Localisation
Territoire de l'Île aux oiseaux concerné par le plan de gestion
Contexte/problématique
La présence du garde sur l'Île aux oiseaux a pour objectif d'établir un lien entre les occupants, les usagers et le gestionnaire de l'espace naturel. La surveillance de l'Île aux oiseaux permet de limiter les activités non compatibles avec les objectifs de gestion et de conservation du patrimoine naturel.
Description de l'action
▪ <u>Mission de surveillance</u> Le garde commissionné aura la responsabilité de veiller au respect de la réglementation par les usagers tant sur la partie terrestre que sur la partie maritime. Les buts de la surveillance sont : ▪ Sensibiliser/informer les usagers sur la réglementation et le cas échéant verbaliser ; ▪ Prévenir la dégradation ou la destruction des espèces et des habitats d'espèces ; ▪ Limiter le dérangement des espèces. Le gestionnaire devra s'assurer du respect de la réglementation (dont il a la compétence) conjointement à ses missions de sensibilisation et d'information des usagers. ▪ <u>recherche de partenariat</u>

Un partenariat technique sera élaboré, via une convention, afin de mutualiser les compétences et les réseaux de surveillance. Les différents services de l'Etat seront ainsi sollicités. Ce partenariat consiste à harmoniser les différents services de police de la nature afin de travailler sur une base de référence réglementaire commune.

- Evaluation

Toutes les missions de surveillance seront reportées sur le cahier de gestion. Le nombre d'infraction, le lieu, la période et le type d'usager seront renseignés. De même, lors des échanges avec les usagers, le garde sera en mesure d'identifier des manques en termes d'outils de sensibilisation et d'information. Ainsi, une synthèse des besoins en outils pourra être dressée afin d'envisager la possibilité de les produire.

- Evolution

La synthèse des infractions permettra de dégager les tendances d'évolution des infractions et leur nombre, d'évaluer la pertinence de la réglementation et l'efficacité de sa mise en œuvre.

Indicateurs et outils de suivi

Bilan annuel (nombre d'infractions, types d'infractions, etc.)

Synthèse

Phasage de l'action

Année n	Année n+1	Année n+2	Année n+3	Année n+4	Année n+5
-	X	X	X	X	X

Coût prévisionnel de l'opération

Année n	Année n+1	Année n+2	Année n+3	Année n+4	Année n+5
-	20j agent : 6 000 €	20j agent : 6 000 €	20j agent : 6 000 €	20j agent : 6 000 €	22j agent : 6 600 €

Partenaires pressentis

Techniques	ONCFS, ONEMA, DDTM, DREAL
Financiers	Commune, CG 33, DREAL

Fiche action n° 27	
Accompagnement lors de la réalisation de travaux : définition d'un guide des procédures de réglementations existantes et diffusion	
Catégorie : réglementation	1

Enjeux
Action répondant à l'ensemble des enjeux
Objectifs à long terme concernés
Garantir le respect de l'ensemble des réglementations sur le site de l'Île aux oiseaux
Objectifs opérationnels concernés
Développer et diffuser des outils de sensibilisation, d'information et d'accompagnement des usagers pour favoriser la compréhension des réglementations sur l'Île aux oiseaux
Localisation
Territoire de l'Île aux oiseaux concerné par le plan de gestion
Contexte/problématique
Pour conserver une cohérence architecturale et paysagère, les usagers prévoyant de réaliser des travaux sur l'Île aux Oiseaux, sont tenus de respecter des prescriptions architecturales et paysagères. A ce titre, ils sont aussi tenus de respecter les procédures régissant les conditions de réalisation des travaux. Ainsi, les outils destinés à informer, sensibiliser et accompagner ces démarches sont indispensables.
Description de l'action
▪ <u>Validation/élaboration :</u> Un groupe de travail avec les services de l'Etat compétents élabore actuellement un guide à destination des titulaires d'AOT. ▪ <u>Diffusion auprès des titulaires d'AOT :</u> Le guide sera distribué aux titulaires d'AOT lors d'une demi-journée d'information. Les démarches associées seront également explicitées lors de cette demi-journée. ▪ <u>Déclaration de travaux</u> Lorsqu'un usager (AOTiste) souhaite réaliser des travaux d'entretien ou d'aménagement, il doit formuler et expliciter sa demande. Le guide permettra au titulaire de l'AOT d'élaborer cette demande.

- Autorisation

Une fois la demande formulée puis instruite par les services instructeurs, une réponse par courrier est retournée au demandeur afin qu'il puisse disposer de la validation ou non de sa demande d'autorisation de travaux.

- Partenariat / conseil

Le gestionnaire et les services de la mairie de la Teste-de-Buch pourront conseiller les AOTistes dans leurs démarches s'ils le souhaitent.

- Evaluation

Bilan des autorisations accordées.

Enquête auprès des usagers sur la compréhension et l'utilisation simple du guide.

- Evolution

Suivant les retours des questionnaires et le traitement des demandes d'autorisation soumises aux services de l'Etat, des ajustements pourront être effectués pour améliorer le guide.

Indicateurs et outils de suivi

Bilan annuel (autorisations accordées ou non, et identification des raisons)
synthèse

Phasage de l'action

Année n	Année n+1	Année n+2	Année n+3	Année n+4	Année n+5
-	x	X	X	X	X

Coût prévisionnel de l'opération

Année n	Année n+1	Année n+2	Année n+3	Année n+4	Année n+5
-	5j agent : 1 500 €	2j agent : 600 €	2j agent : 600 €	2j agent : 600 €	3j agent : 900 €

Partenaires pressentis

Techniques	Le gestionnaire, la commune, DREAL, DDTM, ABF, CEL
Financiers	Commune

Fiche action n° 28	
Suivi de l'évolution de la réglementation et diffusion de bulletins d'information vulgarisant et explicitant ces évolutions	
Catégorie : réglementation	1

Enjeux
La nécessité de clarification et de coordination des différentes procédures réglementaires L'information et la sensibilisation des usagers sur la nécessité et les conséquences des réglementations
Objectifs à long terme concernés
Garantir le respect de l'ensemble des réglementations sur le site de l'Île aux oiseaux
Objectifs opérationnels concernés
Assurer une veille juridique destinée à intégrer toute évolution du contexte réglementaire en lien avec le contexte local (adaptation)
Localisation
Territoire de l'Île aux oiseaux concerné par le plan de gestion
Contexte/problématique
Les réglementations s'exerçant sur le territoire de l'Île aux Oiseaux sont nombreuses et parfois complexes. Les réglementations sont en constante évolution, soit par l'adoption de nouveaux textes, soit par la modification des textes existants. A ce titre, l'adaptation des usagers à ces évolutions n'est pas aisée. Afin de faciliter la compréhension de ces évolutions, la mise à disposition d'outils d'informations et de sensibilisation est nécessaire.
Description de l'action
▪ <u>Veille juridique</u> Le gestionnaire devra disposer de temps pour se tenir informé de l'évolution du droit concernant l'Île aux Oiseaux. Différents thèmes seront suivis : - Classement d'espèces protégées ; - Classement d'espèces invasives ; - Qualité de l'eau et des sédiments ; - Zonages (NATURA 2000, loi littoral, etc.) en place sur l'Île aux Oiseaux ; - Usages et pratiques. ▪ <u>Création et gestion d'une veille juridique</u>

Dans un premier temps, il est impératif de cibler les sources documentaires et les textes à rechercher :

- Revues : généralistes en environnement, spécialisées en droit de l'environnement ;
- Sites internet : sites généralistes de veille, sites administratifs publics et d'établissement publics, sites spécialisés environnement ;
- Les associations professionnelles et les autres sources d'informations.

Dans un second temps, d'organiser et de choisir le support de communication :

- Textes à examiner par thème ;
- Périodicité ;
- En format papier ou électronique ;
- Présentation orale grâce aux conseils de quartiers.

▪ Formations :

La formation au droit de l'environnement et à la veille juridique pourra être proposée afin d'acquérir les compétences techniques et les méthodes de recherches des nouveaux textes juridiques et leur compréhension.

Des organismes spécialisés proposent des formations sur la veille juridique :

Organismes de formations	Intitulé de la formation	Durée (en jour)	Coût
Connaissance Network	Veille réglementaire environnementale (Réf : CNF 4017)	2	1240 € (HT)
Demos	Créer et gérer une veille réglementaire en environnement (Réf : EN74)	2	1250 € (HT)

▪ Partenariats :

La DREAL ou les services de la Préfecture pourront être sollicités afin de disposer de compétences et avis supplémentaires.

▪ Information :

Les changements et modifications de règlements seront communiqués et vulgarisés dans la note d'information sur les réglementations, ils pourront être expliqués pendant les journées de sensibilisation des usagers à la réglementation.

▪ Evaluation :

Un questionnaire anonyme sera diffusé afin d'établir un bilan de l'efficacité de l'intervention.

▪ Evolution :

En fonction des changements, le temps alloué à cette action pourra être modulé.

Indicateurs et outils de suivi

Bilan, synthèse					
Phasage de l'action					
Année n	Année n+1	Année n+2	Année n+3	Année n+4	Année n+5
-	X	X	X	X	X
Coût prévisionnel de l'opération					
Année n	Année n+1	Année n+2	Année n+3	Année n+4	Année n+5
-	10j agent : 3 000 €	10j agent : 3 000 €	10j agent : 3 000 €	10j agent : 3 000 €	12j agent : 3 600 €
Partenaires pressentis					
Techniques	DREAL, DDTM, Service de la Préfecture, ONEMA, ONCFS				
Financiers	DREAL, commune, CEL				

2.3. Fiches de priorité 2

Fiches actions de priorité 2		
n°.	Nom de la fiche	Thématique
n° 29	Recherche spécifique d'espèces floristiques patrimoniales dont le Statice de Duby	Gestion et conservation du patrimoine naturel
n° 30	Réalisation d'un suivi temporel des habitats de la slikke et du schorre	Gestion et conservation du patrimoine naturel
n° 31	Pérennisation de l'observatoire photographique du paysage mis en œuvre dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion*	Connaissance/Qualité paysagère et architecturale
n° 32	Expérimentation sur des « zones tests » : substitution du Baccharis par le Tamaris au niveau du trait de côte (secteurs soumis à l'érosion)	Gestion et conservation du patrimoine naturel
n° 33	Expérimentations de restauration du boisement à partir d'essences indigènes adaptées au contexte local (expérimentation au niveau de la pinède)	Gestion et conservation du patrimoine naturel
n° 34	Pérennisation du principe de naturalité sur les secteurs de slikke et de schorre en bon état de conservation (non intervention)	Gestion et conservation du patrimoine naturel
n° 35	Organisation de journées d'information et de sensibilisation des occupants au patrimoine naturel de l'Ile	Activités et usages
n° 36	Constitution d'un groupe de réflexion sur le partage de l'espace entre les différents usagers et sur l'avenir et l'évolution du patrimoine de l'Ile	Activités et usages
N° 37	Réflexion sur les besoins en signalétiques (mouillages, délimitation de zones écologiques sensibles, etc.)	Réglementation

Fiche action n° 29	
Recherches spécifiques d'espèces floristiques patrimoniales dont le Statice de Duby	
Catégorie : Connaissance	2

Enjeux
La connaissance en termes de diversité, d'abondance et de biomasse principalement en ce qui concerne l'avifaune, l'ichtyofaune, les invertébrés marins, l'entomofaune et la flore L'évolution de l'intérêt patrimonial/état de conservation des habitats et des espèces
Objectifs à long terme concernés
Disposer d'une connaissance suffisante et renouvelée, socle d'une stratégie de gestion efficace et partagée
Objectifs opérationnels concernés
Action transversale répondant à l'ensemble des objectifs
Localisation
Slikke et schorre concernés par le plan de gestion (se reporter aux cartes n° 14, 15, 16 du tome 1 : état initial).
Contexte/problématique
Les campagnes d'inventaire menées en 2009-2010 ont permis d'actualiser les connaissances floristiques de l'île. Néanmoins de nouvelles prospections sont nécessaires pour affiner et cibler les recherches sur les espèces remarquables comme le Statice de Duby cité dans la bibliographie mais non retrouvé. Le gestionnaire facilitera la mise en œuvre de cette action.
Description de l'action
▪ <u>Connaissances à acquérir :</u> Cibler les recherches de terrain sur les espèces remarquables avérées et les espèces susceptibles d'être présentes sur l'île aux Oiseaux. - Statice de Dodart <i>Limonium dodartii</i> (avérée), affectionne les zones de contact schorre/dune, les zones sableuses ouvertes où se développe la Frankénie Lisse ; - Salicorne à longs épis <i>Salicornia procumbens</i> var. <i>stricta</i> (avérée), se développe dans les zones de haute slikke, en pente faible, sur un substrat vaseux à vaso-sableux et baigné par l'eau de mer à chaque marée ; - Le Statice à feuille de lychnis <i>Limonium auriculiursifolium</i> (avérée), affectionne les zones de

- contact schorre/dune, les zones sableuses ouvertes où se développe la Frankénie Lisse ;
- Le Statice de Duby *Limonium dubyi* (potentielle), se développe sur les marais salés de moyen à haut niveau (haut schorre) ;
 - La Romulée de Provence *Romulea bulbocodium* (potentielle), affectionne les landes et les dunes, se développe en milieux ouverts émergés (bordures de chemin, sol frais et sableux).

De manière générale, ces espèces croissent sur la haute slikke et le schorre, sur des sols frais à humides, sableux à vaso-sableux et en milieu ouvert.

Les habitats favorables à prospecter en priorité sont :

- Les replats boueux ou sableux exondés à marée basse (UE 1140) ;
- Les végétations pionnières à Salicornes et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses (UE 1310) ;
- Les prés à *Spartina* *Spartnion maritima* (UE 1320) ;
- Les prés atlantiques (UE 1330).

▪ Protocole :

Les prospections seront réalisées sur l'ensemble des milieux favorables à ces espèces.

Lors de la mise en œuvre de ces inventaires (1 à 2 fois par mois entre mars et septembre), l'observateur devra :

- Caractériser (état de conservation, effectifs, etc.), photographier et cartographier les stations d'espèces remarquables ;
- Caractériser, photographier et cartographier les habitats d'espèces.

Cette mission sera effectuée durant deux années avec un bilan lors de la dernière année du plan de gestion.

▪ Evaluation

Les indicateurs identifiés sont :

- La caractérisation des stations d'espèces ;
- La découverte ou la redécouverte d'espèces remarquables ;
- L'évolution de l'état de conservation des habitats d'espèces.

▪ Evolution

La mise en œuvre d'actions de conservation en cas de présence avérée d'une de ces espèces.

Indicateurs et outils de suivi

Rapport de synthèse, cartographie des résultats, photographie.

- La caractérisation des stations d'espèces ;
- La découverte ou la redécouverte d'espèces remarquables ;
- L'évolution de l'état de conservation des habitats d'espèces.

Phasage de l'action

Année n	Année n+1	Année n+2	Année n+3	Année n+4	Année n+5
---------	-----------	-----------	-----------	-----------	-----------

-	-	X	-	X	X
Coût prévisionnel de l'opération					
Année n	Année n+1	Année n+2	Année n+3	Année n+4	Année n+5
-	-	6j agent : 1 800 €	-	7j agent : 2 100 €	1j agent : 300 €
Partenaires pressentis : action dont la mise en œuvre dépendra intégralement des partenariats					
Techniques	CBNSA, Société Linnéenne de Bordeaux				
Financiers	Conseil régional, Conseil Général, commune				

Fiche action n° 30

Réalisation d'un suivi temporel des habitats de la slikke et du schorre

Catégorie : Connaissance

2

Enjeux

La qualification et la quantification de la macrofaune benthique, de l'ichtyofaune, de l'entomofaune, de l'avifaune au sein de différents habitats et l'évaluation des rôles écologiques assurés par chacun de ces habitats vis-à-vis de ces peuplements.

L'évolution de l'intérêt patrimonial/état de conservation des habitats et des espèces

Objectifs à long terme concernés

Disposer d'une connaissance suffisante et renouvelée, socle d'une stratégie de gestion efficace et partagée

Objectifs opérationnels concernés

Poursuivre et développer le programme de campagnes de suivis du patrimoine naturel et paysager de l'île aux oiseaux

Localisation

Zones de slikke et de schorre situées au sein du territoire d'application du plan de gestion (se reporter aux cartes n° 14, 15, 16 du tome 1 : état initial).

Contexte/problématique

La slikke et le schorre constituent des habitats naturels sensibles abritant des espèces floristiques et faunistiques remarquables. Il est primordial de suivre leur évolution afin de pouvoir proposer, le cas échéant, des mesures de gestion visant à garantir leur conservation.

L'intérêt de ce suivi réside dans la possibilité pour le gestionnaire d'acquérir une connaissance suffisante pour adapter ces mesures de gestion et de conservation sur le site.

Description de l'action

- Connaissances à acquérir :

Evolution des habitats de la slikke et du schorre.

- Protocole :

Réalisation d'une cartographie des différents habitats et réactualisation de celle-ci tous les 5 ans.

En 2010, dans le cadre de l'état initial du plan de gestion, un état zéro de la répartition des habitats et leurs emprises respectives a été établi. Une première réactualisation de la cartographie sera réalisée en

année n+2 et n+5.

Standardisation du protocole de suivi des habitats : parcours de l'île à pied et photo-interprétation.

- Evaluation

La comparaison des cartographies entre les années de suivi permettra d'estimer les tendances d'évolution des habitats de la slikke et du schorre.

- Evolution

Adaptation des actions de gestion et de conservation en fonction des résultats observés.

Indicateurs et outils de suivi

- Rapport de synthèse, base de données (liste des habitats, surfaces des habitats, état de conservation).
- Cartographies.

Phasage de l'action

Année n	Année n+1	Année n+2	Année n+3	Année n+4	Année n+5
-	-	X	X	X	X

Coût prévisionnel de l'opération

Année n	Année n+1	Année n+2	Année n+3	Année n+4	Année n+5
-	-	10j agent : 3 000 €	7j agent : 2 100 €	10j agent : 3 000 €	7j agent : 2 100 €

Partenaires pressentis : action dont la mise en œuvre dépendra intégralement des partenariats

Techniques	CBNSA, IFREMER,
Financiers	Conseil Général, Conseil Régional, Agence de l'eau

Fiche action n° 31	
Pérennisation de l'observatoire photographique du paysage mis en œuvre dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion* (voir annexe 1)	
Catégorie : Connaissance/Paysage et architecture	2

Enjeux
L'influence des activités socio-économiques et socio-culturelles sur le patrimoine naturel et le paysage L'influence des facteurs biologiques (des espèces à caractère envahissant) et physiques sur le patrimoine naturel et le paysage L'évolution de l'Île au cours du temps, un témoignage fort de l'histoire du bassin d'Arcachon L'intégrité de l'identité paysagère et architecturale d'un lieu soumis à des facteurs d'évolution anthropiques, naturels et physiques
Objectifs à long terme concernés
Disposer d'une connaissance suffisante et renouvelée, socle d'une stratégie de gestion efficace et partagée Préserver l'identité paysagère et architecturale de l'Île aux oiseaux
Objectifs opérationnels concernés
Poursuivre et développer le programme de suivis du patrimoine naturel et paysager Évaluer l'influence des facteurs humains, physiques et biologiques sur le patrimoine naturel et paysager de l'Île aux oiseaux Sauvegarder le patrimoine culturel matériel et immatériel de l'Île aux oiseaux Valoriser la connaissance acquise en la diffusant auprès des usagers de l'Île Sensibiliser, informer et accompagner les occupants dans la définition de leurs projets architecturaux et paysagers
Localisation
Territoire de l'Île aux oiseaux concerné par le plan de gestion
Contexte/problématique
La particularité et la symbolique du paysage de l'Île aux oiseaux au sein du Bassin d'Arcachon constitue un enjeu fort pour le site. La multitude de points de vue, aussi bien depuis l'Île que depuis le pourtour du Bassin d'Arcachon ainsi que son patrimoine architectural (cabanes tchanquées et villages de cabanes) confèrent au site une qualité paysagère et architecturale tout à fait singulière, renforcée par la désignation de l'Île en tant que site classé. A ce titre, dans le cadre de l'élaboration de l'état initial, le bureau d'études Biotope a initié la mise en

place d'un outil dédié au suivi de l'évolution des patrimoines paysagers et architecturaux. Cet outil prend la forme d'un observatoire photographique.

Description de l'action

▪ Connaissances à acquérir :

L'observatoire photographique de l'île aux Oiseaux a pour but de faire le bilan régulier de l'évolution du paysage de l'île. Il s'agit, à partir d'un point initial, de conclure d'ici quelques années à la dynamique paysagère du site. En comparant les différentes photographies faisant apparaître la végétation, l'eau, les éléments du bâti et du petit patrimoine, il s'agira de mettre en évidence les évolutions issues de l'intervention humaine et celles dues au caractère naturel. Ces photographies seront l'occasion de percevoir les lignes de force et les zones sensibles du paysage qui confèrent à l'île son caractère actuel.

▪ Protocole :

Chaque prise de vue réalisée dans le cadre de l'état initial sera photographiée de nouveau, selon une période de retour nécessaire à la lecture des évolutions. A terme et en fonction des constats réalisés, il sera possible de prendre les mesures nécessaires pour encourager les dynamiques positives ou au contraire ralentir les dynamiques négatives. L'observatoire photographique devra rendre compte de l'évolution de l'île au cours des années et à différentes saisons.

Pour une analyse facilitée, les photographies seront traitées par thématiques :

- Le bassin d'Arcachon vu depuis l'île ;
- Les grèves ;
- Les quartiers : cabanes et alentours ;
- Le petit patrimoine : passerelles et quais ;
- Les paysages de l'intérieur de l'île : végétation et perspectives ;
- L'eau sur l'île : les esteys ;
- L'eau sur l'île : les lacs de tonne.

Chaque prise de vue est associée à une date, des conditions climatiques, des coordonnées GPS, une orientation et un commentaire.

La première campagne de 50 photographies a été réalisée au cours du printemps 2010.

▪ Evaluation

Faire un bilan annuel avec la mise en place d'un atlas photographique.

Indicateurs et outils de suivi

- #### ▪ Analyse et synthèse des bilans annuels (évolution des paysages)

Phasage de l'action

Année n	Année n+1	Année n+2	Année n+3	Année n+4	Année n+5
X	X	X	X	X	X

Coût prévisionnel de l'opération					
Année n	Année n+1	Année n+2	Année n+3	Année n+4	Année n+5
-	-	10j agent : 3 000 €	-	-	10j agent : 3 000 €
Partenaires pressentis					
Techniques	ABF, DREAL				
Financiers	Commune, Conseil Général, Conseil Régional				

<u>Fiche action n° 32</u>	
Expérimentation sur des « zones tests » : substitution du Baccharis par le Tamaris au niveau du trait de côte (secteurs soumis à l'érosion)	
<u>Catégorie</u> : gestion et conservation du patrimoine naturel	2

Enjeux
L'expérimentation de mesures de gestion des milieux naturels
Objectifs à long terme concernés
Assurer la préservation et l'amélioration de l'équilibre et de la qualité des écosystèmes de l'Île aux Oiseaux
Objectifs opérationnels concernés
Expérimenter des mesures de gestion destinées à conserver ou améliorer les milieux naturels dégradés/menacés et leurs cortèges d'espèces associés
Localisation
Secteurs à Baccharis au niveau du trait de côte (se reporter à la carte n°15 du tome 1 : état initial).
Contexte/problématique
Le plan de gestion a mis en évidence la présence d'espèces à caractère envahissant dont le développement est susceptible d'avoir une incidence sur le milieu naturel. Le Baccharis est une adventice d'origine nord américaine d'introduction ancienne, naturalisée sur l'ensemble du littoral où elle est devenue envahissante (un pied peut produire jusqu'à 1 million de graines) et supprime les espèces autochtones, contribuant ainsi à la diminution de la biodiversité locale. Son développement est optimal en périphérie des zones humides. Il présente cependant un rôle de fixateur non négligeable. A ce titre, il devra être immédiatement remplacé par une espèce locale s'il est arraché.
Description de l'action
▪ <u>Identification des zones tests et balisage</u> : Dans les secteurs soumis à l'érosion du trait de côte, il est envisagé de remplacer le Baccharis par le Tamaris (espèce indigène, utilisation de la souche locale) afin de pérenniser la fixation du substrat. Le Baccharis est un arbuste à colonisation rapide du milieu et malgré son rôle fixateur sur le trait de côte, il reste une espèce introduite et diminue la diversité biologique de l'île. A ce titre, il est proposé d'expérimenter la substitution du Baccharis par le Tamaris (souche locale). Les zones tests seront sélectionnées à l'aide des premiers résultats du diagnostic du plan de gestion.

- Travaux de coupes et arrachage du Baccharis :

L'éradication totale et définitive du Baccharis est difficile. Il est nécessaire de mettre en place une gestion à long terme pour maîtriser l'expansion de l'espèce sur les sites tests où elle s'est implantée.

Le chantier consiste à l'arrachage manuel ou mécanique (suivant l'ampleur de la station et les aspects techniques). Ensuite une surveillance et un arrachage manuel annuel seront indispensables.

Lors du chantier toutes les précautions devront être prises pour éviter de propager l'espèce : réaliser les chantiers avant la floraison, éliminer tous les produits des coupes et arrachages (dépôt en déchetterie ou incinération sur place suivant la réglementation locale).

- Plantation de Tamaris

Une fois le terrain préparé, les Tamaris pourront être mis en terre de l'automne au printemps. Le nombre de pieds de Tamaris dépendra du linéaire (soit 1 tous les 2 à 3 mètres) afin de favoriser le développement des systèmes racinaires pour fixer le substrat. Des dispositifs de protection seront installés au niveau des plantations afin que ces dernières puissent se développer et ainsi jouer leur rôle fixateur.

Le choix de l'espèce de Tamaris de souche locale sera établi en accord avec le CBNSA.

- Evaluation

Un suivi du trait de côte au niveau des zones tests sera fait chaque année (en relation direct avec le suivi de l'évolution morpho-dynamique). Il sera complété par le suivi des coupes et rejets de Baccharis devra être effectué chaque année, ainsi que le suivi des plantations de Tamaris.

- Evolution

Si les secteurs tests montrent un réel succès de l'action, il sera envisagé de l'étendre à d'autres secteurs.

Indicateurs et outils de suivi

Synthèse cartographique des secteurs de coupes et arrachages de Baccharis et suivi des plantations de Tamaris

Phasage de l'action

Année n	Année n+1	Année n+2	Année n+3	Année n+4	Année n+5
-	-	X	X	X	X

Coût prévisionnel de l'opération

Année n	Année n+1	Année n+2	Année n+3	Année n+4	Année n+5
-	-	15j agent : 4 500 €	2j agent : 600 €	2j agent : 600 €	3j agent : 900 €

Partenaires pressentis

Techniques	CBNSA, RNN d'Ares
Financiers	Commune, CG 33
Fiche action n° 33	
Expérimentations de restauration du boisement à partir d'essences indigènes adaptées au contexte local (expérimentation au niveau de la pinède)	
<u>Catégorie</u> : gestion et conservation du patrimoine naturel	2

Enjeux
L'expérimentation de mesures de gestion des milieux naturels
Objectifs à long terme concernés
Assurer la préservation et l'amélioration de l'équilibre et de la qualité des écosystèmes de l'Île aux oiseaux
Objectifs opérationnels concernés
Expérimenter des mesures de gestion destinées à conserver ou améliorer les milieux naturels dégradés/menacés et leurs cortèges d'espèces associées
Localisation
Pinède de l'Île aux oiseaux (partie privée, se reporter à la carte n° 14 du tome 1 : état initial).
Contexte/problématique
A l'Ouest de l'Île aux Oiseaux, une formation de Pin maritime couvre une surface équivalente à 2 hectares. Les tempêtes successives, le contexte saumâtre du site et les parasites ont grandement affaibli ce boisement. Cette plantation fait partie intégrante du paysage de l'île. Sa restauration par la plantation d'espèces locales aura un impact positif (maintien du substrat, maintien d'une strate arborée, ombrage, conservation de la typicité des habitats).
Description de l'action
▪ <u>Choix des essences à planter</u> : Fragilisée par les tempêtes, la plantation de Pin maritime a du mal à se régénérer. L'objectif est de fixer durablement une plantation d'espèce(s) locale(s) en harmonie avec le milieu naturel afin de permettre le développement d'une strate arbustive et arborée. Plusieurs espèces peuvent être retenues notamment le Chêne vert (<i>Quercus ilex</i>) et le Tamaris (<i>Tamarix</i>

sp).

Le Chêne vert est une espèce thermophile⁴, résistante à la sécheresse mais sensible au froid humide (attaques de champignons). Il n'a pas de préférence de sol et il peut coloniser les sols peu profonds. Le Chêne vert est un bel arbre, souvent majestueux, pouvant atteindre jusqu'à 20 à 25 mètres de haut.

Le Tamaris est un arbuste mesurant de 2 à 8 mètres maximum de hauteur. Malgré la finesse de son feuillage c'est un excellent brise-vent, il se plaît en bord de mer où il est utilisé en haie. Le Tamaris apprécie les sols frais, bien drainés et en situation ensoleillée.

Le choix des espèces, le nombre de pieds et leur emplacement sur la zone seront établis en accord entre le gestionnaire et les partenaires techniques. Seuls des souches locales (espèces indigènes) seront utilisées. A ce titre, une réflexion sur le développement sur le Bassin d'Arcachon d'une pépinière spécialisée dans la culture d'espèces végétales de souches locales pourrait être envisagée. Le développement de cette pépinière permettrait de répondre aux besoins des gestionnaires des espaces naturels concernés par des actions de restauration des milieux naturels. Cela permettrait de garantir la provenance de ces espèces végétales.

▪ Préparation du chantier

Il convient de préparer le chantier pour sécuriser la zone et pouvoir intervenir dans de bonnes conditions :

- Elagage des arbres malades ;
- Préparation du sol : nivellement si besoin, creusement des trous qui vont accueillir les futures plantations ;
- Mise en terre : l'idéal est de réaliser la plantation au printemps pour favoriser la prise des arbustes.

▪ Evaluation

Une fois les plantations effectuées il faut prévoir une protection et un entretien des arbres de la zone.

Indicateurs et outils de suivi

Bilan de l'évolution des nouvelles plantations (état sanitaire des plantations, etc.)

Phasage de l'action

Année n	Année n+1	Année n+2	Année n+3	Année n+4	Année n+5
-	-	X	X	X	X

Coût prévisionnel de l'opération

Année n	Année n+1	Année n+2	Année n+3	Année n+4	Année n+5
-	-	10j agent : 3 000 €	5j agent : 1 500 €	1j agent : 300 €	1j agent : 300 €

Partenaires pressentis

⁴ Se dit d'un organisme qui affectionne les températures élevées (qui aime la chaleur).

Techniques	Commune, SCI, ONF, IRSTEA, DREAL
Financiers	DREAL, SCI

Fiche action n° 34	
Pérennisation du principe de naturalité sur les secteurs de slikke et de schorre en bon état de conservation (non intervention)	
Catégorie : gestion et conservation du patrimoine naturel	2

Enjeux
Action transversale répondant à l'ensemble des enjeux
Objectifs à long terme concernés
Assurer la préservation et l'amélioration de l'équilibre et de la qualité des écosystèmes de l'Île aux oiseaux
Objectifs opérationnels concernés
Expérimenter des mesures de gestion destinées à conserver ou améliorer les milieux naturels dégradés/menacés et leurs cortèges d'espèces associés
Localisation
Slikke et schorre en bon état de conservation (se reporter à la carte n° 16 du tome 1 : état initial).
Contexte/problématique
La naturalité (<i>Naturalness</i>, en anglais) se rapporte au caractère naturel ou artificiel d'une espèce, d'un écosystème, de son fonctionnement. La naturalité doit être perçue comme un gradient allant du moins naturel au plus naturel (et vice versa) et non comme une notion binaire où le naturel est opposé à l'artificiel. Le concept de naturalité introduit deux sous-concept : la naturalité anthropique (maximale en l'absence de perturbations d'origine humaine, favorisée par une gestion passive) et la naturalité biologique (maximale lorsque les équilibres biologiques sont intacts, en gestion active ou passive). Dans le cadre de la slikke et du schorre en bon état de conservation, il s'agit de favoriser la gestion passive.
Description de l'action
La plupart des actions du plan de gestion font appel à une gestion active par l'intervention de l'Homme. Cette mission de naturalité a pour objectif de lever toute action directe de l'Homme sur une partie de l'écosystème et donc de mettre en place une gestion passive. Les zones laissées en état de naturalité serviront de référence pour améliorer les connaissances liées à l'évolution naturelle des milieux. ▪ <u>Cartographie et description des secteurs :</u> Dans un premier temps, il conviendra :

- de cartographier les zones laissées en état de naturalité ;
- de définir pour chaque habitat le type de végétation / son état de conservation le plus précisément possible (suivant un classement allant de très bon à mauvais) / sa richesse spécifique.

▪ Evaluation

Annuellement, un suivi sera effectué afin de détecter les évolutions et changements du milieu.

Pour détecter ces évolutions, un atlas photographique pourra être mis en place (en référence à l'action pour la pérennisation de l'observatoire photographique du paysage).

Indicateurs et outils de suivi

Suivi des secteurs en état de naturalité

Phasage de l'action

Année n	Année n+1	Année n+2	Année n+3	Année n+4	Année n+5
-	-	X	X	X	X

Coût prévisionnel de l'opération

Année n	Année n+1	Année n+2	Année n+3	Année n+4	Année n+5
-	-	5j agent : 1 500 €	1j agent : 300 €	1j agent : 300 €	2j agent : 600 €

Partenaires pressentis

Techniques	IFREMER, MNHN, UMR CNRS EPOC, IRSTEA, AAMP, ONCFS, ONEMA
Financiers	Commune, DREAL

Documents joints - Bibliographie

- GILG, Olivier. 2004. Gestion des milieux et des espèces. *Cahiers Technique n°74*. Forêts à caractère naturel : caractéristiques, conservation et suivi.
- Université Montpellier II. 2008. Colloque : *le concept de naturalité : quelle place dans la gestion des espaces naturels ?*

Fiche action n° 35	
Organisation de journées d'information et de sensibilisation des occupants au patrimoine naturel de l'Ile (uniquement occupants)	
Catégorie : Activités et usages	2

Enjeux
L'accompagnement, l'information et le conseil en faveur des usagers La sensibilisation au respect de ce patrimoine fragile
Objectifs à long terme concernés
Maintenir une présence humaine compatible avec la conservation du patrimoine naturel et garante de la qualité architecturale et paysagère de l'Ile
Objectifs opérationnels concernés
Améliorer la diffusion de l'information auprès des occupants en s'appuyant sur un panel d'outils adaptés
Localisation
Territoire de l'Ile aux oiseaux concerné par le plan de gestion
Contexte/problématique
Les études et inventaires naturalistes sont réalisés dans un souci d'amélioration de la connaissance pour définir des axes de préservation et de gestion intégrée des milieux ou des espèces. La sensibilisation des occupants sur les espaces naturels du territoire est une action faisant partie intégrante du plan de gestion. La valorisation des connaissances du patrimoine naturel et culturel de l'Ile aux Oiseaux, se déroulera sous la forme d'une journée de sensibilisation sur le terrain. Cette journée sera consacrée aux occupants titulaires d'une AOT.
Description de l'action
▪ <u>Identification de la mission :</u> Il s'agit de mettre en place une journée d'information et de sensibilisation dans l'année, sur une zone définie de l'Ile, à destination des occupants. Cette journée permettra au gestionnaire de présenter le patrimoine de l'île concerné par les actions du plan de gestion. ▪ <u>Conception et mise en œuvre de l'animation :</u> L'information sera assurée soit par le gestionnaire soit par un partenaire technique associé à l'action. La

journée se déroulera avec un fonctionnement proche des « sorties nature » : découverte des espèces emblématiques et protégées, des habitats, des contraintes et menaces et de la gestion mise en œuvre dans le cadre du plan de gestion.

La distribution de documents (plaquettes) est à envisager afin de pérenniser l'information.

- Evaluation :

Le taux de participation et un questionnaire anonyme seront de bons outils d'évaluation de l'action. Le dialogue régulier entre le gestionnaire et les occupants permettra également d'évaluer la perception du travail réalisé dans le cadre du plan de gestion.

- Evolution

Un retour sur la première sortie permettra d'ajuster les animations et les supports.

Dans un premier temps, une journée sera organisée. Si elle est concluante d'autres seront envisagées.

Indicateurs et outils de suivi

Bilan de l'animation

Questionnaire

Phasage de l'action

Année n	Année n+1	Année n+2	Année n+3	Année n+4	Année n+5
-	-	X	-	-	-

Coût prévisionnel de l'opération

Année n	Année n+1	Année n+2	Année n+3	Année n+4	Année n+5
-	-	3j agent : 900 €	-	-	-

Partenaires pressentis

Techniques	CBNSA, CEL, Sépanso, LPO
Financiers	Commune, CG 33

Fiche action n° 36	
Constitution d'un groupe de réflexion sur le partage de l'espace entre les différents usagers et sur l'avenir et l'évolution du patrimoine de l'Ile	
<u>Catégorie</u> : Activités et usages	2

Enjeux
Action transversale répondant à l'ensemble des enjeux
Objectifs à long terme concernés
Maintenir une présence humaine compatible avec la conservation du patrimoine naturel et garante de la qualité architecturale et paysagère de l'Ile
Objectifs opérationnels concernés
Organiser un partage des espaces terrestre et maritime clairement identifié et partagé par l'ensemble des usagers
Localisation
Territoire de l'Ile aux oiseaux concerné par le plan de gestion
Contexte/problématique
Le plan de gestion a permis d'identifier les acteurs et les activités (état initial) et a mis en avant leurs perpétuelles évolutions (nouvelles pratiques, évolution d'une pratique ancienne, etc.). L'Ile aux Oiseaux est un territoire où différentes activités se pratiquent conjointement. La reconnaissance du caractère multisectoriels et multi-usages de l'Ile et la montée en puissance des préoccupations en matière de développement durable doit pousser les gestionnaires, les différents partenaires et les usagers, à s'interroger sur l'organisation des différents usages et pratiques sur l'Ile aux oiseaux. Outre l'organisation des différents usages et pratiques, la réflexion pourra également concerner l'évolution de l'Ile soumise à des facteurs d'influences tels que les aléas climatiques, la montée du niveau des eaux, l'érosion du trait de côte, etc. Ainsi, il s'agira de s'interroger sur l'avenir, l'évolution et l'adaptation du patrimoine architectural et paysager de l'Ile.
Description de l'action
Il paraît nécessaire, pour un développement territorial viable, de favoriser une plus grande concertation entre les différents acteurs. A ce titre, l'instauration d'un groupe de réflexion doit permettre d'échanger sur l'organisation et le partage de l'espace dans le futur. L'intérêt de ce groupe de réflexion est de s'interroger sur l'avenir de l'Ile face à l'évolution des activités. Il s'agit d'anticiper et d'intégrer l'évolution des pratiques et l'arrivée de nouvelles pratiques afin de limiter les conflits d'usages et de

préserver l'intégrité de l'Ile. Le groupe de réflexion doit être un lieu d'échanges et de discussions, garant de la cohésion entre les usages et les sensibilités liées aux patrimoines naturel, paysager et architectural. Il permettra de garantir la cohabitation des usagers (limiter les conflits d'usages, partager l'espace, vivre ensemble), favoriser la rencontre et l'échange, de discuter des évolutions possibles du plan de gestion, etc.

▪ Composition :

Le groupe de réflexion sera composé des organismes compétents de l'Etat et d'au moins un membre de chaque groupe socioculturel présent sur ou aux abords de l'Ile.

▪ Fonctionnement :

Il se réunira au moins une fois par an. Chaque réunion du groupe fera l'objet d'un compte rendu. Le gestionnaire animera ce groupe de réflexion en vue de coordonner et favoriser la mise en place de mesures en adéquation avec les objectifs de gestion intégrée de l'Ile. L'ordre du jour du groupe sera fixé en accord entre le gestionnaire et les membres du groupe de réflexion, chacun disposant d'un droit d'initiative.

▪ Axes de travail / productions du groupe :

Afin d'anticiper d'éventuels conflits d'usage (nuisances, lieu de pratique,...) une charte pourra être élaborée en concertation avec tous les acteurs. Cette charte aura pour objectifs de dresser les modalités de pratiques des activités récréatives (mouillage des bateaux de plaisance, kite-surf, kayak,...) avec éventuellement une proposition de zonage des lieux de pratiques aux abords de l'Ile voire l'interdiction de certaines pratiques au sein de secteurs fragiles.

Les axes de travail concerneront également l'avenir, l'évolution et l'adaptation du patrimoine architectural et paysager de l'Ile aux oiseaux face aux facteurs d'influences tels que les aléas climatiques, la montée du niveau des eaux, l'érosion du trait de côte, etc. L'objectif est d'arriver à fédérer les acteurs du territoire autour de plusieurs scénarii d'évolution de l'Ile aux oiseaux.

▪ Evaluation :

Un compte rendu des échanges et décisions sera établi puis diffusé après chaque réunion.

▪ Evolution :

Le nombre de réunions peut évoluer suivant les besoins et les attentes des usagers.

La charte évoluera en fonction des problématiques rencontrées.

Indicateurs et outils de suivi

Compte rendu de réunion

Synthèse

Phasage de l'action

Année n	Année n+1	Année n+2	Année n+3	Année n+4	Année n+5
-	-	X	X	X	X

Coût prévisionnel de l'opération					
Année n	Année n+1	Année n+2	Année n+3	Année n+4	Année n+5
-	-	17j agent : 5 100 €	2j agent : 600 €	2j agent : 600 €	3j agent : 900 €
Partenaires pressentis					
Techniques	Associations, du tourisme, commune, CEL, FDC 33, ACMBA, station marine, DDTM, GIP, ABF, etc.				
Financiers	Commune, CG 33				

Fiche action n° 37	
Réflexion sur les besoins en signalétiques (mouillages, délimitation de zones écologiques sensibles, etc.)	
Catégorie : réglementation	2

La nécessité de clarification et de coordination des différentes procédures réglementaires ; L'information et la sensibilisation des usagers sur la nécessité et les conséquences des réglementations ;
Objectifs à long terme concernés
Garantir le respect de l'ensemble des réglementations sur le site de l'Île aux oiseaux
Objectifs opérationnels concernés
Développer et diffuser des outils de sensibilisation, d'information et d'accompagnement des usagers pour favoriser la compréhension des réglementations sur l'Île aux oiseaux
Localisation
Territoire de l'Île aux oiseaux concerné par le plan de gestion
Contexte/problématique
La signalétique fait partie des outils techniques destinés à informer et sensibiliser les usagers de l'Île aux oiseaux. La signalétique a pour objectif de soutenir les actions de sensibilisation et d'information sur la base du dialogue. Ainsi, en l'absence du garde gestionnaire sur le terrain, les usagers peuvent disposer d'éléments d'information et de sensibilisation. La signalétique doit être visible mais suffisamment discrète pour ne pas détériorer la qualité architecturale et paysagère des lieux.
Description de l'action

- Mise en place d'un groupe de réflexion

Ce groupe de réflexion se composera de représentants des organismes, de l'Etat, des organismes gestionnaires et des occupants de l'Ile aux Oiseaux. Il aura la charge d'identifier les besoins en signalétique, les moyens de mise en œuvre et d'entretien et les partenariats possibles.

- Construction d'une charte signalétique

Différentes typologies de signalétiques existent :

- Signalétique de réglementation : pour la gestion des flux (plaisance, etc.) ;
- Signalétique d'information culturelle et touristique ;
- Signalétique d'animation et d'interprétation : pour les fonctions symbolique, identitaire et éducative.

Pour des raisons de sécurité, ces signalétiques sont réglementées et codifiées, notamment sur les axes de circulation (navigation, etc.). Leurs fréquences, couleurs, formats, thèmes retenus sont encadrés par les mêmes textes réglementaires. Elles ne doivent pas interférer entre elles. La signalétique intégrera la charte graphique du Conservatoire du littoral.

Le design, le choix des matériaux et le choix de l'implantation doivent être réfléchis en amont. La réussite d'un programme de signalétique tient à l'attention portée aux moindres détails.

Plusieurs principes peuvent être suivis, la signalétique doit :

- Etre performante pour les différents types d'information ;
- Faciliter au maximum la gestion ;
- Etre simple, d'une lecture efficace, intégrée à l'environnement et utilisant la toponymie locale ;
- Canaliser les flux de déplacements ;
- Répondre aux exigences de forme sans omettre le contenu.

Il est important de penser à la gestion et à l'entretien de cette signalétique.

- Conception de la signalétique

La signalétique est différente suivant les milieux (terrestre / aquatique), le message à transmettre et le public ciblé. De même, le principe général retenu est l'élaboration de petits panneaux discrets bénéficiant d'une intégration paysagère de qualité. Il faut donc réfléchir aux besoins de chaque milieu :

- Mettre en place des panneaux rappelant les articles les plus importants de la réglementation applicable à la partie terrestre ;
- Proposer la délimitation des zones écologiques sensibles avec des panneaux explicatifs (veiller à une intégration paysagère de qualité) ;
- Sur les communes du bassin, mettre en place des panneaux ou plaquettes qui présentent le caractère fragile de l'Ile et la réglementation en vigueur ;
- Proposer des lignes de bouées formant des zones écologiques sensibles afin de limiter le mouillage des bateaux sur les zones d'herbiers ou sites de repos des oiseaux ;
- Baliser les secteurs de pêche ;
- Améliorer l'information sur la pêche à pied ;
- Etc.

Ces quelques propositions ne sont pas exhaustives et font figure d'exemples.

- Identification des partenaires

La mise en place de partenariats est primordiale. Les supports de signalétique doivent être visibles et compris de tous. A ce titre, ils doivent être élaborés en concertation avec les différentes structures œuvrant sur le domaine de l'Île aux Oiseaux.

- Evaluation

La pertinence de la signalétique pourra être évaluée par questionnaire anonyme auprès des usagers. Une corrélation pourra aussi être faite entre la mise en place de la signalétique réglementaire et le taux d'infraction relevé.

- Evolution

Les signalétiques changeront avec les évolutions de la réglementation. Il faut aussi prévoir un entretien régulier de ces signalétiques.

Indicateurs et outils de suivi

Enquête

Bilan / synthèse

Phasage de l'action

Année n	Année n+1	Année n+2	Année n+3	Année n+4	Année n+5
-	-	X	X	X	X

Coût prévisionnel de l'opération

Année n	Année n+1	Année n+2	Année n+3	Année n+4	Année n+5
-	-	15j agent : 4 500 €	5j agent : 1 500 €	5j agent : 1 500 €	5j agent : 1 500 €

Partenaires pressentis

Techniques	DDTM, Service des affaires maritimes d'Arcachon, DREAL, CBNSA, ONCFS, ONEMA, ABF
Financiers	Commune, CEL, CG 33,

2.4. Fiches de priorité 3

Fiches actions de priorité 3		
n°.	Nom de la fiche	Thématique
n° 38	Suivi des études sur les herbiers aquatiques	Gestion et conservation du patrimoine naturel

Fiche action n° 38	
Suivi des études sur les herbiers aquatiques	
Catégorie : Connaissance	3

Enjeux
Action transversale répondant à l'ensemble des enjeux
Objectifs à long terme concernés
Disposer d'une connaissance suffisante et renouvelée, socle d'une stratégie de gestion efficace et partagée
Objectifs opérationnels concernés
Action transversale répondant à l'ensemble des objectifs
Localisation
Au niveau de la slikke (se reporter à la carte n° 16 du tome 1 : état initial).
Contexte/problématique
Les herbiers intertidaux de <i>Zostera noltii</i>, situés aux abords de l'Ile aux Oiseaux constituent un habitat essentiel au maintien d'une biodiversité aquatique et terrestre au niveau de l'Ile et du bassin d'Arcachon. Les paramètres anthropiques (activités humaines) et biologiques (l'apparition d'espèces allochtones,...) ont une influence sur ces herbiers. Le suivi spatio-temporel a pour objectif de dégager une tendance d'évolution des herbiers et d'identifier et de caractériser les anomalies pouvant intervenir localement et/ou temporairement afin de déterminer l'impact des activités anthropiques, conditions biologiques, climatiques, etc. <u>Le gestionnaire facilitera la mise en œuvre de cette action.</u>
Description de l'action
▪ <u>Connaissances à acquérir :</u> Il s'agit de comparer dans le temps les sites d'herbiers de Zostère naine répartis autour de l'Ile aux Oiseaux en termes de distribution spatiale et de dynamique de population. Adaptation du Réseau Benthique (REBENT) initié en Bretagne par l'IFREMER (coordinateur) ciblant principalement les herbiers de Zostère marine et les peuplements de macrofaune associés. ▪ <u>Protocole :</u>

Dans chaque secteur étudié, 3 points sont suivis.

- ✓ Suivi de la dynamique de population :
 - prélèvements sur 2 quadrats de 0.05 m² par point (mesures en laboratoire : longueur et largeur moyenne des feuilles, longueur des gaines, nombre de feuilles, surface développée, biomasse feuilles et biomasse rhizomes) ;
 - comptage des densités dans 2 quadrats de 0.1 m² (estimation pieds / m²) ;
 - prélèvements de 10 pieds sur chaque herbier pour analyse en laboratoire du suivi du Wasting Disease index ou indice des maladies de dépérissement des herbiers. Ces maladies ont causé une forte régression des herbiers atlantiques dans les années 1930. Une surveillance constante de ceux-ci est donc indispensable à la compréhension des mécanismes de dynamique de populations.

Les interventions auront lieu 2 fois par an (équinoxes de printemps et d'automne).

- ✓ suivi des paramètres environnementaux :
 - carottage de sédiments (granulométrie) : 1 par point ;
 - taux de matière organique : 1 par point ;
 - conditions climatiques, événements exceptionnels.

Les interventions auront lieu 2 fois par an (équinoxes de printemps et d'automne).

- ✓ recueil de données complémentaires :
 - Evolution du nombre de bateaux de plaisance mouillant sur herbiers, évolution pêche à pied,...

Le suivi est réalisé par une équipe de 2 personnes.

▪ Evaluation

En complément, une étude de photos aériennes pourra être menée tous les 5 à 10 ans afin de suivre les évolutions spatiales des herbiers et les comparer aux données collectées sur le terrain.

Indicateurs et outils de suivi

Collecte de données sur le milieu marin, rapport de synthèse, photo- interprétation

Phasage de l'action

Année n	Année n+1	Année n+2	Année n+3	Année n+4	Année n+5
-	X	X	X	X	X

Coût prévisionnel de l'opération

Année n	Année n+1	Année n+2	Année n+3	Année n+4	Année n+5
-	2j agent : 600 €	2j agent : 600 €	2j agent : 600 €	2j agent : 600 €	2j agent : 600 €

Partenaires pressentis : le gestionnaire facilitera la mise en place de cette action	
Techniques	AAMP, IFREMER, Station marine d’Arcachon
Financiers	-

2.5. Fiches de priorité 4

Fiches actions de priorité 4		
n°.	Nom de la fiche	Thématique
n° 39	Mise en place d’un fond documentaire du patrimoine culturel de l’Île aux oiseaux	Connaissance
n° 40	Création d’outils pédagogiques concernant la reconnaissance des espèces patrimoniales à destination des AOTistes	Connaissance
n° 41	Expérimentation sur des « zones tests » : mise en exclos de secteurs de landes soumis au pâturage de la population de Lapin de garenne	Gestion et conservation du patrimoine naturel

Fiche action n° 39	
Mise en place d'un fond documentaire du patrimoine culturel de l'Île aux oiseaux*	
Catégorie : Connaissance	4

Enjeux
L'évolution de l'Île au cours du temps, un témoignage fort de l'histoire du bassin d'Arcachon.
Objectifs à long terme concernés
Disposer d'une connaissance suffisante et renouvelée, socle d'une stratégie de gestion efficace et partagée.
Objectifs opérationnels concernés
Sauvegarder le patrimoine culturel matériel et immatériel de l'Île aux oiseaux.
Localisation
Territoire de l'Île aux oiseaux concerné par le plan de gestion
Contexte/problématique
Outre l'acquisition de la connaissance du patrimoine écologique de l'Île aux oiseaux, il convient également de souligner que l'Île est reconnue comme un témoignage fort de l'histoire du bassin d'Arcachon. Ainsi l'histoire de l'Île et son évolution au cours du temps constituent des champs de connaissance à approfondir et valoriser. Cette action pourra être mise en œuvre dans la mesure où un partenaire souhaite porter le projet. La commune facilitera la mise en œuvre de cette action.
Description de l'action
▪ <u>Connaissances à acquérir :</u> La création de ce fond documentaire a pour objectif de collecter et conserver un maximum d'informations sur l'Île aux Oiseaux. Toutefois, dans l'attente de la création d'un fond documentaire, les documents seront envoyés aux archives de la commune. ▪ <u>Identification des sources d'informations :</u> Un travail de collecte de témoignages auprès des usagers (occupants, chasseurs, pêcheurs, ostréiculteurs, etc.) sera mené. En amont il sera nécessaire d'identifier ces personnes ressources et de mettre en place des partenariats auprès d'organismes et/ou associations œuvrant sur l'historique du bassin d'Arcachon et de l'Île aux Oiseaux. Ce fond documentaire s'inscrit en parallèle de l'action pour la pérennisation de l'observatoire photographique du paysage. ▪ <u>Recherche de partenariat</u> Collaboration / partenariat avec le Muséum d'Arcachon, commune de La Teste de Buch, les associations

d'artistes de l'île, etc.

- Evaluation

Taux de participation aux questionnaires des personnes identifiées comme sources d'information.

- Evolution

Adaptation de l'action en fonction des résultats obtenus et des retours d'enquêtes.

Indicateurs et outils de suivi

Synthèse des témoignages

Mise en place d'expositions

Phasage de l'action :

Année n	Année n+1	Année n+2	Année n+3	Année n+4	Année n+5
-	X	X	X	X	-

Coût prévisionnel de l'opération

Année n	Année n+1	Année n+2	Année n+3	Année n+4	Année n+5
-	6j agent : 1 800 €	10j agent : 3 000 €	2j agent : 600 €	10j agent : 3 000 €	-

Partenaires pressentis

Techniques	Commune de La Teste de Buch, muséum d'Arcachon, associations,...
Financiers	Commune, Communauté de commune, CG 33

<u>Fiche action n°40</u>	
Création d'outils pédagogiques concernant la reconnaissance des espèces patrimoniales à destination des AOTistes	
<u>Catégorie</u> : Connaissance	4

Enjeux
Action transversale répondant à l'ensemble des enjeux
Objectifs à long terme concernés
Disposer d'une connaissance suffisante et renouvelée, socle d'une stratégie de gestion efficace et partagée
Objectifs opérationnels concernés
Valoriser la connaissance acquise en la diffusant auprès des usagers de l'Île
Localisation
Territoire de l'Île aux oiseaux concerné par le plan de gestion.
Contexte/problématique
Dans un objectif de valorisation de la connaissance acquise, la diffusion d'outils de reconnaissances des espèces présentes sur l'Île auprès des usagers sera mise en œuvre.
Description de l'action
▪ <u>Création d'outils</u> Il s'agit de réaliser une plaquette et de diffuser les fiches descriptives par espèce (mesure mise en place dans visio-littoral). La plaquette a pour objectif de replacer les espèces dans leurs habitats associés, afin d'avoir une compréhension des fonctionnements de l'écosystème. Elles comprennent : - Les critères de reconnaissances ; - Ses caractéristiques phénologiques⁵ ; - Ses statuts de protection ; - Les menaces qu'elle subit. Les espèces ciblées sont: - Statice de Dodart (espèce floristique déterminante ZNIEFF) ; - Les limicoles ;

⁵ La phénologie est l'étude des variations de la présence dans le temps de phénomènes périodiques de la vie végétale et animale en relation avec le climat, comme par exemple la variation de dates de floraison ou la répartition géographique des espèces.

- Les laridés ;
- Les anatidés comme le Tadorne de Belon ;
- Gorgebleue à miroir ;
- L'Oedipode des Salines ;
- Hippocampe à museau court ;
- Hippocampe à museau moucheté.

▪ Exploitation des données

Chaque observateur devra enregistrer ses données sur la base de données participative Faune Aquitaine afin de réaliser ensuite un transfert vers VISIOLITTORAL (Observatoire dédié à la faune).

▪ Evaluation

Mise en place d'un questionnaire auprès des usagers pour connaître les difficultés rencontrées.

▪ Evolution

Les réseaux de suivi de la faune et de la flore dans lesquels l'Île aux Oiseaux est susceptible de s'inscrire dans le futur, sont souvent à la recherche de bénévoles. Cela peut être l'occasion d'encourager les AOTistes à participer et à s'impliquer dans l'acquisition de la connaissance.

Indicateurs et outils de suivi

Bilan de la participation à la base de données Visiolittoral

Phasage de l'action

Année n	Année n+1	Année n+2	Année n+3	Année n+4	Année n+5
-	X	X	-	-	X

Coût prévisionnel de l'opération

Année n	Année n+1	Année n+2	Année n+3	Année n+4	Année n+5
-	5j agent : 1 500 €	1j agent : 300 €	-	-	1j agent : 300 €

Partenaires pressentis

Techniques	CBNSA, ONCFS, ONEMA, CEL, LPO
Financiers	Commune, CG 33

<u>Fiche action n° 41</u>	
Expérimentation sur des « zones tests » : mise en exclos de secteurs de landes soumis au pâturage de la population de Lapin de garenne	
<u>Catégorie</u> : gestion et conservation du patrimoine naturel	4

Enjeux
L'expérimentation de mesures de gestion des milieux naturels
Objectifs à long terme concernés
Assurer la préservation et l'amélioration de l'équilibre et de la qualité des écosystèmes de l'Île aux oiseaux
Objectifs opérationnels concernés
Expérimenter des mesures de gestion destinées à conserver ou améliorer les milieux naturels dégradés/menacés et leurs cortèges d'espèces associés
Localisation
Secteurs terrestres dont les landes (se reporter à la carte n° 14 du tome 1 : état initial).
Contexte/problématique
La présence de Lapin de Garenne (<i>Oryctolagus cuniculus</i>) sur l'ensemble des milieux terrestres de l'Île est un facteur influençant l'évolution de ses milieux. Cette présence peut avoir des effets positifs comme l'ouverture du milieu (broutage, grattage et creusement de terriers), et des effets négatifs comme la destruction d'espèces ou la mise à nu du sol autour des terriers.
Description de l'action
▪ <u>Cartographie des secteurs de présence du Lapin de garenne</u> : L'action consiste à évaluer les impacts de la population de Lapins de Garenne sur la partie terrestre de l'Île. Une cartographie des zones de fréquentation des lapins doit être élaborée avec une définition de classes de densité suivant des critères tels que le nombre de terriers par secteurs suivis (secteurs de plusieurs dizaines de mètres carrés), abrutissement et traces (fèces, grattage, coulées) pour déterminer les secteurs tests. ▪ <u>Mise en place des zones « tests »</u> : Dans un premier temps, une cartographie des secteurs utilisés par l'espèce sera réalisée. Les types d'habitat potentiellement fréquentés par le Lapin de garenne sont : - Prés à Spartina ; - Pelouses à Laïches des sables ; - Groupements annuels des plages de sable.

- Gazons atlantiques à Salicorne ;
- Prés salés atlantiques ;
- Landes à brandes ;
- Galeries et fourrés riverains méridionaux (à Tamaris et Baccharis) ;
- Fourrés atlantiques d'arbrisseaux.

} Schorre

Grâce à la cartographie localisant les secteurs en fonction du taux de fréquentation du Lapin de garenne, une proposition de zones tests sera faite. Il est préconisé de sélectionner au moins une zone par classe de densité afin d'analyser et de comparer l'évolution des zones « tests » dans le temps.

▪ Suivi de population :

En parallèle, une estimation de l'abondance de lapins sur l'Ile doit être menée avec un suivi de la dynamique et de la structure de la population (exemple : mise en place de la méthode de Lincoln-Petersen par la Capture - le Marquage et la Recapture).

▪ Suivi des habitats dans les zones « tests » :

Des analyses de la végétation dans ces exclos (ils seront de superficie limitée : quelques dizaines de m²) permettront d'étudier les changements de structure de végétation induits par les lapins en les comparant aux zones témoins accessibles au Lapin de Garenne.

▪ Evaluation

Au bout de quelques années, les exclos pourront être rouverts (une fois la végétation rétablie) et une évaluation du seuil de tolérance du milieu par rapport aux Lapins sera effectuée (résilience des habitats).

▪ Evolution

Au regard des résultats obtenus, une régulation des lapins pourra être préconisée.

Indicateurs et outils de suivi

Reprise de la végétation et évolution de la population.

Phasage de l'action

Année n	Année n+1	Année n+2	Année n+3	Année n+4	Année n+5
X	X	X	X	X	X

Coût prévisionnel de l'opération

Année n	Année n+1	Année n+2	Année n+3	Année n+4	Année n+5
5j agent : 1 500 €	2j agent : 600 €	2j agent : 600 €	2j agent : 600 €	2j agent : 600 €	3j agent : 900 €

Partenaires pressentis

Techniques	ONCFS, FDC 33, CBNSA
Financiers	Commune, CG33

3. ECHEANCIER DU PLAN DE GESTION

CALENDRIER PREVISIONNEL								
Priorité	Numéro	Action	Année n	Année n+1	Année n+2	Année n+3	Année n+4	Année n+5
PRIORITE 1								
1	n°1	Pérennisation du poste de garde, recrutement d'un second garde et coordination avec les autres gardes du gestionnaire* <i>partenaires</i> <i>Les jours provisionnés dans cette fiche action sont liés à la démarche de recrutement et à la coordination avec les autres gardes partenaires</i>	10j agent : 3 000 €	1j agent : 300 €	1j agent : 300 €	1j agent : 300 €	1j agent : 300 €	2j agent : 600 €
1	n°2	Réunion annuelle du conseil de site*	2j agent : 600 €	1j agent : 300 €	1j agent : 300 €	1j agent : 300 €	1j agent : 300 €	2j agent : 600 €
1	n°3	Élaboration d'un « cahier de gestion » et de rapports d'activités annuels*	10j agent : 3 000 €	15j agent : 4 500 €	15j agent : 4 500 €	15j agent : 4 500 €	15j agent : 4 500 €	20j agent : 6 000 €
1	n°4	Formation du personnel à la reconnaissance des espèces et de leurs habitats, aux protocoles d'inventaires et de suivis et à la conservation des milieux marins/littoraux	30j agent : 9 000 €	20j agent : 6 000 €	-	10j agent : 3 000 €	-	7j agent : 2 100 €
1	n°5	Réalisation d'inventaires et de suivis temporels dédiés à la caractérisation des peuplements de la faune benthique et de l'ichtyofaune	21j agent : 6 300 € + 10 000 € étude	12j agent : 3 600 € + 20 000 € étude	12j agent : 3 600 € + 20 000 € étude	12j agent : 3 600 € + 20 000 € étude	12j agent : 3 600 € + 20 000 € étude	20j agent : 6 000 €

CALENDRIER PREVISIONNEL

Priorité	Numéro	Action	Année n	Année n+1	Année n+2	Année n+3	Année n+4	Année n+5
1	n° 6	Réalisation d'inventaires et de suivis temporels dédiés à l'amélioration de la caractérisation des peuplements d'insectes et de leurs habitats	-	12j agent : 3 600 € + 10 000 € étude	-	10j agent : 3 000 €	-	10j agent : 3 000 €
1	n° 7	Poursuite/Adaptation du suivi temporel des peuplements d'oiseaux et de leurs habitats*	150j agent : 45 000 €	150j agent : 45 000 €	150j agent : 45 000 €	150j agent : 45 000 €	150j agent : 45 000 €	150j agent : 45 000 €
1	n° 8	Mise en place d'un observatoire dédié aux oiseaux, faunes benthiques et insectes en coordination avec les observatoires existants ou en projets*	2j agent : 600 €	10j agent : 3 000 €	10j agent : 3 000 €	10j agent : 3 000 €	10j agent : 3 000 €	12j agent : 3 600 €
1	n° 9	Evaluation de l'influence de la fréquentation humaine sur le domaine terrestre et sur le domaine maritime*	-	20j agent : 6 000 €	20j agent : 6 000 €	20j agent : 6 000 €	20j agent : 6 000 €	20j agent : 6 000 €
1	n° 10	Pérennisation /adaptation des suivis de la qualité de l'eau et des sédiments initiés dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion*	-	-	5j agent : 1 500 € + 10 000 € étude	-	-	5j agent : 1 500 € + 10 000 € étude
1	n° 11	Pérennisation du suivi de l'évolution morphologique du trait de côte initié dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion (poursuivre les travaux engagés et étudier des évolutions possibles)*	10j agent : 3 000 €	-	5j agent : 1 500 €	-	-	8j agent : 2 400 €

CALENDRIER PREVISIONNEL

Priorité	Numéro	Action	Année n	Année n+1	Année n+2	Année n+3	Année n+4	Année n+5
1	n° 12	Suivi temporel de la dynamique d'évolution et de l'influence du Baccharis à feuilles d'arroche	12j agent : 3 600 €	10j agent : 3 000 €	10j agent : 3 000 €	10j agent : 3 000 €	10j agent : 3 000 €	12j agent : 3 600 €
1	n° 13	Définitions/pérennisation de partenariats scientifiques entre le gestionnaire et des organismes spécialisés dans le cadre de la mise en œuvre d'inventaires et de suivis des peuplements floristiques et faunistiques/conservation des milieux naturels*	20j agent : 6 000 €	10j agent : 3 000 €	10j agent : 3 000 €	10j agent : 3 000 €	10j agent : 3 000 €	12j agent : 3 600 €
1	n° 14	Expérimentation sur des « zones tests » : gestion du Baccharis au sein des prés salés, (hors trait de côte)	10j agent : 3 000 €	25j agent : 7 500 €	20j agent : 6 000 €	15j agent : 4 500 €	15j agent : 4 500 €	5j agent : 1 500 €
1	n° 15	Définition d'une convention partenariale pour le développement durable du territoire de l'Île aux oiseaux entre la SCI / le gestionnaire / le Conservatoire	-	5j agent : 1 500 €	1j agent : 300 €	1j agent : 300 €	1j agent : 300 €	2j agent : 600 €
1	n° 16	Etude de faisabilité pour l'application d'un programme d'animations de découverte dédié au patrimoine de l'Île aux oiseaux	60j agent : 18 000 €	65j agent : 19 500 € + 25 000 € étude	65j agent : 19 500 €	65j agent : 19 500 €	65j agent : 19 500 €	70j agent : 21 000 €
1	n° 17	Partenariats entre le gestionnaire et des organismes usagers et des usagers pour l'entretien ou la gestion des milieux naturels.	-	10j agent : 3 000 €	-	-	-	11j agent : 3 300 €
1	n° 18	Élaboration et application d'un guide des « bonnes pratiques » à l'attention des usagers de l'Île	-	10j agent : 3 000 €	1j agent : 300 €	1j agent : 300 €	1j agent : 300 €	2j agent : 600 €

CALENDRIER PREVISIONNEL

Priorité	Numéro	Action	Année n	Année n+1	Année n+2	Année n+3	Année n+4	Année n+5
1	n° 19	Poursuite de l'animation des conseils de quartiers*	-	10j agent : 3 000 €	10j agent : 3 000 €	10j agent : 3 000 €	10j agent : 3 000 €	10j agent : 3 000 €
1	n° 20	Définition et application d'un plan de prévention-sécurité et d'un plan de prévention des risques naturels*	10j agent : 3 000 €	5j agent : 1 500 €	5j agent : 1 500 €	6j agent : 1 800 €	-	-
1	n° 21	Procédures de renouvellement et d'attribution des AOT des cabanes	20j agent : 6 000 €	60j agent : 18 000 €	20j agent : 6 000 €	20j agent : 6 000 €	20j agent : 6 000 €	25j agent : 7 500 €
1	n° 22	Application d'un cahier de prescriptions architecturales et paysagères des cabanes et diffusion auprès des occupants*	5j agent : 1 500 €	5j agent : 1 500 €	5j agent : 1 500 € + 5000 € étude	5j agent : 1 500 €	5j agent : 1 500 €	5j agent : 1 500 € + 5000 € étude
1	n° 23	Etudes sur la faisabilité technique et financière de la remise en service du puits*	10j agent : 3 000 €	10j agent : 3 000 € + 6 500 € étude	3j agent : 900 €	3j agent : 900 €	3j agent : 900 €	5j agent : 1 500 €
1	n° 24	Organisation de journées de sensibilisation des usagers à la réglementation (leurs rôles et leurs conséquences)	-	20j agent : 6 000 € + 3 500 € étude	5j agent : 1 500 €	5j agent : 1 500 €	5j agent : 1 500 €	6j agent : 1 800 €

CALENDRIER PREVISIONNEL

Priorité	Numéro	Action	Année n	Année n+1	Année n+2	Année n+3	Année n+4	Année n+5
1	n° 25	Formation et commissionnement du personnel intervenant sur le site de l'Ile aux oiseaux	-	15j agent : 4 500 €	-	15j agent : 4 500 €	-	15j agent : 4 500 €
1	n° 26	Surveillance de l'Ile aux oiseaux (développement des partenariats)*	-	20j agent : 6 000 €	20j agent : 6 000 €	20j agent : 6 000 €	20j agent : 6 000 €	22j agent : 6 600 €
1	n° 27	Accompagnement lors de la réalisation de travaux : définition d'un formulaire type de coordination des procédures de réglementations existantes et diffusion	-	5j agent : 1 500 €	2j agent : 600 €	2j agent : 600 €	2j agent : 600 €	3j agent : 900 €
1	n° 28	Suivi de l'évolution de la réglementation et diffusion de bulletins d'information vulgarisant et explicitant ces évolutions	-	10j agent : 3 000 €	10j agent : 3 000 €	10j agent : 3 000 €	10j agent : 3 000 €	12j agent : 3 600 €
PRIORITE 2								
2	n° 29	Recherche spécifique d'espèces floristiques patrimoniales dont le Statice de Duby	-	-	6j agent : 1 800 €	-	7j agent : 2 100 €	1j agent : 300 €
2	n° 30	Réalisation d'un suivi temporel des habitats de la slikke et du schorre	-	-	10j agent : 3 000 €	7j agent : 2 100 €	10j agent : 3 000 €	7j agent : 2 100 €

CALENDRIER PREVISIONNEL

Priorité	Numéro	Action	Année n	Année n+1	Année n+2	Année n+3	Année n+4	Année n+5
2	n° 31	Pérennisation de l'observatoire photographique du paysage mis en œuvre dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion*	-	-	10j agent : 3 000 €	-	-	10j agent : 3 000 €
2	n° 32	Expérimentation sur des « zones tests » : substitution du Baccharis par le Tamaris au niveau du trait de côte (secteurs soumis à l'érosion)	-	-	15j agent : 4 500 €	2j agent : 600 €	2j agent : 600 €	3j agent : 900 €
2	n° 33	Expérimentations de restauration du boisement à partir d'essences indigènes adaptées au contexte local (expérimentation au niveau de la pinède)	-	-	10j agent : 3 000 €	5j agent : 1 500 €	1j agent : 300 €	1j agent : 300 €
2	n° 34	Pérennisation du principe de naturalité sur les secteurs de slikke et de schorre en bon état de conservation (non intervention)	-	-	5j agent : 1 500 €	1j agent : 300 €	1j agent : 300 €	2j agent : 600 €
2	n° 35	Organisation de journées d'information et de sensibilisation des occupants au patrimoine naturel de l'Ile	-	-	3j agent : 900 €	-	-	-

CALENDRIER PREVISIONNEL

Priorité	Numéro	Action	Année n	Année n+1	Année n+2	Année n+3	Année n+4	Année n+5
2	n° 36	Constitution d'un groupe de réflexion sur le partage de l'espace entre les différents usagers et sur l'avenir et l'évolution du patrimoine de l'île	-	-	17j agent : 5 100 €	2j agent : 600 €	2j agent : 600 €	3j agent : 900 €
2	N° 37	Réflexion sur les besoins en signalétiques (mouillages, délimitation de zones écologiques sensibles, etc.)	-	-	15j agent : 4 500 €	5j agent : 1 500 €	5j agent : 1 500 €	5j agent : 1 500 €
PRIORITE 3								
3	n° 38	Suivi des études sur les herbiers aquatiques	-	2j agent : 600 €	2j agent : 600 €	2j agent : 600 €	2j agent : 600 €	2j agent : 600 €
PRIORITE 4 (mise en œuvre dans le second plan de gestion)								
4	n° 39	Mise en place d'un fond documentaire du patrimoine culturel de l'île aux oiseaux	-	6j agent : 1 800 €	10j agent : 3 000 €	2j agent : 600 €	10j agent : 3 000 €	-
4	n° 40	Création d'outils pédagogiques concernant la reconnaissance des espèces patrimoniales à destination des AOTistes	-	5j agent : 1 500 €	1j agent : 300 €	-	-	1j agent : 300 €
4	n° 41	Expérimentation sur des « zones tests » : mise en exclos de secteurs de landes soumis au pâturage de la population de Lapin de garenne	5j agent : 1 500 €	2j agent : 600 €	2j agent : 600 €	2j agent : 600 €	2j agent : 600 €	3j agent : 900 €

CALENDRIER PREVISIONNEL

Priorité	Numéro	Action	Année n	Année n+1	Année n+2	Année n+3	Année n+4	Année n+5
		<i>TOTAL JOURS AGENTS PAR ANNEE</i>	392 j	548 j	512 j	455 j	428 j	511 j
		<i>TOTAL COUTS AGENTS PAR ANNEE</i>	117 600 €	164 400 €	153 600 €	136 500 €	128 400 €	153 300 €
		<i>TOTAL COUT ETUDE PAR ANNEE</i>	10 000 €	65 000 €	35 000 €	20 000 €	20 000 €	15 000 €
		TOTAL COUT PAR ANNEE	127 600 €	229 400 €	188 600 €	156 500 €	148 400 €	168 300 €

ANNEXES

Annexe 1 : observatoire photographique de l'Île aux oiseaux

Observatoire photographique de l’Ile aux Oiseaux

Observatoire photographique de l’Île aux Oiseaux

L’observatoire photographique de l’île aux Oiseaux a pour but de faire le bilan régulier de l’évolution du paysage de l’île. Il s’agit, à partir d’un point initial, de conclure d’ici quelques années à la dynamique paysagère du site. En comparaison des différentes photographies faisant apparaître la végétation, l’eau, les éléments du bâti et du petit patrimoine, il s’agira de mettre en évidence les évolutions issues de l’intervention humaine et celles dues au caractère naturel. Ces photographies seront l’occasion de percevoir les lignes de force et les zones sensibles du paysage qui confèrent à l’île son caractère actuel.

Chaque prise de vue sera à l’avenir photographiée de nouveau, selon une période de retour nécessaire à la lecture des évolutions. A terme et en fonction des constats réalisés, il sera possible de prendre les mesures nécessaires pour encourager les dynamiques positives ou au contraire les ralentir en cas d’observations négatives.

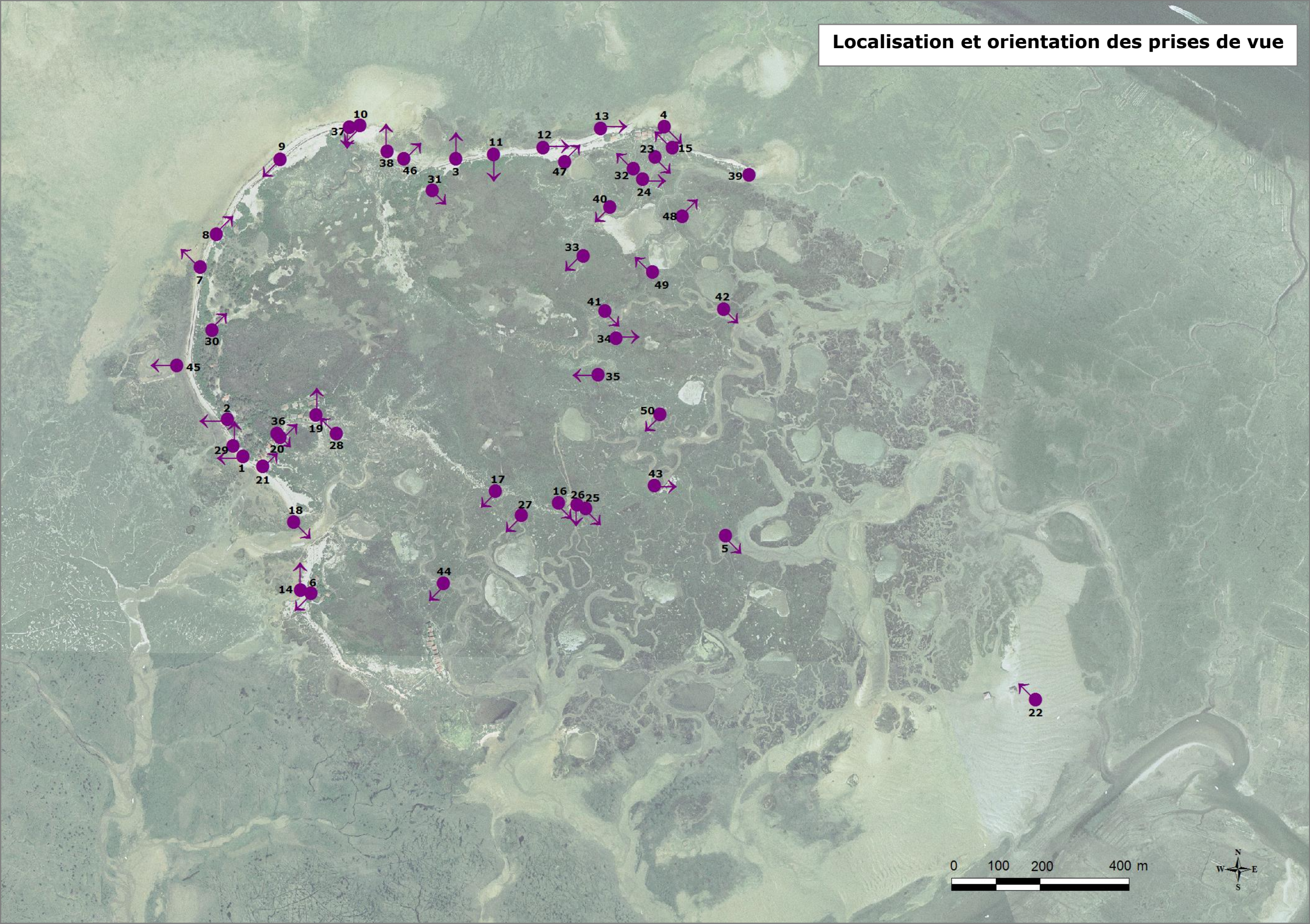
Pour une analyse facilitée, les photographies seront traitées par thématiques :

- Le bassin d’Arcachon vu depuis l’île
- Les grèves
- Les quartiers : cabanes et alentours
- Le petit patrimoine : passerelles et quais
- Les paysages de l’intérieur de l’île : végétation et perspectives
- L’eau sur l’île : les esteys
- L’eau sur l’île : les lacs de tonne.

Chaque prise de vue est associée à une date, des conditions climatiques, des coordonnées GPS, une orientation et un commentaire.

La campagne des 50 photographies suivantes a été réalisée au cours du printemps 2010.

Localisation et orientation des prises de vue



Le bassin d’Arcachon vu depuis l’île



1

17.05.2010 – Ensoleillé

-1,186435° ; 44,698176° - Ouest

Vue dégagée sur la pointe de Lège-Cap-Ferret



2

17.05.2010 – Ensoleillé

-1,186883° ; 44,698844° - Ouest

Vue sur Lège-Cap-Ferret depuis une cabane



3

17.05.2010 – Nuageux

-1,181259° ; 44,703843° - Nord

Vue lointaine vers les paysages de la réserve des
prés salés d'Arès



4

17.05.2010 – Nuageux

-1,175899° ; 44,704616 - Sud-Est

Vue sur la slikke et une extrémité de l'île



5

15.04.2010 – Temps clair

-1,17398592° ; 44,70079500° - Sud-Est

Perspective sur les cabanes tchanquées



6

15.04.2010 – Ensoleillé

-1,18451808° ; 44,69570496° - Sud-Ouest

Vue ouverte sur la pointe du Cap-Ferret

Les grèves

7



15.04.2010 – Ensoleillé
-1,18775808° ; 44,70163299° - Nord-Ouest
La grève découverte à marée basse

8



15.04.2010 – Ensoleillé
-1,18738296° ; 44,70225903° - Nord-Est

9



17.05.2010 – Nuageux
-1,185815° ; 44,703697° - Sud-Ouest
Perspective sur la grève à marée basse

10



15.04.2010 – Ensoleillé
-1,18379592° ; 44,70439104° - Sud-Ouest
Estran sableux et vue sur la côte

11



17.05.2010 – Nuageux
-1,180292° ; 44,703957° - Sud
La plage et les tamaris

12



17.05.2010 – Nuageux
-1,179025° ; 44,704128° - Est
Estran sableux et ouvrages de protection

13



17.05.2010 – Nuageux
-1,177555° ; 44,704523° - Est
Estran sableux et ouvrages de protection des cabanes

14



15.04.2010 – Ensoleillé
-1,18478988° ; 44,49576103° - Nord
Estran sableux et ouvrages de protection des cabanes

Les quartiers : cabanes et alentours

15



17.05.2010 – Temps clair
-1,175677° ; 44,704234° - Nord-Ouest
Quartier Port de l'Île

16



15.04.2010 – Ensoleillé
-1,17820512° ; 44,69758398° - Sud-Est
Quartier du Truc Vert

17



17.05.2010 – Temps clair
-1,179850° ; 44,697743 - Sud-Ouest
Vue lointaine sur les quartiers du Saous et de l'Îlot

18



17.05.2010 – Temps clair
-1,185042° ; 44,697012° - Sud-Est
Quartier de l'Îlot

19



17.05.2010 – Temps clair
-1,184582° ; 44,698999° - Nord
Quartier Afrique, cabane privée

20



15.04.2010 – Ensoleillé
-1,18557108° ; 44,69862897° - Nord-Est
Quartier Afrique

21



17.05.2010 – Temps clair
-1,185915° ; 44,698005° - Nord-Est
Quartier Afrique

23



13.02.2010 – Temps clair
-1,165629° ; 44,694343 - Nord-Ouest
Les cabanes tchanquées

Le petit patrimoine : passerelles et quais



23

17.05.2010 – Temps clair
-1,176103° ; 44,704048° - Sud-Est
Quai



24

17.05.2010 – Temps clair
-1,176408° ; 44,703620°
Est
Passerelle



25

17.05.2010 – Temps clair
-1,177500° ; 44,697503
Sud-Est
Passerelle



26

17.05.2010 – Temps clair
-1,177720° ; 44,697563° - Sud
Quai



27

17.05.2010 – Temps clair
-1,179150° ; 44,697325°
Sud-Ouest
Passerelle



28

17.05.2010 – Temps clair
-1,184035° ; 44,698673°
Nord-Ouest
Passerelle

Les paysages de l'intérieur de l'île : végétation et perspectives

29



17.05.2010 – Ensoleillé
-1,186694° ; 44,698364° – Nord
Plage, ouvrages de protection et pinède en arrière plan

30



17.05.2010 – Ensoleillé
-1,187379° ; 44,700487° – Nord-Est
Pinède en voie de dégradation

31



17.05.2010 – Temps clair
-1,181835° ; 44,703247° – Sud-Est
Fourrés de *Baccharis halimifolia*

32



17.05.2010 – Temps clair
-1,176659° ; 44,703814° – Nord-Ouest
Vue sur la végétation du marais maritime

33



17.05.2010 – Temps clair
-1,177861° ; 44,702163° – Sud-Ouest
Marais maritime et ligne de pins au lointain

34



17.05.2010 – Temps clair
-1,176912° ; 44,700669° – Est
Ouverture au sein d'une végétation dense

35



17.05.2010 – Temps clair
-1,177326° ; 44,699978° – Ouest
Vue sur la végétation du marais maritime

36



17.05.2010 – Temps clair
-1,185566° ; 44,698608° – Sud-Est
Vue sur le lointain depuis le quartier de l'Afrique

L'eau sur l'île : les esteys

37



17.05.2010 – Temps clair
-1,184007° ; 44,704271° - Sud
Entrée d'un estey vers l'île

38



17.05.2010 – Temps clair
-1,183058° ; 44,703926° - Nord
Estey aux abords de la grève

39



17.05.2010 – Nuageux
-1,173650° ; 44,703791° - Sud-Ouest
Estey à marée descendante

40



17.05.2010 – Temps clair
-1,177219° ; 44,703088° - Sud-Ouest
Estey à marée descendante

41



17.05.2010 – Nuageux
-1,177225° ; 44,701165° - Sud-Est
Marais maritime et estey

42



15.04.2010 – Ensoleillé
-1,17415584° ; 44,70129702° - Sud-Est
Estey à marée descendante

43



15.04.2010 – Ensoleillé
-1,17574992° ; 44,69797503° - Est
Estey et quai aux abords d'une cabane

44



15.04.2010 – Ensoleillé
-1,18108800° ; 44,69599899° - Sud-Ouest
Franchissement d'un estey

L'eau sur l'île : les lacs de tonnes



45

15.04.2010 – Ensoleillé
-1,18824696° ; 44,69980203° - Ouest
Tonne de chasse et lac



46

15.04.2010 – Ensoleillé
-1,18260684° ; 44,70380298° - Nord-Est
Tonne de chasse



47

15.04.2010 – Ensoleillé
-1,17844416° ; 44,70387804° - Nord-Est
Lac de tonne et quartier de Port de l'Île en arrière plan



48

15.04.2010 – Ensoleillé
-1,17530100° ; 44,70295896° - Nord-Est
Tonne de chasse et lac



49

17.05.2010 – Nuageux
-1,176041° ; 44,701915° - Nord-Ouest
Lac de tonne



50

15.04.2010 – Ensoleillé
-1,17569088° ; 44,69930001° - Sud-Ouest
Tonne de chasse et lac

Annexe 2 : cahier de prescriptions architecturales et paysagères:

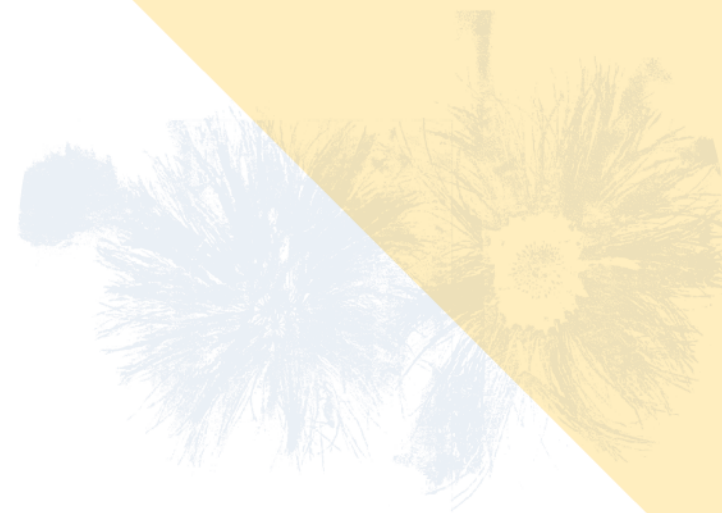
Cahier des prescriptions architecturales et paysagères

Les cabanes de l'Île
aux Oiseaux

Conservatoire du Littoral



collection des études



Cahier des prescriptions architecturales et paysagères

Les cabanes de l'Île
aux Oiseaux

Conservatoire du Littoral



Préambule

L'île aux Oiseaux occupe une position unique au sein du Bassin d'Arcachon qui lui confère un caractère très singulier et même emblématique du fait de son originalité dans le contexte régional, voire national.

Les cabanes sont déterminantes pour la particularité de l'île et représentent les composantes les plus marquantes de la partie terrestre. Tout d'abord elles constituent des repères visuels aussi bien depuis l'extérieur de l'île que depuis l'intérieur. De plus, elles sont pour la plupart regroupées en hameaux, parfois très denses, offrant chacun des ambiances et des qualités qui leurs ont propres, facteur de diversité.

52 cabanes en tout sont répertoriées. La plupart est installée sur le DPM et se répartissent en 5 « quartiers » identifiés (Le Port de l'Île, Afrique, l'Ilot, Saous et le Truc Vert). Du fait de leur position sur le DPM, il n'est pas question de propriété pour les occupants des cabanes mais d'AOT (Autorisation Temporaire d'Occupation). Ce statut explique en partie le caractère précaire des cabanes qui, utilisées aujourd'hui à des fins de loisirs, restent d'un confort sommaire.

Il existe également une partie privée sur laquelle sont recensées 11 cabanes. Ces dernières se distinguent clairement des cabanes du DPM, par des formes architecturales plus complexes et des volumes plus importants. Plus généralement, les libertés prises par les occupants sont plus grandes pour l'aménagement de leurs cabanes. Ceci peut en partie s'expliquer par le caractère moins précaire de l'occupation.

Les volumes et dimensions de base des cabanes, directement héritées des cabanes ostréicoles d'origine, sont peu sujets à évoluer. Toutefois, des évolutions constantes sont notables au niveau des matériaux utilisés et de leur mise en œuvre ainsi qu'une tendance croissante à l'appropriation du domaine public autour des cabanes.

Toutefois, l'île aux oiseaux ne répond pas à des critères esthétiques évidents ou partagés. Elle présente un paysage atypique, dont l'appréciation ne peut être unanime. Tout ce qui paraît atypique, surprenant, unique, semble de nature à alimenter la singularité de l'île et indirectement sa qualité paysagère. A contrario, les éléments standardisés, communs (matériaux et végétaux) tendent à banaliser et dégrader le paysage. Le principal intérêt architectural des cabanes tient de la simplicité voir de l'archaïsme de leur apparence.

Pour maintenir la qualité paysagère de l'île, l'objectif majeur et ambitieux est de préserver le caractère unique, la simplicité, en évitant tous les facteurs de banalisation, et en fédérant les usagers/acteurs autour d'un projet commun.

L'objectif général de ce cahier est le maintien des qualités principales qui se dégagent des cabanes qui reposent sur la simplicité et la modestie.

L'objectif de ce cahier n'est donc pas d'atteindre une homogénéité de la conception, de la mise en œuvre et des matériaux mais bien d'orienter vers des solutions qui permettront la préservation de la qualité architecturale des cabanes dans sa diversité.

Les propositions retiendront donc plusieurs solutions qui permettront de conserver une diversité et d'orienter les choix des occupants lors de travaux sur les cabanes.

Les occupants des cabanes pourront ainsi préparer leurs projets en cas de modification ou de rénovation, avant de le soumettre au gestionnaire et à l'Architecte des Bâtiments de France pour discussion.

Sommaire

Montant des travaux réalisés dans l'année.....	29
Catégories :	30
Autofinancement.....	30
Redevances de conventions d'usages	30
Hébergement.....	30
I. Localisation de l'île et des quartiers	164
II. Dimensions et volume des cabanes	165
★ Variations autour du volume initial et possibilités d'extension	165
★ Les auvents et avant-toits	166
★ Les décrochements et loggias	166
III. Matériaux de construction et mise en œuvre.....	167
III.1 Principes constructifs : les façades.....	167
★ La coloration des façades	168
★ Les soubassements et perrons	168
III.2 Couvertures	169
★ Les tuiles	169
★ Les finitions : le faîtage, les rives et les bandeaux.....	170
IV. Menuiseries extérieures.....	171
★ Matériaux et conception	171
★ La coloration des menuiseries.....	172
V. Espaces extérieurs	173
★ Les clôtures.....	173
★ Les panneaux solaires.....	173
★ Les dispositifs de récupération d'eau de pluie	174
★ Les quais	174
★ Les plantations.....	175

Liste des figures

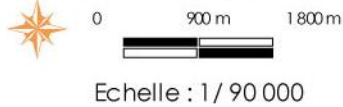
Figure 1 : Cabane n°97	165
Figure 2 : Cabane n°6	165
Figure 3 : Cabane n°57	165
Figure 4 : Cabane n° 59	165
Figure 5 : Cabane n°14	165
Figure 6 : Cabane n° 40	165
Figure 7 : Cabane n°46	166
Figure 8 : Cabane n°11	166
Figure 9 : Auvent en façade (Cabane n°4)	166
Figure 10 : Auvent partiel et décalé, en façade, couverture fibrociment (Cabane n°48)	166
Figure 11 : Décrochements central sur une façade (cabane n°99)	166
Figure 12 : Cabane n°57	166
Figure 13 : Cabane n°45	166
Figure 14 : Bardage de bois vertical avec couvre joint	167
Figure 15 : Bardage de bois en clins à recouvrement horizontal	167
Figure 16 : Bardage de bois à lames horizontales sans recouvrement (bouvétées)	167
Figure 17 : Façade enduite	167
Figure 18 : Panneaux plans noirs	167
Figure 19 : Références des colorations relevées in situ et données à titre indicatif	168
Figure 20 : Traitement incolore et brillant	168
Figure 21 : Habillage du soubassement en bardage bois (Cabane n°55)	168
Figure 22 : Habillage de la surélévation en bidons métalliques et claustra	168
Figure 23 : Fermeture du soubassement en béton grossier	168
Figure 24 : Soubassement traité dans la continuité de la façade	168
Figure 25 : Perron en bois	168
Figure 26 : Perron en béton	168
Figure 27 : Parpaings visibles et dépôts de matériaux sous la cabane	168
Figure 28 : Couverture en tuiles romanes canal et bandeau bois	169
Figure 29 : Couverture en tuiles plates	169
Figure 30 : "Onduline" ciment colorée	169
Figure 31 : Fibrociment sur une annexe	169
Figure 32 : Tuiles canal sur support fibrociment	169
Figure 33 : Tuiles canal traditionnelles	169
Figure 34 : Couverture en tuile mécanique et "onduline" ciment (auvent)	169
Figure 35 : Rives en tuiles rondes et bandeau en bois, de la couleur des façades	170
Figure 36 : Recouvrement horizontal des rives par le bandeau en bois et zinc	170
Figure 37 : Recouvrement horizontal des rives par le bandeau en bois	170
Figure 38 : Couverture et bandeau en tôle métallique petites ondes	170
Figure 39 : Bandeau recouvert de tuiles modernes	170
Figure 40 : Rives en tube PVC pour une annexe (WC)	170
Figure 41 : La diversité des formes	171
Figure 42 : Portes et volets en bois dans la continuité du bardage	171
Figure 43 : Volets pliants	171
Figure 44 : Fenêtre en saillie sur la façade	171
Figure 45 : Fenêtre double vitrage "plein cadre", sans petit bois	171
Figure 46 : Cohabitation de couleurs sur les menuiseries (à gauche : source BKM, 2003)	172
Figure 47 : Aperçu de la diversité des colorations des menuiseries	172
Figure 48 : Références des colorations relevées in situ et données à titre indicatif	172
Figure 49 : Stockage de bois de chauffage	173
Figure 50 : Terrasse et bordures en béton, dalles de béton désactivé et bois, plantations et stockage de matériaux	173
Figure 51 : Store banne sur façade	173
Figure 52 : La confection de mauvaise qualité pose, en outre, le problème de l'arrachage des matériaux en cas de tempête	173
Figure 53 : Arrière d'une cabane au Saous	173
Figure 54 : Pergola et terrasse en béton	173
Figure 55 : Stockage de bois, barbecue maçonné, bac de douche extérieur, vaste terrasse bois,...	173
Figure 56 : Cabinet WC isolé	173
Figure 57 : Clôture et portillon grillagés	173
Figure 58 : Panneaux alignés sur la toiture	173
Figure 59 : Panneaux solaires	173
Figure 60 : Intégration du dispositif de récupération de l'eau de pluie par un bardage (et coloration des gouttières de la couleur du bardage)	174
Figure 61 : Bidon PVC, peints ou non (et gouttières PVC ou peintes de couleur vive ou claire)	174
Figure 62 : Escalier en métal avec garde-corps	174

<i>Figure 63 : Platelage d'accès au quai (et tubes PVC)</i>	174
<i>Figure 64 : Escalier en bois</i>	174
<i>Figure 65 : Emmarchement intégré au quai</i>	174
<i>Figure 66 : Quai au Port de l'Île</i>	174
<i>Figure 67 : Rénovation d'une portion de quai à l'Îlot</i>	174
<i>Figure 68 : Tamaris remarquables (Port de l'Île)</i>	175
<i>Figure 69 : Pinède autour du quartier Afrique</i>	175
<i>Figure 70 : Etalement de la griffe de sorcière</i>	175
<i>Figure 71 : Développement du baccharis</i>	175
<i>Figure 72: Plantation et protection de baccharis</i>	175
<i>Figure 73 : Développement de l'ailante</i>	175
<i>Figure 74 : Yucca</i>	175
<i>Figure 75 : Herbe de la pampa</i>	175

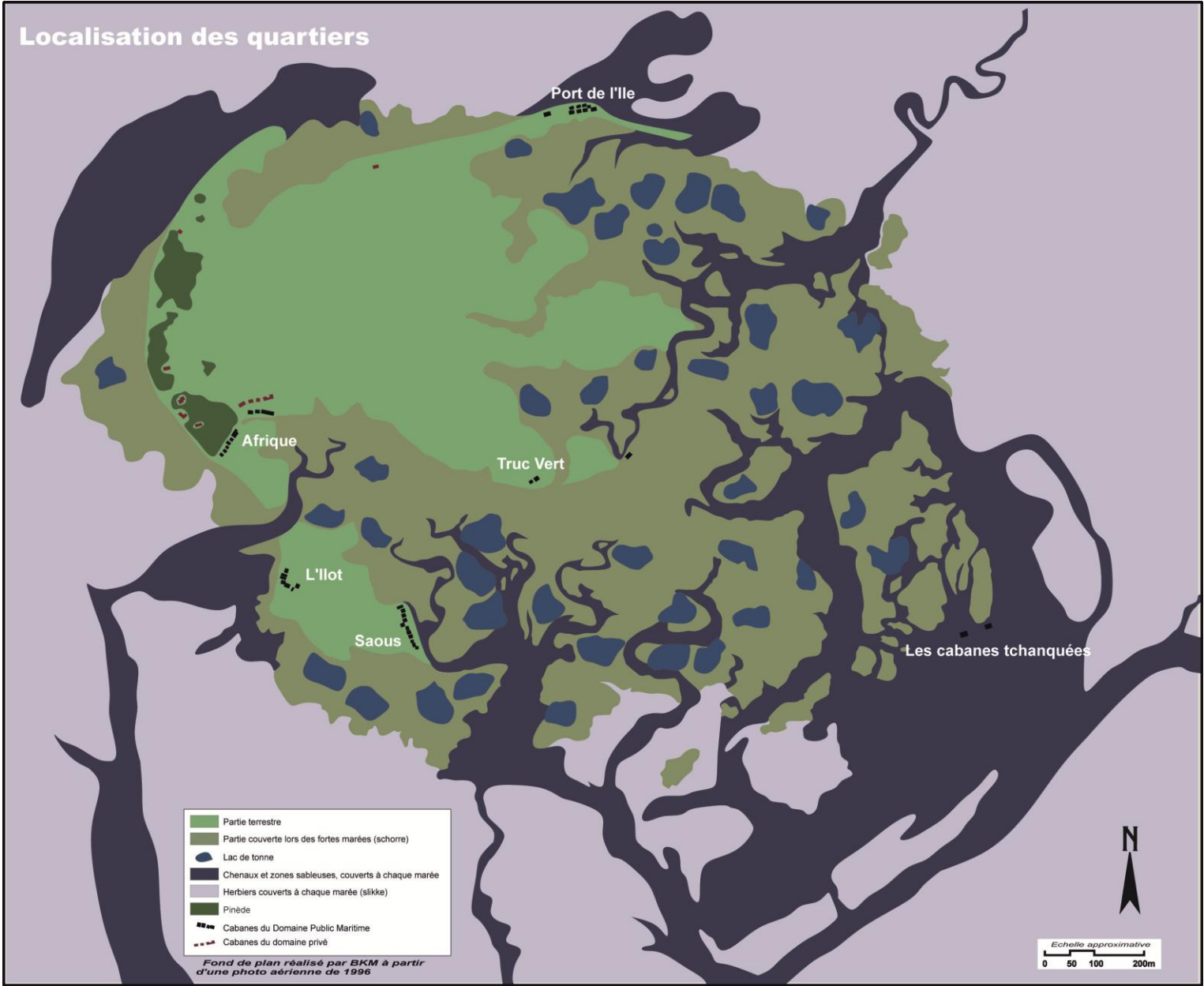
I. Localisation de l'île et des quartiers



Carte 1 : Situation générale de l'île



Sources : Fond BD Ortho IGN/CELRL Site Classé: DREAL Aquitaine; cartographie: Biotope, 2011



Carte 2 : Localisation des quartiers

II. Dimensions et volume des cabanes

La cabane est traditionnellement constituée par un volume simple, sur plan rectangulaire, de plain-pied, surmonté d'un toit à double pente. Il s'agit du volume de base mais il est en réalité très peu visible en l'état sur l'île (cabane n°97 quartier du Port de l'île et cabane n°37 quartier du Truc Vert).

Quasiment toutes les cabanes ont été agrandies et disposent d'un voire plusieurs volumes complémentaires articulés de diverses manières autour du volume initial.

Au sein des quartiers, les cabanes ont généralement les faîtages alignés, les longs pans faisant face au bassin ou à un estey.

★ *Variations autour du volume initial et possibilités d'extension*

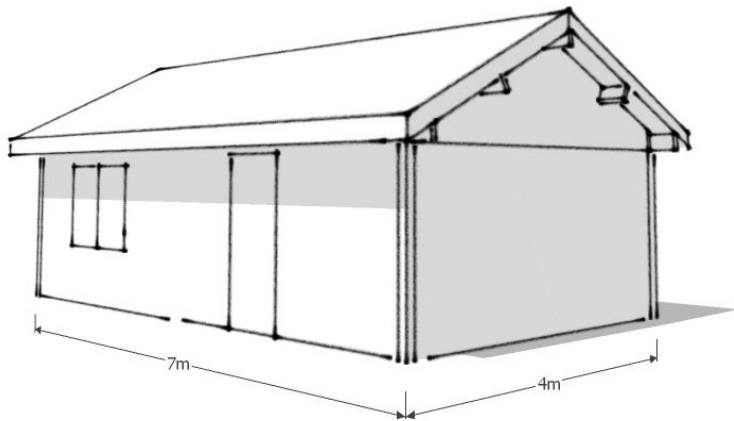
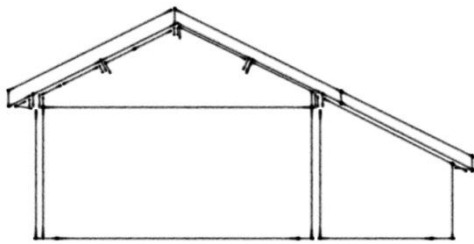


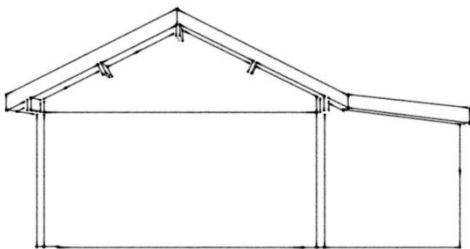
Figure 1 : Cabane n°97



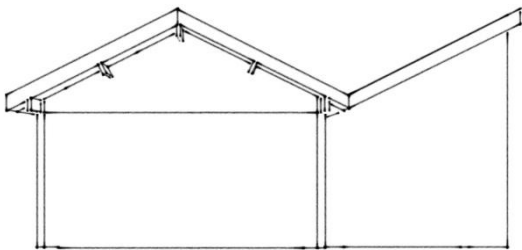
Figure 2 : Cabane n°6



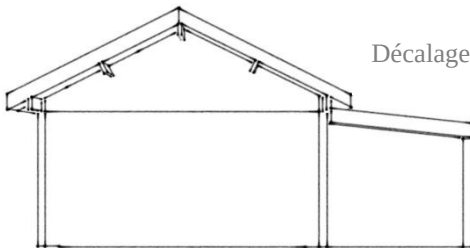
Sur le long pan



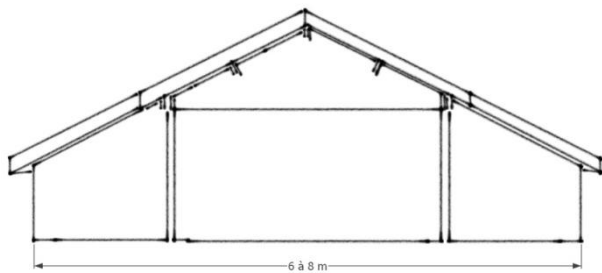
Décalage



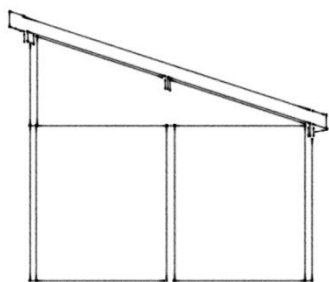
En "cul levé"



Sur le long pan avec rupture de pente



Prolongation du volume sur les deux pans



Toiture à pente unique



Figure 3 : Cabane n°57



Figure 4 : Cabane n° 59



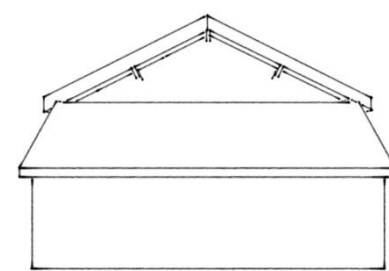
Figure 5 : Cabane n°14



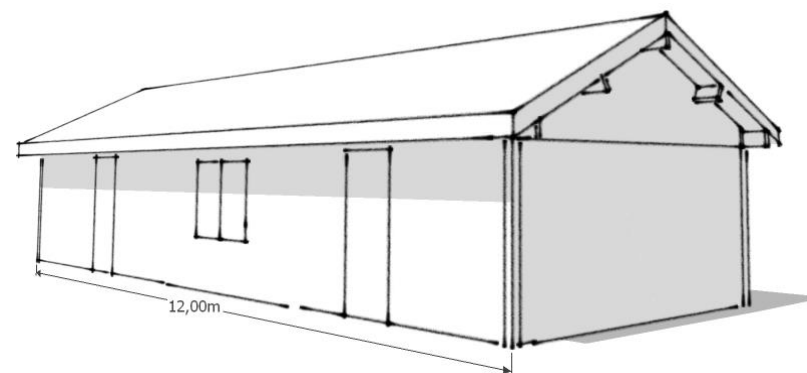
Figure 6 : Cabane n° 40



Figure 7 : Cabane n°46



Appentis en pignon



Extension dans la longueur



Figure 8 : Cabane n°11

★ *Les auvents et avant-toits*

De nombreuses cabanes sont équipées d'auvents qui sont installés dans la prolongation de la toiture sur le long pan. Ils peuvent s'étendre sur tout ou partie de la façade, et éventuellement marquer un décalage par rapport au volume principal. Une seule cabane dispose d'un auvent en pignon, à la manière d'un appentis (cabane n°9 du domaine privé).

En façade, les avant-toits (prolongation de la toiture au delà de la façade) sont nombreux, soutenus ou non par des consoles (voir Figure 8).



Figure 9 : Auvent en façade (Cabane n°4)



Figure 10 : Auvent partiel et décalé, en façade, couverture fibrociment (Cabane n°48)

★ *Les décrochements et loggias*

Quelques cabanes présentent ces particularités dans leur conception.

Il résulte des modifications successives effectuées autour du volume de base un nouvel état initial pour chacune des cabanes. Sauf travaux actuellement en cours de discussion avec le gestionnaire et/ou non autorisés (procédure respectant la réglementation des sites classés au titre de la loi du 2 mai 1930), l'état actuel des volumes principaux est réputé validé.

A l'avenir, les extensions autour du volume principal ne sont pas souhaitables. Les projets de ce type, quelque soit leur ampleur, devront être soumis en amont au gestionnaire et à l'ABF pour discussion.



Figure 11 : Décrochements central sur une façade (cabane n°99)



Figure 12 : Cabane n°57



Figure 13 : Cabane n°45

III. Matériaux de construction et mise en œuvre

III.1 Principes constructifs : les façades

Les cabanes sont traditionnellement construites en bois : des poteaux en bois, verticaux et contreventés, supportent les charpentes. Les façades sont revêtues d'un bardage en bois. Le bardage typique des cabanes ostréicoles du bassin d'Arcachon est constitué de **voliges de bois fixées verticalement avec des tasseaux de recouvrement vertical** (couvre-joints). De nombreuses cabanes conservent cette mise en œuvre. Deux autres types de bardages bois sont relevés. Tout d'abord, le **bardage en clins à recouvrement horizontal**, moins caractéristique des constructions locales, est assez répandu. De plus, le **lambris à lames horizontales bouvetées** s'observe sur certaines cabanes. Ce matériau moderne est à proscrire, qu'il soit posé horizontalement ou verticalement.

Dans le cas de la réfection d'une façade, le choix du bardage devra en priorité se porter sur le bardage bois vertical avec couvre-joints. Toutefois, si la cabane est revêtue d'un bardage horizontal, celui-ci pourra être maintenu.

Au sein d'une même cabane, voire d'une même façade, plusieurs types de bardages peuvent être rencontrés. Dans la mesure où la couleur et l'état des façades sont homogènes, cette cohabitation de texture crée des effets de mosaïque intéressants.

L'utilisation d'enduits ciment ou chaux, de panneaux plans (contreplaqués, bois ou métal) ou de tôle bac acier est à proscrire ou à recouvrir d'un bardage bois cohérent avec le reste du volume.

A favoriser



Figure 14 : Bardage de bois vertical avec couvre joint

A utiliser avec modération



Figure 15 : Bardage de bois en clins à recouvrement horizontal

A proscrire



Figure 16 : Bardage de bois à lames horizontales sans recouvrement (bouvetées)

Bardage bois traditionnel, vertical avec couvre-joints



Figure 17 : Façade enduite



Figure 18 : Panneaux plans noirs

★ La coloration des façades

En règle générale sur l'île, le traitement des bardages en bois est à l'origine de leur coloration. Ainsi, **la majorité des bardages est de couleur noire** (traitement au carbonyl). Plus rarement, la couleur est claire (provenant d'un chaulage). Toutefois, on observe ponctuellement quelques exceptions permises par la diversification des procédés de traitement et de coloration du bois (lasure, traitement incolore, peintures minérales,...). Cette diversification rend techniquement possible une large palette de couleurs pour les façades des cabanes. D'une manière générale, les couleurs sombres, et notamment le noir et le brun-noir, doivent être préférées aux couleurs claires.

Lors des demandes d'autorisation de travaux, des échantillons de coloration pourront être présentés, en accompagnement de la coloration des menuiseries (ou du projet de coloration le cas échéant).

Les gouttières en zinc sont à privilégier. Les gouttières en PVC devront être peintes (les gouttières en zinc devront être préservées en l'état) de la couleur du bardage (et non de la couleur des menuiseries lorsque celle-ci sont de couleur vive). La mauvaise tenue de la peinture sur le PVC impliquera un entretien rigoureux.

★ Les soubassements et perrons

Pour rattraper une pente du terrain naturel ou surélever le volume (et le protéger des inondations), de nombreuses des cabanes sont posées sur "pilotis", sur parpaing le plus souvent. Dans ce cas, l'accès à la cabane est facilité par un perron (2 à 3 marches en général). Le soubassement ainsi formé est parfois laissé tel quel (voire servir de rangement) ce qui est à éviter. Il est préférable de le fermer par un bardage bois identique à la façade. La mise en œuvre de béton ainsi que l'installation de claustra sont à éviter. Toutefois, la transparence du soubassement peut être intéressante sous réserve que son traitement soit soigné.

Sur certaines cabanes, l'habillage du soubassement a été traité dans la continuité directe des façades. Les soubassements ne sont pas visibles et la surélévation est alors uniquement trahie par la présence d'un perron.

En cas de réfection des façades, c'est sur ce type d'intégration sera favorisé. Les propositions de maintien de la transparence du soubassement ne sont toutefois pas exclues. Les perrons seront exclusivement en bois.

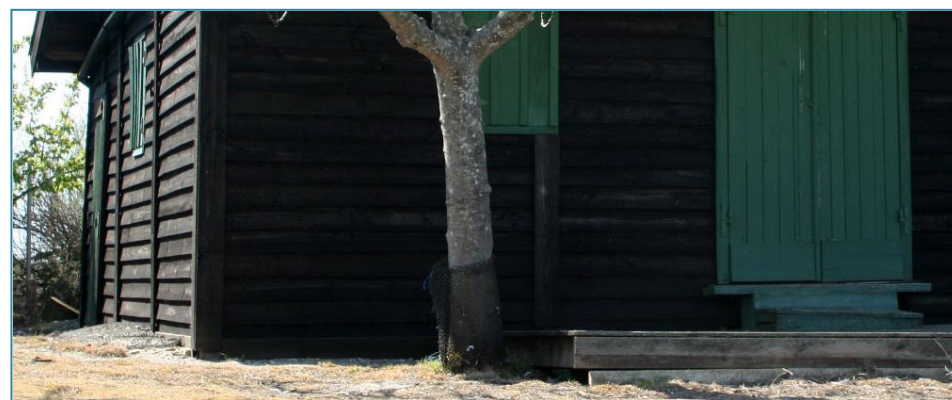


Figure 24 : Soubassement traité dans la continuité de la façade



Figure 25 : Perron en bois



Figure 26 : Perron en béton



Figure 27 : Parpaings visibles et dépôts de matériaux sous la cabane



Figure 19 : Références des colorations relevées in situ et données à titre indicatif

A utiliser avec modération



Figure 21 : Habillage du soubassement en bardage bois (Cabane n°55)



Figure 22 : Habillage de la surélévation en bidons métalliques et claustra

A éviter

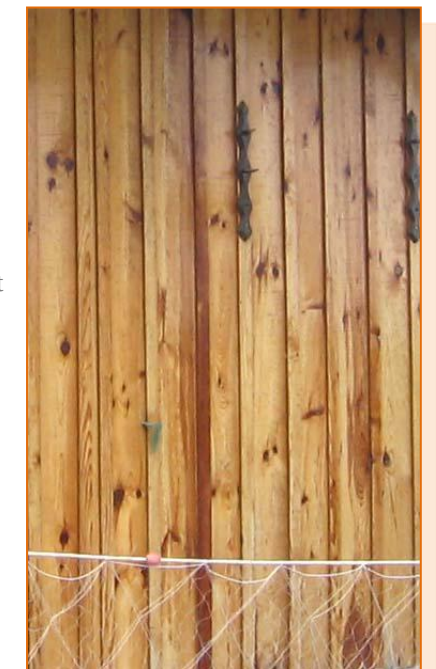


Figure 20 : Traitement incolore et brillant

Coloration partielle des façades (souvent liée à la couleur des menuiseries)

A éviter

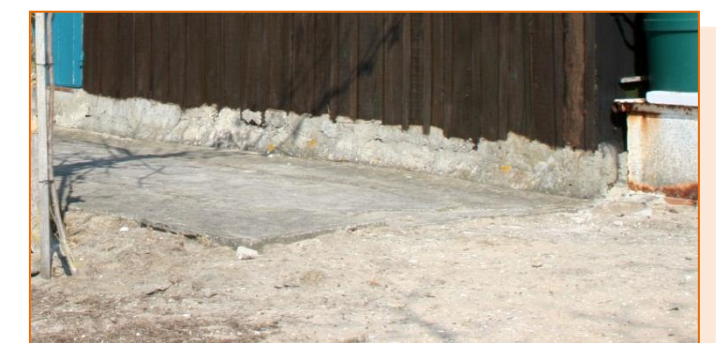


Figure 23 : Fermeture du soubassement en béton grossier

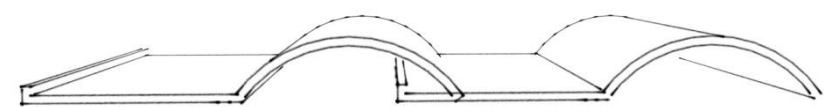
A favoriser

III.2 Couvertures

★ Les tuiles

Le matériau de couverture le plus utilisé sur les toitures des cabanes de l'île est la **tuile mécanique dite de "Marseille"**. Cette tuile plate largement utilisée depuis le milieu du XIX^{ème} siècle est bien intégrée à l'architecture locale. A titre d'exemple, les toitures du quartier du Saous en sont toutes pourvues à une exception près (n°19 - tuiles romanes canal). **Les tuiles canal**, traditionnelles en Gironde, sont paradoxalement très peu utilisées (cabanes n°3 et 4 du domaine privé, n°37 au Truc Vert et n°44 - sur support fibrociment - au Port de l'Île). Il conviendra donc impérativement de les conserver en cas de travaux. La tuile romane canal, apparue vers 1950, est une tuile à emboîtement de conception récente. Elle n'offre pas le même aspect et les mêmes nuances que la tuile canal traditionnelle. Elle est donc à proscrire. La teinte des tuiles varie selon la composition des terres locales. La couleur rouge-orangé doit être utilisée sur l'île pour être en accord avec les caractéristiques locales.

A proscrire



Tuiles romanes canal



Figure 28 : Couverture en tuiles romanes canal et bandeau bois



Figure 29 : Couverture en tuiles plates

A utiliser avec modération

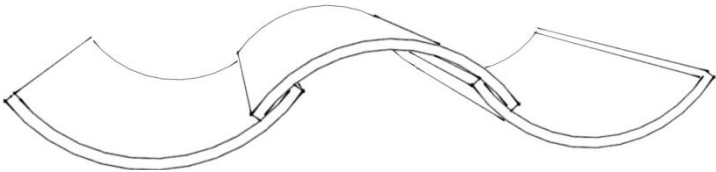


Figure 30 : "Onduline" ciment colorée



Figure 31 : Fibrociment sur une annexe

A favoriser



Tuiles canal



Figure 32 : Tuiles canal sur support fibrociment



Figure 33 : Tuiles canal traditionnelles



Figure 34 : Couverture en tuile mécanique et "onduline" ciment (auvent)



Tuiles mécaniques dites de "Marseille"

Si les volumes principaux sont généralement couverts de tuiles, les volumes complémentaires, auvents et annexes connaissent une grande diversité de traitement des couvertures. S'observent pêle-mêle des tôles ondulées métalliques, en ciment, en fibrociment ou en PVC et des tôles bacs (métal ou PVC), et même de la membrane d'étanchéité seule (une occurrence sur un volume complémentaire). Les tôles ondulées (métalliques ou fibres-ciment) présentent un aspect rudimentaire et dans ce sens peuvent constituer des solutions pour couvrir les volumes complémentaires voire le volume principal, notamment lorsque les pentes ne permettent pas l'utilisation de tuiles.

Les autres matériaux de couverture (PVC, tôles bacs...) ne sont pas en harmonie avec le caractère traditionnel des cabanes et doivent être considérés comme provisoires et précaires. A terme, les volumes complémentaires autorisés devront être couverts si possible avec un modèle de tuile identique au volume principal de la cabane, ou éventuellement avec de la tôle ondulée métallique ou fibres-ciment.

A favoriser

★ Les finitions : le faîtage, les rives et les bandeaux

Les tuiles rondes scellées ou posées sont préférables pour le faîtage de toutes les toitures.

Les rives peuvent être traitées de différentes manières, soit par des tuiles rondes scellées soit par le recouvrement horizontal de la première rangée de tuile par le bandeau en bois (voire en zinc). Il est préférable de laisser les bandeaux en bois apparents (et non habillés de tuiles voire de tôle). Leur couleur reprendra préférentiellement la couleur du bardage des façades (plutôt que la couleur des menuiseries).



Figure 35 : Rives en tuiles rondes et bandeau en bois, de la couleur des façades



Figure 36 : Recouvrement horizontal des rives par le bandeau en bois et zinc

Figure 37 :
Recouvrement
horizontal des rives par
le bandeau en bois



A éviter



Figure 38 : Couverture et bandeau en tôle métallique petites ondes



Figure 39 : Bandeau recouvert de tuiles modernes



Figure 40 : Rives en tube PVC pour une annexe (WC)

IV. Menuiseries extérieures

★ *Matériaux et conception*

Les menuiseries extérieures sont généralement en planches de bois, et traditionnellement de **même mise en œuvre que le bardage de la façade**. Ce type de menuiseries doit être conservé et dans la mesure du possible restauré. Les contrevents sont principalement **des volets battants plein**, à un ou deux vantaux. Rarement, des persiennes sont ouvertes en partie haute des volets. Plusieurs cabanes présentent une ouverture dont le volet est **basculant**. Ce type de volet, généralement de mise en œuvre artisanale, participe à la diversité de l'île, à l'originalité et au caractère des cabanes. Leur conservation est intéressante. A l'inverse, les volets de type volets pliants, s'intègrent assez peu et doivent être évités.

En termes de forme, il existe sur l'île une grande variété de percements des façades. Sur une même façade, des ouvertures de dimensions et de proportions différentes peuvent cohabiter. L'installation de pièces préfabriquées du commerce lors de la création de nouvelles ouvertures et le remplacement des anciennes, même en bois, risque à terme d'homogénéiser les ouvertures vers des formats standards.

En ce qui concerne les fenêtres, celles-ci sont traditionnellement à **petits bois**, à carreaux généralement plus hauts que larges. **L'installation de vitres modernes sans petits bois est à éviter.**

Pour les dormants comme pour les volets, **les matériaux à proscrire sont l'aluminium et le PVC**, qui dénaturent le caractère des cabanes. De même, le recours au double vitrage, qui ne se justifie pas dans le cadre d'une occupation temporaire, est proscrit.

A conserver



Figure 41 : La diversité des formes
De gauche à droite : volet basculant, fenêtre petit format traditionnelle à petit bois, ouverture "meurtrière" avec persiennes et ouverture "bandeau"

A favoriser



Figure 42 : Portes et volets en bois dans la continuité du bardage

A éviter



Figure 43 : Volets pliants



Figure 44 : Fenêtre en saillie sur la façade

A proscrire



Figure 45 : Fenêtre double vitrage "plein cadre", sans petit bois

★ *La coloration des menuiseries*

Les menuiseries extérieures en bois peuvent être soit peintes de la couleur du bardage soit de couleur contrastante voire de couleur vive. Quelques ouvertures présentent des couleurs différentes entre l'intérieur et l'extérieur du volet et entre le contrevent et les dormants et petits bois.

La majorité des cabanes présente des menuiseries bleues (15 cabanes) ou vertes (12 cabanes) sur un bardage de couleur sombre (noir ou brun noir). La couleur des menuiseries est appliquée soit uniquement sur les volets, portes et dormants, soit étendue à d'autres parties de la cabane telles que les perrons, bandeaux, consoles, poteaux supportant auvents et pergolas, coffres extérieurs, gouttières, bacs de récupération de pluie, le mobilier extérieur... . Toutefois, il s'avère souvent plus efficace d'intégrer les éléments les moins qualitatifs (gouttières, bacs d'eau) en employant la couleur du bardage lorsque celui-ci est sombre (voir Figure 60).

Des échantillons de couleur pourront être présentés lors des demandes d'autorisation de travaux pour accord. Les propositions devront tenir compte de la couleur du bardage, et les couleurs vives seront réservées aux cabanes dont le bardage est très sombre (noir à brun-noir).



Figure 47 : Aperçu de la diversité des colorations des menuiseries



Figure 46 : Cohabitation de couleurs sur les menuiseries (à gauche : source BKM, 2003)

RAL 9005 (noir)	RAL 1020 (jaune colza)	RAL 6002 (vert feuillage)	RAL 5000 (bleu violet)
RAL 9010 (blanc)	RAL 3001 (rouge de sécurité)	RAL 6009 (vert sapin)	RAL 5012 (bleu clair)
RAL 8017 (brun chocolat)	RAL 3016 (rouge corail)	RAL 6020 (vert oxyde chromique)	RAL 5019 (bleu capri)
RAL 8022 (brun noir)	RAL 8012 (marron)	RAL 6029 (vert menthe)	RAL 6034 (turquoise pastel)

Figure 48 : Références des colorations relevées *in situ* et données à titre indicatif

V. Espaces extérieurs

D'une manière générale, les abords des cabanes appartiennent au Domaine Public Maritime. Les occupants des cabanes sont ainsi tenus de maintenir cet espace libre à la circulation et d'éviter toute installation qui relèverait de l'appropriation du domaine public.

Dans les faits, de nombreuses cabanes sont accompagnées d'éléments qui occupent le domaine public : terrasses, mobiliers extérieurs, plantations, clôtures, pergolas, dispositifs de récupération de l'eau de pluie, annexes diverses, cabinet WC...

L'arrière des cabanes est souvent l'espace le moins soigné des cabanes, où l'on retrouve des annexes en matériaux de récupération divers, des gravats, du stockage de bois, des bacs de récupération d'eau...



Figure 52 : La confection de mauvaise qualité pose, en outre, le problème de l'arrachage des matériaux en cas de tempête

Il appartient à l'autorité compétente d'accepter ou non les installations extérieures lors des demandes d'autorisation de travaux.

★ Les clôtures

Les clôtures qu'elles soient sous forme de brande, de claustra ou de grillage sont incompatibles avec le caractère inaliénable du domaine public.



Figure 57 : Clôture et portillon grillagés

A éviter



Figure 49 : Stockage de bois de chauffage



Figure 54 : Pergola et terrasse en béton



Figure 50 : Terrasse et bordures en béton, dalles de béton désactivé et bois, plantations et stockage de matériaux



Figure 55 : Stockage de bois, barbecue maçonné, bac de douche extérieur, vaste terrasse bois,...

★ Les panneaux solaires

Les aménagements de type panneaux type photovoltaïque peuvent être acceptés s'ils sont ponctuels et de surface réduite (environ 1/2 m²). Leur intégration devra être soignée, si possible en suivant la pente du toit, et dans tous les cas en évitant une position déportée ou en saillie par rapport à un pignon ou une façade.

A favoriser



Figure 58 : Panneaux alignés sur la toiture



Figure 51 : Store banne sur façade



Figure 53 : Arrière d'une cabane au Saous
Quai et annexe en tôle ondulée, bidon de récupération d'eau en PVC, mobilier extérieur,...



Figure 56 : Cabinet WC isolé

A éviter



Figure 59 : Panneaux solaires

★ Les dispositifs de récupération d'eau de pluie

L'usage de bacs de récupération de pluie est généralisé sur les toitures des cabanes et parfois des annexes. Il existe presque autant de traitements différents que de cabanes. Les solutions apparaissant optimales en termes d'intégration sont l'installation des bacs à l'intérieur du volume principal ou leur enterrement au pied de la cabane. En second lieu, l'habillage du bac à la manière d'un volume secondaire (bardage et toiture identique au volume principal) constitue une solution tout à fait acceptable dès lors que la mise en œuvre est soignée. L'habillage par un claustra bois ou de la brande doit être considéré comme temporaire. Quant aux bidons PVC bleus, verts ou blancs, peints ou non, ils requièrent un traitement ou un habillage.

A favoriser



Figure 60 : Intégration du dispositif de récupération de l'eau de pluie par un bardage (et coloration des gouttières de la couleur du bardage)

A éviter



Figure 61 : Bidon PVC, peints ou non (et gouttières PVC ou peintes de couleur vive ou claire)

★ Les quais

Les quais ont pour vocation de protéger les cabanes des assauts de la mer. Ceux-ci sont entretenus par les occupants des cabanes situés en arrière. Seul le bois doit être utilisé pour leur réalisation, y compris pour les escaliers d'accès. Le quai en lui-même est constitué d'épaisses planches de bois disposées verticalement, maintenues à l'arrière plusieurs lambourdes horizontales. Pour les quartiers les moins exposés (Saous par exemple), le maintien d'un simple talus est préférable. De manière générale, il appartient aux occupants de juger de la hauteur et du volume de quai nécessaire et suffisant à la mise en sécurité de la cabane ou du quartier. Les installations de confort ou superflues telles les platelages d'accès, garde-corps, seront évitées.

A éviter



Figure 62 : Escalier en métal avec garde-corps

A favoriser



Figure 64 : Escalier en bois



Figure 63 : Platelage d'accès au quai (et tubes PVC)



Figure 65 : Emmarchement intégré au quai



Figure 66 : Quai au Port de l'Île



Figure 67 : Rénovation d'une portion de quai à l'Îlot

A conserver

★ Les plantations

Les cabanes sont souvent accompagnées de plantes ornementales apportées par les occupants : glycine, figuier, rosier, herbe de la pampa, laurier sauce, vigne vierge, rose trémière ou de fruitiers (figuier, poirier, pêcher) mais aussi de plantes en pot : palmier phœnix, laurier rose... Cette végétation implique :

- une occupation du domaine public ;
- l'introduction d'une flore exotique ou horticole peu compatible avec le caractère naturel de l'île et celui précaire de l'occupation des anciennes cabanes ostréicoles.

Ainsi, les plantations ne sont pas souhaitables autour des cabanes.

Toutefois, certains tamaris ou figuiers remarquables par leur âge ou leur traitement méritent d'être conservés. Ponctuellement quelques fruitiers peuvent accompagner les cabanes.

De même, des plantations de tamaris telles que celles présentes à l'arrière du quartier du Saous seront préservées car elles réduisent l'impact visuel des cabanes. L'emploi de la végétation ne doit cependant pas systématiquement jouer le rôle d'écran visuel pour cacher l'arrière de cabanes dont le traitement est de mauvaise facture ou le dépôt sauvage de gravats.

De plus, la pinède située au nord du quartier Afrique a beaucoup souffert de la tempête. La replantation de quelques jeunes sujets sur le même secteur serait intéressante pour réhabiliter cet ancien repère visuel fort de l'île. En cas de plantation, la palette végétale respectant les paysages et la nature de l'île est assez restreinte et comprend quelques espèces naturalisées non invasives :

- le Tamaris commun (*Tamarix gallica*) ;
- le Pourpier de mer (*Atriplex halimus*) ;
- le Pin maritime (*Pinus pinaster*) - uniquement autour du quartier Afrique (ancienne pinède);
- le Troène commun (*Ligustrum vulgare*).

Certaines des plantes introduites présentent un caractère invasif avéré, dont la présence et l'extension rapide, difficilement maîtrisable porte atteinte à la flore locale, à l'équilibre des écosystèmes et aux paysages. Il s'agit principalement des espèces suivantes :

- Le Sénéçon en arbre ou faux cotonnier (*baccharis hamilifolia*) ;
- L'Ailante (*Ailanthus altissima*) ;
- La Griffes de sorcière (*Carpobrotus sp.*) ;
- L'Herbe de la pampa (*Cortaderia selloana*) - très peu répandue, son expansion peu encore être maîtrisée si les occupants se mobilisent ;

Moins agressives en termes de dispersion, celles-ci présentent également une menace :

- Le Yucca (*Yucca sp.*) ;
- Le Laurier sauce (*Laurus nobilis*) ;

Majoritairement, il semble que les cabanes soient envahies spontanément, notamment par l'ailante et le baccharis. Dans d'autres cas, ces plantes à croissance et étalement rapide semblent localement être favorisées par les occupants dans un but de privatisation (écran visuel, clôture végétale). Etant donné le statut invasif de ces plantes et la menace qu'elles représentent pour l'équilibre biologique et les paysages de l'île, ce comportement doit cesser. Pour aller plus loin, il serait même souhaitable qu'un travail pédagogique soit mené auprès des occupants (par le CELRL par exemple) pour les sensibiliser aux risques liés à ces plantes, et sur base d'un volontariat, les inciter à participer, de concours avec le gestionnaire, à la maîtrise de leur développement.



Figure 68 : Tamaris remarquables (Port de l'île)



Figure 69 : Pinède autour du quartier Afrique

A proscrire et lutter contre le développement



Figure 70 : Etalement de la griffe de sorcière



Figure 71 : Développement du baccharis



Figure 72: Plantation et protection de baccharis

Figure 74 : Yucca



Figure 73 : Développement de l'ailante



Figure 75 : Herbe de la pampa